DERNIERE EDITION

LA PRESSE

CIRCULATION Moyenne par jour 39,114

ONZIEME ANNEE—No 86 MONTREAL, MERCREDI 13 FEVRIER 1895 UN CENTIN

ILS VOULAIENT ETRE LIBRES

Trois gamins s'échappent de l'Ecole de Réforme

Trois des jeunes détenus de l'Ecole de Réforme se sont évadés hier soir vers six heures en escaladant une clôture au moyen d'une échelle. Leurs noms sont Giguère, Héroux et Boulé. Les deux premiers regrettant sans doute leur escapade, sont revenus au bercail. Quant au dernier, Boulé, il a été arrêté sur la rue St-Laurent, vers sept heures par les constables Mongeon et Bellehumeur, et conduit de nouveau à son ancienne demeure. Les trois gamins subissaient une peine de trois ans pour avoir, dans le courant de l'été dernier, volé une chaloupe contenant les habits de trois personnes qui se baignaient près des îles de Boucherville.

A OUTREMONT

La vente des liqueurs prohibée

Le conseil a siégé, hier soir, sous la présidence du maire Dunlop. On a discuté longuement une lettre de M. Corriveau, du chemin de fer du Parc et de l'Ile, proposant des changements importants dans la vente des billets. Tous les conseillers ont approuvé le système que l'on se propose d'adopter et le secrétaire est autorisé à faire part à M. Corriveau de la satisfaction du conseil à ce sujet. M. Ls Paquette, épicier, demande une licence pour la vente des liqueurs spiritueuses. Cette demande lui est refusée, aucune boisson enivrante ne pouvant être vendue dans les limites de la municipalité. M. W. R. Salter est nommé évaluateur en remplacement de M. Geo. DeLonguedoc qui a résigné. On se propose de faire préparer un nouveau rôle d'évaluation de toute la ville, en vue de l'élargissement projeté de la rue principale. Le conseil s'ajourne alors à lundi prochain.

LES ARCHITECTES

L'association des architectes de la province de Québec a eu hier soir son dîner annuel au City club.

CETTE DEMONSTRATION

La démonstration que le clergé de toutes les dénominations protestantes de la ville organisent en l'honneur du gouverneur général et de lady Aberdeen aura lieu lundi prochain à l'Armory ou au High Schol.

PAS D'HOPITAL!

Le conseil de la nouvelle municipalité DeLorimier a adopté, lundi, une résolution protestant énergiquement contre l'érection d'un hôpital pour les contagieux, dans les limites de la paroisse. Cette résolution sera transmise aux autorités municipales de Montréal.

M. J. N. Chabot a été élu maire et M. A. Yale nommé secrétaire trésorier.

PAYEZ LA COMMISSION

Dans la cause de Gallagher vs Duncan, le juge Pagnuelo a accordé jugement au demandeur. Le montant réclamé était de $226.50 représentant une commission promise au demandeur par le défendeur pour la vente de certaines propriétés.

DECES D'UN CENTENAIRE

Mme veuve J. B. Rochon, née Archange Dubé, est décédée hier, à l'hospice de la Providence, à l'ge de 104 ans. Elle laisse un grand nombre de descendants, enfants, petits-enfants et arrière petits-enfants. Elle était la grand-mère de l'épouse de M. W. Dépaty, hôtelier de St Henri.

AU CONSEIL PRIVE

Lorsqu'il s'est agi, il y a nombre d'années, d'exproprier le terrain nécessaire à l'ouverture de l'avenue des Pins, jusqu'au cimetière Mont-Royal, il n'y avait que deux propriétaires intéressés, MM. Allan et Lemoine. Ils ne reçurent que $27,000 pour leur propriété ; n'étant pas satisfaits de cette indemnité, ils demandèrent la nomination d'experts, qui évaluèrent leur terrain à $777,000.

MM. Allan et Lemoine instituèrent des actions en recouvrement de cette somme devant la cour supérieure, la cour d'appel et la cour suprême et partout ils perdirent. Maintenant, ils s'adressent au Conseil Privé en Angleterre.

LA SOCIETE DE GEOGRAPHIE DE QUEBEC

A sa dernière assemblée, le Société de Géographie de Québec a reconstitué comme suit son bureau de direction pour 1895 :

Président, major N. LeVasseur, réélu, vice-consul du Brésil ; 1er vice-président, M. John Bigneil, A. P., réélu ; 2e vice-président, lieut.-col. L. P. Vohl, réélu ; 3e vice-président, M. F. D. Lewis, sous-contrôleur des comptes de la province, réélu ; secrétaire-archiviste, Dr N. E. Dionne, réélu ; secrétaire-correspondant français, M. W. D. Baillargé, réélu ; secrétaire-correspondant anglais, lieut. F. H. Bignell, réélu ; trésorier, M. T. H. Morris, réélu.

Membres du conseil, MM. Charles Baillargé, chevalier, ingénieur civil, J. B. Chouinard et F. X. Berlinguette, architecte.

PERSONNEL

M. E. N. St Jean, de la société légale Préfontaine, St Jean et Archer, est de retour d'un voyage en Angleterre où il était allé plaider la cause de Forget vs Ostigny.

L'échevin Hurtubise quitte la rue St-Denis pour aller demeurer rue Desery, quartier Hochelaga, près de l'église de la paroisse.

Derniers arrivés à l'hôtel Richelieu—MM. F. Rochon, Terrebonne ; J. A. Chicoyne, M. P. P., Sherbrooke ; Geo. Hall, Trois-Rivières ; W. P. Grant, Hamilton ; C. A. Champion, Québec ; C. Holden, Winnipeg ; S. Doherty, New-York ; M. et Mme Paterson, Détroit ; J. B. Péloquin, St-Thomas ; Alphonse Leclerc, Rivière du Loup ; H. Donnelly, Sagina, Mich.

Le mariage pour les étrangères, est une question d'amour : elles sont dupes de leur coeur et du mari. Le mariage pour les françaises est une question d'amour-propre : elles sont dupes de leur vanité et du mariage.

ACHETEZ

L'Album Industriel

En vente dans tous les Dépôts de Journaux

5 CENTINS LE NUMERO

ETIQUETTE DE L'UNION TYPOGRAPHIQUE JACQUES CARTIER No 145

NOUVELLES OUVRIERES

La cause de Debs remise au mois de mai — Conseil Central des Métiers et du Travail. On demande la nomination d'une Commission Royale. L'étiquette des coupeurs de hardes. L'American Railway Union demande de l'aide. La grève des faiseurs de cleus à cheval — Nouvelles de Québec — Convocations.

L'Assemblée du District No 19 des Chevaliers du Travail s'assemblera demain soir, au No 1517 de la rue Notre-Dame.

Hier, dans la nuit, les grévistes de Brooklyn et leurs amis ont attaqué trois chars sur différentes lignes. Aucune arrestation n'a été opérée.

Les jurés dans la cause de Debs ont été renvoyés à cause de la maladie de l'un d'eux, N. Cal. Le procès a été remis au premier lundi de mai.

L'Assemblée Grande Hermine et l'Assemblée La Canadienne des C. du T. ont voté en faveur de la contribution du fonds d'organisation, demandé par le District No 19.

Le Conseil Central des Métiers et du Travail a eu une séance spéciale, hier soir, sous la présidence de M. P. J. Ryan.

Le but de la réunion était d'épuiser l'ordre du jour de la dernière réunion régulière.

Deux nouveaux délégués ont été admis, l'un représente l'Assemblée Grande Hermine, C. T., l'autre l'Assemblée River Front, C. T.

L'Assemblée Maisonneuve des C. du T. demande au Conseil Central d'envoyer une requête au lieutenant-gouverneur en conseil, le priant de nommer une commission royale pour faire une enquête sur la manière dont les finances de la ville de Montréal sont administrées. Référée au comité de législation.

L'Assemblée des coupeurs de hardes informe le Conseil Central qu'elle a adoptée une étiquette qui sera apposée sur chaque pièce de vêtement, confectionnée dans un atelier d'Union. Il est recommandé aux délégués de prendre note de cet avis et de le communiquer à leurs sociétés respectives.

On prend ensuite en considération une circulaire de l'American Railway Union demandant de l'aide pour aider Debs et ses compagnons à se défendre devant les tribunaux. La somme de dix dollars est votée à cet effet.

Le secrétaire lit une lettre de l'Assemblée Maple demandant certaines informations au sujet de M. Rodias Ouimet. Le secrétaire est chargé de donner les informations demandées et de plus, de prévenir cette société que M. Ouimet ne fait plus partie du Conseil Central.

Le Conseil Central décide de donner tout son appui aux faiseurs de clous à cheval, en grève depuis cinq semaines contre une réduction de salaire.

Le Conseil Central aura une assemblée spéciale, dimanche prochain, dans le but de discuter la question des candidatures ouvrières pour les prochaines élections fédérales.

Nouvelles de Québec :

—Le Conseil Central a commandé à Mme Bédard, l'artiste de la rue St Joseph, un magnifique drapeau qui portera la belle devise de la société : Tempérance, Industrie, Economie.

Le Conseil a aussi commandé des insignes pour ses officiers sur le modèle de ceux de l'Union Typographique No 302.

Le président de la commission du Havre a répondu aux ouvriers de Québec qui se plaignaient qu'un trop grand nombre du dehors fussent employés, qu'il ferait tout en son pouvoir pour les satisfaire.

M. Joseph Savard, président de l'association des commis marchands épiciers, a été élu membre du comité d'organisation du Conseil Central.

Quelques associations ouvrières avaient formulé des plaintes au sujet du concassage de la pierre, prétendant que les entrepreneurs n'employaient pas que des contribuables de la ville, comme spécifié au contrat.

—A la séance régulière du District No 20 des Chevaliers du Travail, tenue avant-hier, à la salle Patoine, une amnistie générale a été accordée à tous les membres qui ont appartenu aux assemblées locales des Chevaliers du Travail qui, pour une raison ou pour une autre, ont cessé d'exister. Ainsi, tous ceux qui désirent faire partie de nouveau de l'Ordre, n'auront que 50 centins à payer entre les mains du secrétaire du District, M. J. B. St Laurent, 108, rue Kirotac, ou à la salle Patoine.

On pourra s'adresser personnellement ou par lettre aux deux endroits ci-haut mentionnés.

Voilà un avantage unique qui est offert à tous de rentrer de nouveau dans cette organisation qui a tant fait de bien à la cause ouvrière. Que tous en profitent.

Après explication d'un quelqu'un au fait de la question, le Conseil Central a décidé de ne pas prendre action à présent, mais de référer la chose à son comité municipal pour considération.

Réunions, ce soir : Assemblée des Charretiers, 134 rue Chatham.

Assemblée Coopérative des cordonniers, 1517 rue Notre-Dame.

Union des plâtriers, 278 rue Saint-Laurent

L'Union des tailleurs de cuir, 1796 rue Ste-Catherine.

Assemblée Parthenais, 178 rue Montcalm.

LA POLICE

L'enquête se continuera demain soir

Le fonds de secours

Les avocats aux prises

Le comité d'enquête de la police a siégé hier soir, sous la présidence de l'échevin Rainville. Tous les autres membres étaient aussi présents.

L'inspecteur Kehoe a été examiné pendant quelques instants par M. J. N. Greenshields. On lui a demandé si oui, ou non, il n'avait pas dit lors de la dernière assemblée, qu'aucun ordre n'avait été donné par le surintendant aux officiers et constables, enjoignant à ces derniers de ne rien dire au sujet de l'administration interne de la police.

L'inspecteur Kehoe répond qu'il a déjà répondu à cette question. Aucun ordre de ce genre n'a été écrit dans le livre.

M. Greenshields : "Prétendez-vous qu'aucun ordre de ce genre n'a été donné aux hommes ? N'est-il pas vrai que le surintendant étant convaincu que d'après la nature des questions posées aux témoins par le comité d'enquête les membres du corps de police pourraient commettre des indiscrétions, on leur a dit qu'aucune désobéissance à ce sujet, serait punie par un renvoi ?"

L'échelvin Robert s'oppose à cette question.

M. Greenshields : "Y a-t-il eu un ordre de ce genre de donné à M. Kehoe ?"

Le témoin : "Oui."

M. Greenshield : "Cet ordre a été donné un ou deux jours après l'ouverture de l'enquête ?"

Le témoin : "Je ne m'en souviens pas."

M. Greenshields se plaint alors amèrement du manque de bonne volonté de la part du témoin qui semble ne pas vouloir répondre directement aux questions qui lui sont posées.

Après une discussion qui a duré assez longtemps, l'inspecteur Kehoe admet que l'ordre en question a été donné peu après l'ouverture de l'enquête.

M. Geoffrion à M. Greenshields : "Vous pêchez en eau trouble. Quel est l'autre témoin ?"

L'échevin Préfontaine : "On vous a demandé un état de compte lors de la dernière assemblée, M. Kehoe, l'avez-vous ?"

Le témoin produit alors l'état suivant :

1893

Recettes du 1er janvier au 31 décembre :

Amendes et déductions pour maladie.	$1,425.75
Devoir extra.	670.00
Enquêtes	697.00
	$2,792.75

1894

Recettes du 1er janvier au 31 décembre :

Amendes et déductions pour maladie.	$1,510.35
Devoir extra.	623.25
Enquêtes.	735.00
	$2,868.60

1895

Recettes du 1er janvier au 9 février :

Amendes et déductions pour maladie.	$315.80
Devoir extra.	44.00
Enquêtes.	60.00
	$420.00
Total.	$6,081.15

M. Greenshields déclare alors que les prochains témoins seront l'inspecteur Lancey, le capitaine Leggatt et M. Hamel, du département du trésorier.

Les échevins Rainville et Préfontaine espèrent que l'on dira d'avance pourquoi l'on fait venir ces témoins.

M. Greenshields proteste. Le comité des citoyens n'est pas tenu de démasquer ses batteries. Le fait de voir l'inspecteur Kehoe essayer à éviter certaines questions prouve que l'enquête doit être conduite comme elle l'est.

L'échevin Smith déclare qu'il est fatigué de la manière dont l'enquête a été conduite jusqu'à présent.

Après quelque discussion, l'on décide de siéger le jeudi soir et le vendredi soir afin d'entendre la balance des témoins du comité des citoyens et d'en finir au plus vite.

NOTES COMMERCIALES

Napoléon Foucreau, épicier, a fait cession à la demande de Camille Beauvais. Passif, $3,478.08. Le demandeur est créancier pour $610.50.

J. H. Nault, pharmacien, a produit une demande de cession contre Moise Richard, épicier, de Maisonneuve.

Johnston, Copping Company—James Johnston et Gray Copping, marchands de fer.

Carignan et Deschamps—Ludger Carignan et Eugène Deschamps, marchands de nouveautés.

J. et B. C. Silver—J. C. et C. C. Silver, bijoutiers.

Lévesque et Lefebvre—Chs. Levesque et P. Lefebvre, peintres, dissolution.

Parc Royal

Grande mascarade jeudi soir. Admission, 10 cts.

RAMENE D'OTTAWA

Un nommé Spratt accusé d'avoir agi frauduleusement

Le magistrat O'Gara fait de nouveau des siennes

Le député grand connétable Bissonnette est revenu d'Ottawa hier après-midi, accompagné d'un nommé Charles A. Spratt, contre lequel un mandat d'arrestation avait été lancé par le juge Dugas, à la demande de M. W. A Matley, secrétaire de la compagnie de chaussures Ames Holden et Cie. Le prisonnier Spratt est accusé d'avoir obtenu des marchandises au montant de $700 environ quinze jours avant sa banqueroute. Spratt tenait un magasin sur la rue Banks à Ottawa. L'accusé a comparu devant le juge Dugas ce matin, et a plaidé non coupable. On procédera à l'enquête demain.

Le magistrat O'Gara, au sujet duquel nous avons déjà eu à parler, a refusé de nouveau de signer le mandat sous prétexte que c'était une persécution montée contre Spratt de la part de la maison Ames Holden et Cie. M. Bissonnette s'est alors rendu auprès de M. Grant, un autre juge de paix, qui a endossé le mandat.

A ST-HENRI

Les Anglais veulent être représentés au conseil — Incendie — Endormie sur les degrés de l'autel, etc.

Le comité des chemins a siégé hier soir sous la présidence de l'échevin W. Labrèche. Il a été décidé d'acheter un nouveau rouleau pour la neige.

Cette question sera soumise au conseil ce soir. L'inspecteur Blais esra chargé de faire cet achat aux meilleures conditions possibles. Le conseil devra aussi décider ce soir s'il serait à propos pour la municipalité d'acheter de la pierre et de la faire concasser et charroyer par les pauvres de la ville. On s'attend à une séance intéressante.

—Les membres de la "St Henry Municipal Reform Ass." se sont réunis hier soir à l'école St Albert. Nos concitoyens de langue anglaise se plaignent de l'administration des affaires à l'hôtel de ville et veulent avoir un des leurs au conseil. Ils ont décidé de prendre tous les moyens possibles pour préparer l'élection l'an prochain d'un échevin anglais. L'association aura une nouvelle séance le mois prochain.

—La brigade du feu ces jours derniers a été appelée à la succursale de la Banque Jacques Cartier. Le feu s'était déclaré dans le sous-sol de l'établissement et avait déjà pris des proportions énormes quand les pompiers sont arrivés. Après un travail ardu de trois quarts d'heure les flammes étaient sous contrôle. Les dommages sont évalués à $200.

—Cas d'honnêteté — Une montre de valeur avait été perdue samedi dernier par une demoiselle de St Henri. Elle a été trouvée hier par Joseph Bérubé, l'un des employés de la corporation qui s'est hâté de la remettre à la propriétaire.

—Samedi prochain la brigade du feu sera en possession d'un nouveau dévidoir fait exclusivement par les hommes du chef Massy.

—La cour Sarsfield No 133 des Forestiers catholiques se réunira vendredi soir à la salle Ste Anne. Une adresse et de magnifiques cadeaux seront présentés au secrétaire-financier, M. Thomas Burns. Nombre d'invitations ont été lancées pour cette fête qui promet d'être des plus belles.

—Victoria Montreuil, quand elle est en boisson, n'a pas d'autre ambition que celle de se sanctifier et de se donner au Seigneur. Hier dans un moment de ferveur elle est allée se coucher sur les degrés de l'autel à l'église de St Henri, où elle s'endormit. Le chef Massy prévenu de la chose se permit de troubler le sommeil de Victoria et de la conduire au poste. Elle a comparu devant le magistrat Trudel, qui l'a condamnée à aller dormir en prison pendant un mois.

UNE REVELATION

La cause de l'accident de chemin de fer arrivé près du lac Mégantic l'été dernier

Un correspondant du "Boston Globe" prétend connaître la cause de l'accident de chemin de fer, arrivé près du lac Mégantic sur la ligne du Pacifique, l'été dernier, et par lequel cinq personnes ont perdu la vie, il accuse un Arménien nommé Kaleal d'en avoir été l'auteur.

Kaleal vivait dans un chantier de bois rond qu'il s'était construit lui-même et vendait du tabac et de petits articles de commerce. Il voyageait souvent d'un point à l'autre et avait pris l'habitude de voyager pour rien, cherchant toujours à voler son passage et se rendant aussi loin qu'on le laissait aller sans le faire descendre. Un jour spécialement, le conducteur le fit descendre, malgré ses protestations, lorsque l'on venait à peine de quitter la gare ; il entra alors dans une grande colère et proféra des menaces contre la compagnie ; deux jours après avait lieu le terrible accident. L'on ne trouve pas d'obstruction sur la voie où eût lieu l'accident, mais l'ingénieur qui se tua en sautant hors de l'engin avait dû apercevoir quelque chose car il avait renversé la vapeur et appliqué les freins.

Des détectives qui s'étaient mis aux traces de l'Arménien dans l'espoir qu'il se trahirait, avaient abandonné leur surveillance l'automne dernier pour la reprendre au printemps. En décembre dernier cependant, Kaleal s'égara dans les bois et mourut de faim et de privations, car on a pu constater, lorsqu'on a retrouvé son cadavre, qu'il s'était dévoré les bras pour assouvir sa faim. Ainsi il est mort de la mort la plus horrible, emportant son secret dans la tombe, s'il est réellement l'auteur de ce funeste accident.

Salsepareille "Anchor"

(En Pilules)

Ces pilules ont exactement les mêmes propriétés curatives que les meilleures salsepareilles liquides ; ; elles sont aussi plus agréables et plus faciles à prendre et ne coûtent que 50 centins la boîte. 84-3

LE CAPITAINE BOUCHARD

Il est victime d'un pénible accident

Une femme se fracture un bras rue Ontario

M. Bouchard, capitaine de police No 3, a été, hier, vers 8 heures du soir, victime d'un pénible accident. En descendant d'un tramway encore en marche, dans la rue Craig, près de la rue des Allemands, il est tombé lourdement sur le sol et s'est disloqué l'épaule gauche, contusionné le poignet et déchiré la figure. M. Bouchard, relevé sans connaissance, a été transporté au poste No 3, et son fils, le docteur Bouchard, lui a donné ses soins. Au moment de l'accident, M. Bouchard se rendait à l'hôtel de ville pour assister à l'enquête de la police. Quelques instants auparavant il avait été appelé au coin des rues St André et Ontario pour secourir une dame Guilbault,belle-mère de M.L.A.W. Proulx, qui s'était fracturé un bras en tombant sur le trottoir, et il s'était montré surpris de l'accident vu que, selon lui, le trottoir n'était pas glissant.

PLAINTES GRAVES

Les contremaitres du département des chemins ne sont pas ce qu'ils devraient être

Mauvais chemins

Les charretiers à l'emploi du département des chemins, les charroyeurs de neige et le public en général se plaignent du mauvais état des chemins qui conduisent au pont de glace. Il paraît que près du pied de la rue des Voltigeurs il y a tout un chapelet de chaos qui sont de véritables casse-cou. Plusieurs voitures s'y sont brisées. Il est temps que les officiers du département des chemins songent à rendre meilleur le sort des charretiers à l'emploi de la ville.

Il nous arrive de recevoir tous les jours des plaintes nombreuses au sujet des contremaîtres de ce département. La plupart d'entre eux, dit-on, sont des anglais ou des irlandais qui maltraitent nos compatriotes dont ils ne comprennent pas la langue. Nous attirons l'attention de l'échevin Préfontaine et de ses collègues sur cet état de choses.

CONFERENCE AGRICOLE

Les cercles du comté de Chambly en session à Longueuil

Une conférence organisée par la société coopérative des cercles agricoles du comté de Chambly est tenue aujourd'hui à Longueuil. La séance s'est ouverte à dix heures et demie. Parmi les invités se trouvaient les honorables MM. Taillon, Beaubien, de Boucherville, Leblanc et MM. Préfontaine, Pelletier, Doyon et Lussier, députés.

Les conférenciers sont MM. Beauchamp, député des Deux-Montagnes ; Bernatchez, député de Montmagny ; Chicoyne, député de Wolfe ; Gigault, assistant-commissaire de l'agriculture, et Mercier, de St-Martin. Ce soir, il y aura un grand banquet pour venir en aide à l'hôpital de Longueuil.

VOLEUR BLESSE

Le maitre de poste fait feu sur lui

Hull, Qué., 13—Wm Mortimer, de Montréal, un voleur de profession, est à la prison du district gravement blessé par un coup de revolver. Le maître de poste Smith, de la Pointe à Gatineau, a fait feu sur lui pendant qu'il travaillait à faire sauter le coffre-fort du bureau de poste. Il avait pour complice un autre voleur de profession de Toronto, du nom de Winslow. Ce dernier, jusqu'ici, a réussi à se soustraire aux recherches de la police.

CADAVRES DE NAUFRAGES

Les victimes du sinistre de l' "Elbe"

Londres, 13—Le bateau de pêche "Fortuna" a apporté à Lowestoft, ce matin, le corps de A. E. Lockhart, un des passagers de salon de l' "Elbe".

Londres, 13—Le corps d'une femme, qui se trouvait à bord de l' "Elbe" quand ce navire a sombré, a été trouvé en mer et apporté à la côte. Le corps n'a pas été reconnu et ne le sera probablement pas. Autour de la poitrine était fixée une ceinture de sauvetage de l' "Elbe", et un petit sac de cuir contenant une forte somme d'argent.

LE CAPITAINE ROMANI

Rome, 13—La cour de cassation a accordé au capitaine Romani, l'officier français arrêté comme espion sur la frontière italienne, l'autorisation d'interjeter appel de la sentence de 14 mois de prison prononcée contre lui. La décision de la cour de cassation est motivée par le fait que le tribunal qui a condamné le capitaine Romani était incompétent. Ce dernier subira un nouveau procès devant la cour d'assises.

INVASION DE LOUPS EN ITALIE

Rome, 13 — Des centaines de loups venant des Alpes ont envahi les plaines de la province de Piémont, dans le nord de l'Italie, et plusieurs villageois ont été tués par des carnassiers. Les autorités ont envoyé des troupes pour faire la chasse à ces animaux dont un grand nombre ont déjà été tués.

LE KHEDIVE DESAPPOINTE

Caire, 13 — La favorite du harem du Khédive a donné le jour à une fille aujourd'hui. On dit que le Khédive est très désappointé, car il espérait que l'enfant serait un fils et par suite l'héritier du trône.

Il nous serait pourtant bien facile de connaître nos défauts ; car ce sont ordinairement les premiers que nous remarquons dans les autres, et ceux qui nous choquent le plus.

ACCUSES DE MEURTRE

Une affaire à sensation à Toronto

La mort de W. C. Wells

Sa vie était assurée pour une somme de $67,000

Toronto, 13—Dallas T. Hyams, âgé de 35 ans, et son frère, Harry H. Hyams, âgé de 39 ans, courtiers américains et résidents de cette ville pendant neuf ans, ont été arrêtés, hier soir, sous l'accusation de meurtre.

La personne dont on les accuse d'avoir causé la mort est un jeune Anglais du nom de Wm C. Wells, qui, le 16 janvier 1883, fut trouvé en bas d'un ascenseur dans le magasin de Hyams frères, rue Colborne, où il était comptable. Le défunt était âgé de 22 ans.

On a expliqué la mort de ce dernier en disant qu'il était occupé à faire quelques réparations en bas de l'ascenseur quand la plateforme de l'appareil lui est tombée sur la tête. Le coroner, après avoir pris des renseignements, déclara qu'une enquête n'était pas nécessaire. Wells avait deux assurances sur la vie, l'une de $30,000 à la Mutual Life Co., de New-York, l'autre de $31,000 à la Mutual Accident Insurance Co. Les assurances étaient en faveur de Martha, la soeur de Wells, qui, à cette époque, était fiancée à Harry Hyams. Les deux polices d'assurances avaient été obtenues deux mois auparavant.

La compagnie de New-York se livra à des recherches, mais ne trouva aucune preuve ne pouvant incriminer quelqu'un, et le montant des assurances fut payé à Mlle Wells. Dans le courant du mois de mai dernier le mariage de cette dernière avec Harry Hyams eut lieu et, peu de temps après, le couple venait se fixer à Montréal. Il y a deux semaines, ils sont retournés à Toronto, et sont allés demeurer avec Dallas Hyams, 57 rue Gould, où on les a arrêtés hier soir. La police refuse de donner aucuns détails sur les preuves contre les accusés, mais on raconte ce qui suit au sujet de Harry Hyams :

Les primes des assurances ont été payées par ce dernier, et il était dans le magasin quand Wells a été tué. Depuis, on a appris que Hyams avait essayé de faire assurer la vie de sa femme (miss Wells), pour $300,000 à différentes compagnies américaines et anglaises.

LES BAPTISTES

Ils jettent Gaillardet pardessus bord

(Dépêche spéciale)

Lowell, Mass., 13 — Les frasques de M. Gaillardet ont ému les sectes protestantes de cette ville. La corporation de l'église française se réunit ce soir pour censurer M. Gaillardet et le jeter hors de son sein.

Le fameux prédicant baptiste a été suspendu de ses fonctions, il y a huit jours. Il n'avait pas encore été ordonné ministre ; il n'était que simple missionnaire baptiste à Lawrence.

LA LEGISLATURE MANITOBAINE

(Dépêche speciale)

Winnipeg, 13 — La législature du Manitoba s'ouvrira demain après-midi. Le gouverneur Schultz est suffisamment rétabli pour pouvoir ouvrir en personne la présente session.

LE JUGE FOURNIER

(Dépêche speciale)

Ottawa, 13—Le juge Fournier est suffisamment rétabli pour pouvoir prendre son siège sur le banc de la cour suprême, à la prochaine session de ce tribunal.

SUICIDE D'UNE FEMME

Chesby, Ont., 13 — Hier matin, Mme William Cruikshanks s'est suicidée dans un accès d'aliénation mentale.

On l'a trouvée suspendue par le cou par une ceinture attachée à un pied de son lit, et ne donnant plus signe de vie. Elle laisse un mari et plusieurs enfants.

LA MORT DU SERREFREIN

Québec, 13 —Le verdict du jury dans l'enquête au sujet de la mort du serrefrein Proulx a été comme suit : Le défunt a eu le crâne fracturé et la vertèbre cervicale disloquée par un choc contre une pierre au-dessus de la voie à Bennett's Curve, pendant qu'il se trouvait sur le toit d'un train qui passait à cet endroit, et ces blessures sont la cause de sa mort.

Les maladies de la vessie

Les malades prédisposés à la formations de calculs devront comme laxatif, recourir exclusivement à l'emploi de l'eau minérale naturelle de Carabana qui contient fort peu de sels de magnésie. Les nombreux sujets souffrant de la vessie et des voies urinaires donneront toujours la préférence à l'Eau de Carabana ; ils n'auront pas à regretter, du fait de cet emploi, l'augmentation de leur alcalinité urinaire, cause chimique du catarrhe vésical et de la gravelle blanche. Le dépôt général de l'Eau de Carabana pour tout le Dominion se trouve à la pharmacie Baridon, 1703 rue Ste Catherine, à Montréal. Tous les pharmaciens vendent l'Eau de Carabana.

Un ordre étrange—Il paraît que les sociétés protectrices des animaux restent bien inactives dans la république helvétique. Voici ce que nous lisons, sous la rubrique "Tessin," dans le "Journal de Genève" :

Les chèvres ont causé des dégâts assez considérables à Magadino dans les forêts de jeunes chênes, dont elles rongeaient l'écorce. Afin d'arrêter le mal, l'autorité communale, raconte le "Luzerner Tagblatt", a rendu un arrêté en vertu duquel les propriétaires étaient invités à arracher les dents de leurs chèvres. On trouva dans la commune un homme qui soumit les pauvres bêtes aux extractions décidées. Cependant un citoyen refusa de laisser mutiler ses chèvres. La municipalité lui interdit alors de les mener paître dans les prairies communales, d'où recours du citoyen au conseil d'Etat, lequel donna raison au recourant.

DETRESSE EN IRLANDE

M. Morley déclare que des travaux seront commencés pour venir en aide aux familles pauvres

Pétition présentée à la chambre des communes par le lord-maire de Dublin

Londres, 13—Dès l'ouverture de la séance de la chambre des communes, hier après-midi, une députation du conseil municipal de Dublin ayant le lord-maire à sa tête, a été escortée à la barre de la chambre avec beaucoup de cérémonie par le sergent d'armes. Le lord-maire a remis la pétition de la municipalité de Dublin demandant la mise en liberté des Irlandais emprisonnés pour participation à des attentats à la dynamite. Le privilège de paraître à la barre de la chambre est conféré aux lords-maires de Dublin depuis 1813.

M. John P. Nolan, parnelliste, a proposé l'adoption d'une expression de regret que le discours de la reine ne fasse aucune allusion à la grande détresse qui règne en Irlande. Il a ajouté qu'il espérait que le gouvernement entreprendrait des travaux de secours. La motion a été appuyée par M. Thomas Sexton, parnelliste, M. John Morley, secrétaire en chef pour l'Irlande, a reconnu que les députés irlandais faisaient leur devoir en attirant l'attention du gouvernement sur la détresse en Irlande. Il a ajouté que des travaux seraient entrepris pour venir en aide à 7000 familles. La motion de M. Nolan a été rejetée par 200 voix contre 13.

BIENVENUE ENTHOUSIASTE

La "Gascogne" saluée par tous les navires dans la rade de New-York

La compagnie Générale Transatlantique vote des félicitations au capitaine Baudelon

New-York, 13—Le transatlantique la "Gascogne" est arrivé à son dock, hier matin, au milieu des démonstrations enthousiastes d'un grand nombre de personnes rassemblées sur les quais et des saluts de tous les navires dans le port. Le dock de la Compagnie Générale Transatlantique était encombré de monde. Il y a des années que l'arrivée d'un navire n'avait causé autant de joie et occasionné des démonstrations aussi sympathiques.

Hier matin, le capitaine Baudelon a remis à M. Forget, l'agent de la compagnie française, un rapport sur l'accident survenu à la machine de "La Gascogne".

Paris, 13—Les directeurs de la Compagnie Générale Transatlantique ont voté des félicitations au capitaine Baudelon, du vapeur "La Gascogne". De plus ils ont décidé de lui décerner une médaille d'or en reconnaissance de la manière habile dont il a conduit son navire lors de son dernier voyage.

LE DEVOUEMENT D'UNE AIEULE

Elle périt dans les flammes pour sauver son petit fils

Paris, 13—Un drame épouvantable s'est déroulé à Cornus, près de Saint-Affrique, Aveyron. Les habitants, réveillés en sursaut par des cris d'alarme et le bruit du tocsin, apprenaient que la maison occupée par le bureau de poste flambait, dévorée par un incendie d'une violence extraordinaire. Le receveur, M. Baldy, parvint à s'enfuir à grand'peine avec trois de ses enfants. Mais il restait encore dans l'immeuble en feu un jeune enfant de dix ans et sa grand'mère, qui tous deux couchaient au deuxième étage.

Le feu avait tout envahi et les nombreux habitants accourus pour organiser les secours croyaient déjà ces deux personnes asphyxiées—il était, d'ailleurs, impossible de tenter le sauvetage —quand soudain une croisée du second s'ouvrit et l'on vit paraître la pauvre vieille tenant dans ses bras l'enfant qu'elle voulait jeter dans le vide et qui se cramponnait à elle avec des cris terrifiants. Ce fut une véritable et poignante lutte entre l'enfant et la grand'mère.

Enfin, cette dernière réussit à précipiter son précieux fardeau dans la rue, où il était reçu sain et sauf dans les bras des spectateurs de cette scène émouvante.

Une seconde après, la pauvre grand'mère perdait pied et disparaissait dans la fournaise. On a trouvé le lendemain, ses os carbonisés parmi les ruines de la maison.

Le ministère Ribot est le trente-quatrième depuis la nomination de M. Thiers, chef du pouvoir exécutif, le 17 février 1871. Sous sa présidence, un seul ministère : du 19 février 1871 au 24 mai 1873.

Neuf ministères sous le maréchal de MacMahon, douze sous la présidence de M. Grévy, dix sous la présidence de M. Carnot, un sous la présidence éphémère de M. Casimir-Perier, et enfin le ministère actuel.

Le duc de Broglie a formé trois cabinets, M. Dufaure deux, M. de Freycinet quatre, M. Ch. Dupuy trois, si l'on considère qu'il était démissionnaire lors de l'élection de M. Casimir-Perier à la présidence.

Quant à M. Ribot, il en est à son troisième cabinet. Son premier dura du 7 décembre au 31 décembre 1892, y compris "l'expédition des affaires courantes" soit vingt-quatre jours ; le deuxième alla du 1er janvier 1893 au 5 avril de la même année, trois mois et cinq jours. C'est M. Dupuy qui lui succéda. Remarque amusante, ce dernier est né à la vie ministérielle dans le premier cabinet Ribot en qualité de ministre de l'instruction publique.

Un dernier détail pour les partisans de la stabilité ministérielle : la moyenne de durée des cabinets, depuis 1871, est de huit mois environ : on conviendra que c'est peu !

Fin de saison

Fourrures de toutes sortes vendues à sacrifice. Ayant encore un immense stock en magasin, il faut le réduire à tout prix. Aux sages d'en profiter. E. A. Ste-Marie, 1490 rue Ste-Catherine. 84-3

LA PRESSE

IMPRIMÉE ET PUBLIÉE PAR
T. BERTHIAUME,
PROPRIÉTAIRE.
Nos 71 et 71A RUE SAINT-JACQUES
MONTREAL.

Abonnement:

Edition quotidienne — $3.00 par année. $2.00 pour 8 mois. $1.00 pour 4 mois.
Edition hebdomadaire — $1.00 par année. 50 cts pour 6 mois.
Payable d'avance.

LA PRESSE,
Boite 1176, P.P. *Montreal, Canada.*

CIRCULATION DE LA PRESSE

POUR LA SEMAINE FINISSANT LE 9 FEVRIER 1895

Lundi	*38,231*
Mardi	*38,154*
Mercredi	*38,170*
Jeudi	*38,258*
Vendredi	*38,415*
Samedi	*43,456*
Total	*234,684*

Circulation Moyenne par Jour

Semaine finissant le

9 FEVRIER 1895

39,114

MONTREAL, 13 FEVRIER 1895

DES CHIFFRES

Sous ce titre, la "Patrie" publiait dans son numéro de lundi l'article suivant :

La "Revue Commerciale" de Québec que l'on accusera pas plus de partialité politique que le "Moniteur du Commerce" cher aux dissertateurs tories contenait l'autre jour des chiffres fort intéressants qu'il est bon d'étudier.

Depuis 1872 jusqu'en 1893, voici quelle a été la valeur de nos exportations et importations :

Années	Exportations	Importations	Comm. total
1872.....	82,640,000	111,330,000	194,970,000
1873.....	89,799,000	128,011,000	217,801,000
1874.....	89,352,000	128,216,000	217,568,000
1891.....	98,417,000	119,966,000	218,383,000
1892.....	113,963,000	127,406,000	241,369,000
1893.....	118,504,000	129,079,000	247,583,000

Voici maintenant la population par année, la valeur des expropriations et importations et le total par tête du commerce canadien :

Années	Population	VALEUR PAR TÊTE. Export.	Import.	Comm. total
1872.....	3,700,000	22 3	30 1	52 4
1873.....	3,763,000	23 9	34 0	57 9
1874.....	3,827,000	23 3	33 5	55 8
1881.....	4,813,000	20 3	24 8	45 1
1892.....	4,899,000	23 2	26 0	49 2
1893.....	4,962,000	23 9	26 0	49 9

En comparant les moyennes des trois premières avec celles des trois dernières années du tableau, on constate qu'il y a eu une moyenne annuelle d'augmentation de 1.19 pour cent seulement dans les exportations, de 0.11 pour cent dans les importations, et de 0.57 pour cent dans le commerce total du Canada.

Si l'on prend maintenant la moyenne annuelle de la population, on trouvera que la proportion du commerce par tête a été comme suit : chapitre des exportations, $23 ; chapitre des importations, $31.21 ; commerce total, $55.-21, cela pour les années 1872-74 ; tandis que pour les années 1891-93, cette proportion a été comme suit : par tête de la population pour les exportations, $22.50 ; pour les importations, $25.60, et pour le commerce total, $48.10.

Inutile de rejmber contre les chiffres, et cette comparaison que nous venons d'établir entre 1872-73-74 d'un côté, et 1891-92-93 de l'autre, nous permet de démontrer qu'il y a décroît, par tête de la population, dans l'espace de vingt ans, de 1872 à 1893, de $0.50 dans les exportations, de $6.71 dans les importations, et de $7.21 dans le commerce total du Canada et que ce décroît représente bel et bien un capital de plus de trente-cinq millions de piastres.

Ce recul en affaires est d'autant plus pénible à constater que, si l'on jette un coup d'oeil sur les données statistiques du commerce des pays de l'ancien monde, nous en trouvons où, pendant la même période, le commerce accuse une augmentation annuelle moyenne de plus de 16 pour cent, et de plus de 6 pour cent par tête de la population.

***

En adversaires loyaux et désireux de discuter honnêtement cette question importante de la protection et du libre-échange nous avons cru devoir reproduire l'article de la "Patrie" tant pour mettre sous les yeux du public les arguments des libéraux que pour démontrer la fausseté de leur raisonnement et les efforts auxquels ils sont obligés pour faire dire aux statistiques officielles autre chose que ce qu'elles prouvent.

Les déductions de la "Patrie" manquent absolument de justesse et de bonne foi, du moment que notre voisine ne tient pas compte de la valeur des échanges.

Pour prouver que le commerce général du Canada a périclité il faudrait prouver que la valeur des produits s'est maintenant aux mêmes taux de 1872 à 1893.

Or, la "Patrie" s'est bien gardée de faire même allusion à cette valeur, sachant parfaitement bien que la valeur des produits agricoles et industriels a subi pendant ces vingt dernières années une baisse générale et moyenne de plus de 25 p.c.

Le blé, qui sert d'étalon en pareille matière, a subi de 1872 à 1893 une baisse de plus de 50 p.c. En 1872 il se vendait a Londres, $1.73 le minot, alors qu'il ne se vendait plus que 80c en 1893.

On comprend combien, dans ces circonstances, il est peu honnête de prendre pour point de comparaison la statistique de la valeur des échanges sans tenir compte de l'abaissement des prix des produits.

Une comparaison plus juste et tout à fait concluante serait celle du poids des marchandises échangées si on pouvait l'établir d'une manière générale et absolue.

Mais en son absence, il en est une qu'on peut faire et qui prouvera que notre commerce, loin de diminuer ou de rester stationnaire, a fait des progrès qu'on ne peut nier sans nuire à notre réputation et à notre crédit.

La comparaison la plus juste qu'on puisse faire pour établir les progrès de notre commerce est celle du mouvement du fret maritime et terrestre.

Ce mouvement a été comme suit :

Tonnages des bâtiments de mer étant arrivés et partis chargés des ports de mer canadiens

	Tonnage moyen
1869 à 1873.	4,300,286
1874 à 1878.	4,033,116
— 1893.	8,018,814

Le mouvement maritime général du Canada en 1876 et en 1893, a été comme suit :

	1876	1893
Tonnage maritime et fluvial	9,911,199	18,539,554
Cabotage	10,300,939	24,579,123
Tonnes.....	20,212,138	43,118,657

Soit de 1876—seule date dont nous possédions la statistique,—à 1893, une augmentation de plus de 100 p.c. dans le mouvement des bâtiments employés au transports des produits échangés par le Canada.

Si maintenant on passe au fret des chemins de fer on voit qu'ils en ont transporté 6,331,757 tonnes en 1876 contre 22,063,599 tonnes en 1893, soit une augmentation de plus de 250 p.c.

Et c'est devant ces résultats concluants, ces augmentations formidables, ces preuves palpables du développement des affaires du pays, que la "Patrie" ose prétendre que les affaires, que le commerce, l'industrie et l'agriculture au Canada ont reculé sous le régime de la politique nationale !

Il faudra quelque chose de plus solide et de plus convaincant que les déductions de la "Patrie" pour faire changer l'opinion qu'ont les agriculteurs, les industriels, les ouvriers et les commerçants sur les résultats de la politique nationale et sur la nécessité de son maintien.

LES ECOLES DE MANITOBA

Jugement du Conseil Privé

Comment Leurs Seigneuries sont arrivées à la conclusion qu'il y a droit d'appel aux autorités fédérales

Présents : Le lord chancelier, lord Watson, lord Macnaghten et lord Shand.

Brophy vs le procureur général de Manitoba.

C'est un appel d'un jugement prononcé par la cour suprême du Canada, le 20 février 1894, dans une cause à elle soumise par le gouverneur général en conseil conformément aux dispositions des actes des cours suprême et d'Echiquier.

L'hon. Edward Blake, C. R., et M. J. S. Ewart, c. R.,—tous deux du barreau canadien—comparaissaient pour les appelants, et M. Cozens-Hardy, C. R., M. Haldane, C. R., et M. Bray pour l'intimé.

Les plaidoiries furent entendues avant la vacance de Noël et le jugement fut réservé.

Le lord chancelier, en prononçant maintenant le jugement de Leurs Seigneuries, dit qu'en 1890 deux lois furent adoptées par la Législature de Manitoba, relativement à l'éducation.

L'une d'elles créait un département d'éducation et un bureau d'aviseurs. Le bureau devait être composé de sept membres, dont quatre nommés par le département d'éducation, deux par le public et les instituteurs des "high schools" de la province, et le septième choisi par le conseil de l'université. Le bureau des aviseurs recevait, entre autres pouvoirs, celui de choisir les livres de classe pour l'usage des élèves et de prescrire la forme des exercices religieux pratiqués dans les écoles.

L'autre loi, qui est intitulée " Loi des écoles publiques," établit un système d'écoles publiques " entièrement neutre," aucun exercice religieux n'étant permis, à part ceux qui se pratiquent d'après les règlements du conseil des aviseurs. La loi vint en vigueur le 1er mai 1890. En vertu de ces dispositions, des règlements furent faits par la corporation municipale de Winnipeg ; par ces règlements des impôts furent prélevés également sur les contribuables protestants et catholiques romains, pour les fins scolaires.

Là-dessus, demande fut faite à la cour du Banc de la Reine de Manitoba pour annuler ces règlements, en alléguant que la loi des écoles publiques, 1890, était " ultra vires " en ce qu'elle portait préjudice aux droits et privilèges relatifs aux écoles séparées, qu'avaient les catholiques romains par la loi ou la coutume de la province, à l'époque de l'Union. La cour du Banc de la Reine rejeta cette demande, la loi étant, dans son opinion, " ultra vires." La cour suprême prit une position différente ; mais, appel ayant été interjeté, le comité judiciaire renversa cette décision et rétablit le jugement de la cour du Banc de la Reine.

Des mémoires et requêtes furent alors présentés au gouverneur général en conseil, de la part de la minorité catholique romaine de Manitoba, sous forme d'appel contre les lois d'éducation de 1890. Ces mémoires et requêtes ayant été mis à l'étude, une cause s'y rapportant fut, conformément aux dispositions de la loi des cour suprême et d'Echiquier, soumise par le gouverneur général en conseil à la cour suprême du Canada.

Les questions ainsi soumises pour audition et adjudication étaient les suivantes :

" 1. L'appel, dont il est question dans les mémoires et requêtes, est-il, comme on prétend, un appel qui peut être admis en conformité du 3e sous-paragraphe de l'article 93 de l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord, 1867, ou du 2e sous-paragraphe de l'article 22 de l'Acte de Manitoba, 33 Victoria—1870—, chapitre 3,—statuts du Canada ?

"2. Les raisons alléguées dans les requêtes et mémoires sont-elles de nature à former le sujet d'un appel sous l'autorité des sous-paragraphes susmentionnés ou sous l'autorité d'aucun d'eux ?

"3. La décision du comité judiciaire du Conseil Privé dans les causes de Barrett vs ville de Winnipeg, et de Logan vs ville de Winnipeg, met-elle fin au droit de demander un remède, demande basée sur la prétention que les droits de la minorité catholique romaine qui ont pris naissance après l'union en vertu des statuts de la province, ont été violés par les deux statuts de 1890, lesquels font le sujet de la plainte contenue dans les requêtes et mémoires ?

"4. Le 3e sous-paragraphe de l'article 93 de l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord s'applique-t-il à Manitoba ?

"5. Son Excellence le gouverneur-général en conseil a-t-il le pouvoir de faire les déclarations ou de donner les ordres remédiateurs qui sont demandés dans les mémoires et requêtes, les faits étant tels que représentés dans ces documents ; ou Son Excellence le gouverneur-général, a-t-il aucune autre juridiction à ce sujet ?

"6. Les actes de Manitoba relativement à l'éducation, passés avant la session de 1890, confèrent-ils ou continuent-ils de conférer à la minorité des "droits ou privilèges relativement à l'éducation", en conformité du deuxième sous-paragraphe de l'article 22 de l'Acte de Manitoba, ou établissent-ils un système d'écoles séparées ou dissidentes en conformité du troisième sous-paragraphe de l'article 93 de l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord, si cet article 93 est déclaré s'appliquer à Manitoba ; et s'il en est ainsi, les deux actes de 1890 dont on se plaint, ou aucun d'eux, affectent-ils les droits ou privilèges de la minorité de manière à justifier un appel au gouverneur-général en conseil ?"

Les juges de la cour suprême furent divisés d'opinion sur chacune des questions soumises. Néanmoins la réponse fut négative, dans chaque cas, par une majorité de trois juges sur cinq.

L'appel au gouverneur-général en conseil est basé sur l'article 22 de l'acte de Manitoba, 1870, et sur l'article 93 de l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord, 1867.

Par le premier de ces deux statuts (qui a été confirmé et déclaré valide par un statut impérial), Manitoba est constitué en province du Dominion. Le 2e article de l'Acte de Manitoba décrète qu'après le jour y spécifié, l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord sera—"sauf les parties de cet acte qui sont, en termes formels, ou qui, par une interprétation raisonnable, peuvent être réputés spécialement applicables à une ou plus mais non à la totalité des provinces constituant actuellement le Dominion, et sauf en tant qu'elles peuvent être modifiées par le présent acte (de Manitoba),—de la même manière et au même degré qu'elles s'appliquent aux différentes provinces du Canada, et que si la province de Manitoba eut été, dès l'origine, l'une des provinces confédérées sous l'autorité de l'acte précité."

Il ne peut donc pas être douteux que l'article 93 de l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord (excepté les parties qui sont spécialement applicables à une seule des provinces dont le Dominion était composé en 1870) a été rendu applicable à la province de Manitoba, sauf les modifications faites par l'Acte de Manitoba.

L'article 22 de ce statut traite de la même manière que l'article 93 de l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord. Le sous-paragraphe 2 de ce dernier article peut être mis de côté car il se rapporte manifestement aux seules provinces d'Ontario et de Québec. Les autres dispositions correspondent de très près à celles de l'article 22 de l'Acte de Manitoba. Il y a quelques légères différences, mais Leurs Seigneuries ne peuvent arriver à une autre conclusion que celle-ci : l'article 22 de l'Acte de Manitoba a pour objet de remplacer l'article 93 de l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord. Evidemment tout ce qu'on voulait conserver intact a été répété, et ce qui, dans les dispositions de l'Acte de Manitoba, diffère de celles du statut antérieur, doit être regardé comme indiquant les modifications de 1867 qu'on avait l'intention d'introduire dans la province de Manitoba.

Dans l'opinion de Leurs Seigneuries, c'est donc l'article 22 de l'Acte de Manitoba qui doit être interprété dans le cas actuel quoiqu'il soit, sans doute, légitime d'étudier les dispositions de la loi antérieure et de profiter de toute l'assistance qu'elles peuvent offrir quand il s'agit d'interpréter d'autres dispositions auxquelles elles correspondent fidèlement et qui les ont remplacées.

Avant d'entrer dans l'examen critique de l'article important de l'Acte du Manitoba, il serait à propos d'établir dans quelles circonstances cette loi a été adoptée et aussi la portée exacte du jugement du comité judiciaire dans la cause de Barrett vs La ville de Winnipeg, qui semble avoir donné lieu à des malentendus.

En 1867, l'union des provinces du Canada, de la Nouvelle-Ecosse et du Nouveau-Brunswick eut lieu. Parmi les obstacles qu'il y eut à surmonter pour amener cette union, il n'y en avait peut-être pas qui en présentât de plus grandes, que les divergences d'opinion existant au sujet de la question scolaire. Cela avait fait le sujet de beaucoup de controverses dans le Haut et le Bas-Canada. Dans le Haut-Canada un système général d'écoles neutres avait été établi, mais en pourvoyant à des écoles séparées pour subvenir aux besoins des habitants catholiques de cette province.

La seconde sous-section de la section 93 de l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord accordait tous les pouvoirs, privilèges et devoirs qui étaient alors conférés par la loi, et imposés dans le Haut-Canada aux écoles séparées et aux commissaires d'écoles catholiques de cette province, aux écoles dissidentes, protestantes et catholiques de la province de Québec.

Il n'y a pas de doute que les vues des catholiques des provinces de Québec et d'Ontario relativement à l'éducation, étaient partagées par les membres de la même communion dans le territoire, qui devint ensuite la province du Manitoba. Ils considéraient comme très essentiel que l'éducation de leurs enfants fût conforme à l'enseignement de leur église ; ils trouvaient qu'une telle éducation ne pouvait pas être donnée dans les écoles publiques destinées à tous les membres de la communauté, sans distinction de croyance religieuse, mais ne pouvait être obtenu que dans des écoles conduites sous l'influence et la direction des autorités de leur Eglise.

Au moment où la province du Manitoba entra dans la Puissance du Canada, les populations catholiques et protestantes de la province étaient à peu près égales en nombre. Avant cette époque, il n'existait sur ce territoire aucun système public d'éducation.

Les différentes religions avaient établi les écoles qu'elles jugeaient opportunes et les maintenaient par des contributions volontaires des membres de leur propre communion ; aucunes d'elles ne reçurent l'aide de l'Etat.

Les termes par lesquels le Manitoba était pour devenir une province de la Puissance, étaient une affaire de négociations entre les représentants des habitants du Manitoba et le gouvernement de la Puissance.

Les termes convenus, en ce qui concerne l'éducation, doivent être pris comme contenus dans le 22e article de l'acte de 1870. Leurs Seigneuries croient que rien ne peut être obtenu par des renseignements tendant à connaître si la stipulation de cette section plaça la province du Manitoba dans une position différente des autres provinces, ou si ce lui fut plus ou moins avantageux. Ceci ne peut être déterminé qu'en interprétant les mots de la section suivant leur signification naturelle.

Parmi les premières mesures passées par la législature du Manitoba, était un acte pour établir un système d'éducation dans cette province. Le système établi était distinctement confessionnel. Ce système, avec quelques modifications à l'idée originale, resta en force jusqu'à ce qu'on ait adopté la loi qui est la cause de la présente controverse. Dans la cause de Barrett, la seule question était de savoir si l'acte des écoles publiques de 1890 portait préjudice aux droits acquis et aux privilèges conférés aux catholiques romains, par la loi ou la coutume, à l'époque de l'union.

Leurs Seigneuries arrivèrent à la conclusion qu'on doit répondre à cette question dans la négative. Le seul droit ou privilège que les catholiques romains possédaient alors, soit par la loi ou par la coutume, était le droit ou le privilège d'établir et de maintenir pour l'usage des membres de leur église telles écoles qu'il leur plairait Il semble à Leurs Excellences que ces droits ou privilèges sont restés intacts aux catholiques et qu'ils n'ont pu être affectés.

Le tribunal a pour fonction limitée d'interpréter les mots usités et il n'est pas justifiable de leur imposer une signification qu'ils ne comportent pas raisonnablement. Son devoir est d'interpréter et non de décréter. Il est vrai que l'interprétation faite par la chambre au premier sous-paragraphe réduit à des limites très étroites la protection accordée par cette sous-section aux écoles séparées. Il se peut que ceux qui agissaient au nom de la communauté catholique romaine dans Manitoba et que ceux qui rédigèrent la phraséologie de la loi ou l'acceptèrent fussent sous l'impression que cette loi avait une plus basse étendue et offrait une protection plus grande que celles que Leurs Excellences ont déclaré exister, mais de telles considérations ne pouvaient pas légitimement influencer le jugement de ceux qui avaient interprété judiciairement le statut.

La question n'était pas de savoir ce que l'on pouvait supposer avoir été l'intention des auteurs de la loi, mais ce qui a été dit. L'on peut en certains cas donner un effet plus complet aux intentions de la législature, en violentant les expressions dont elle s'est servie pour formuler sa législation, mais de tels procédés ont pour résultat autant de détruire l'objet en vue que de l'atteindre.

Quoi qu'il en soit, tandis qu'il est nécessaire de résister à toute tentation de dévier des règles strictes de l'interprétation dans l'espoir de se conformer aux intentions de la législature, il est tout à fait légitime, là où plus d'une interprétation d'un statut est possible, de choisir celle qui peut le mieux donner effet à l'intention de la législature, ce dont on se convaincra en examinant l'ensemble de sa législation.

Leurs Seigneuries partagent l'opinion de la majorité de la Cour Suprême et croient que les points pricipaux du litige n'étaient pas résolus par la décision prise dans la cause de Barrett ou par quelqu'un des principes que comportaient cette décision.

Après avoir discuté en détail les termes des 2e et 3e sous-paragraphes de l'article 22 de l'acte de 1870, de l'interprétation desquels dépendent principalement les questions soumises, Leurs Seigneuries croient que ces sous-paragraphes n'ont pas pour effet de soustraire à la juridiction des tribunaux ordinaires du pays une question comme celle que soulève cette cause.

Le 2e sous-paragraphe ne doit pas être interprété de manière à donner aux partis ayant des griefs le droit d'en appeler au gouverneur général en conseil et de recourir concurremment aux tribunaux lorsque les propositions du premier sous-paragraphe ont été enfreintes à moins qu'aucune autre interprétation de ces sous-paragraphes soit possible.

La nature du remède fourni par le 4e sous-paragraphe afin de donner force de loi à la décision du gouverneur général confirme énergiquement cette manière de voir. Ce remède est une loi provinciale ou une loi du gouvernement canadien.

Dans l'opinion de Leurs Seigneuries le 2e sous-paragraphe est une disposition substantive et, n'est pas uniquement destinée à donner force de loi à la disposition qui précède ce paragraphe. Alors se soulève la question de savoir si le sous-paragraphe s'étend aux droits et privilèges acquis par une législation subséquente à l'union ? Il s'étend à n'importe quel droit ou privilège de la minorité affectée par un acte passé par la législature et il semble en conséquence embrasser tous les droits et privilèges existant à l'époque où pareil acte a été passé.

Leurs Seigneuries ne se croient pas justifiables de mettre des limites à un langage aussi illimité. Il n'y a rien dans les circonstances ou dans l'intention apparente de la législature qui peut justifier une telle limitation. Bien au contraire, Leurs Excellences étant d'opinion que la loi qui régit la présente cause est le 22e article de l'acte du Manitoba, il n'est pas nécessaire de référer longuement aux arguments basés sur les dispositions de l'article 93 de l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord. Mais en autant que ces arguments répandent la lumière sur la question, ils n'affaiblissent pas dans l'opinion de Leurs Excellences, mais confirment plutôt les opinions acquises par l'étude de la dernière loi.

Il est admis que dans l'intention de leurs auteurs, les sous-paragraphes 3 et 4 de l'article 93 ne devaient pas avoir d'effet uniquement lorsqu'une législature provinciale a dépassé la limite donnée à ses pouvoirs par le premier sous-paragraphe, car le sous-paragraphe 3 donne un droit d'appel au gouverneur général non seulement là où un système d'écoles séparées ou dissidentes existait dans une province à l'époque de l'union, mais aussi dans n'importe quelle province où pareil système a été subséquemment "établi par la législature de la province." Il est manifeste que cela est dû à un état de choses créé par la législation après l'union.

On dit que cela se rapporte seulement aux actes ou décisions d'une "autorité provinciale " et non aux actes d'une législature provinciale. Il n'est pas nécessaire de décider ce point, mais Leurs Excellences doivent exprimer leur dissentiment en face de l'argument, que l'insertion des mots " de la législature de la province " dans l'acte du Manitoba, démontre que dans l'acte de l'Amérique Britannique du Nord, on ne pouvait pas avoir l'intention d'inclure les législatures dans les mots "d'aucune autorité provinciale."

On a prétendu que l'omission, dans le deuxième paragraphe de l'Acte de Manitoba, de toute référence à un système séparatiste—"établi postérieurement par la législature de la province" —était défavorable à la proposition des appelants. Cet argument n'a pas été sans quelque force auprès de la cour suprême. Cependant, les termes de ce sous-paragraphe sont tout à fait généraux et ne sont sujets à aucune condition ou restriction (limitation). Le juge en chef de la cour suprême a été beaucoup impressionné par le considérant qu'une législature possède un droit inhérent d'abroger ses propres statuts —et que—"toute présomption doit être "accordée au droit constitutionnel d'un "corps législatif d'abroger les lois qu'il "a lui-même portées." Ce magistrat a posé comme maxime d'interprétation constitutionnelle que,—un droit inhérent d'en agir ainsi ne pouvait pas être censé être dénié à un corps législatif prenant son origine dans une constitution écrite, à moins que cette constitution ne lui enlève ce droit en termes exprès ;—et il est d'opinion que, dans l'interprétation de l'Acte de Manitoba, le tribunal devrait se baser sur ce principe, de décréter que la législature de cette province possède un pouvoir absolu sur sa propre législation, indépendant de tout appel à l'autorité fédérale, à moins qu'on ne puisse trouver quelque restriction de son droit à cet égard dans les termes exprès de l'Acte constitutionnel.

Leurs Seigneuries ne peuvent concourir dans l'opinion qu'il existe quelque présomption qui doive influencer d'une manière ou d'une autre. On ne doit pas perdre de vue que la législature provinciale n'est pas un pouvoir suprême dans la province. Ses attributions législatives sont limitées strictement. Elle ne peut légiférer que sur les matières qui sont placées sous son ressort par l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord amendé par l'Acte de Manitoba. Dans tous les autres cas, l'autorité législative repose dans le Parlement du Canada.

L'instruction publique (education) a été l'objet d'une législation particulière, et a ses dispositions spéciales dans l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord aussi bien que dans l'Acte de Manitoba.

On dira peut-être qu'il est anormal qu'une telle restriction soit faite à la libre action de la législature : mais est-il plus anormal de concéder à une minorité mal traitée par une législation le droit d'en appeler de la législature à l'autorité exécutive ? Et cependant c'est ce droit qui a été conféré expressément et sans conteste possible.

S'il paraissait, d'après l'interprétation naturelle du langage employé, qu'un appel a été permis dans les circonstances qui empêcheraient une législation provinciale d'abroger ses propres statuts, Leurs Seigneuries ne verraient rien qui pourrait excuser de pencher vers cette opinion. D'ailleurs, il leur semble tout à fait indifférent que cette restriction ou empêchement soit établi en termes exprès ou par une implication nécessaire.

Cependant, il est vrai de dire que déterminer qu'un appel au gouverneur-général en conseil existe dans un cas comme le présent ne comporte pas la proposition que la législature provinciale, est incapable d'abroger les lois qu'elle a passées. Ayant devant les yeux les circonstances qui existaient en 1870, Leurs Seigneuries ne croient pas qu'il soit extravagant de penser qu'en créant une législature pour la provnce de Manitoba avec des attributions circonscrites, on ait cru, dans l'éventualité des catholiques ou des protestants devenant la majorité, et d'une violation de droits qui avaient existé dans des circonstances différentes, devoir donner au Parlement du Canada le pouvoir de légiférer en matière d'instruction publique en autant qu'il deviendrait nécessaire de protéger la minorité protestante ou catholique, suivant le cas. C'est pourquoi, considérant comme établi que le second sous-paragraphe de la clause vingt-deuxième de l'Acte de Manitoba s'applique aux droits et aux privilèges de la minorité catholique romaine acquis par législation dans la province après l'Union, il s'agit en second lieu d'examiner si aucun de ces droits ou de ces privilèges sont affectés par les statuts de 1890.

Après quelques considérations sur ce point,, Leurs Seigneuries déclarent que la seule question à décider est de savoir si un droit ou un privilége dont la minorité catholique se trouvait à jouir auparavant avait été affecté par la législation de 1890. Leurs Seigneuries ne voient pas comment il serait possible de répondre à cette question autrement que dans l'affirmative. Il n'y a pour cela qu'à mettre en regard la situation des catholiques avant et après les statuts dont ils ont appelé.

Avant les lois de 1890, il existait, dans la province, des écoles confessionnelles—denominational—dont le contrôle et la gestion étaient entre les mains des catholiques, lesquels pouvaient choisir les livres d'enseignement et déterminer le caractère de l'éducation religieuse à donner. Ces écoles recevaient leur quote part de la taxe imposée pour les fins scolaires, et l'argent prélevé par cotisation locale sur les contribuables catholiques étaient appelé exclusivement à l'entretien des écoles catholiques.

Or, quelle a été la condition faite à la minorité catholique par les statuts de 1890 ? L'assistance donnée par l'Etat à l'instruction publique cessa pour les catholiques administrés par cette minorité ; et elles en furent réduites à ne se soutenir que par les contributions de la population catholique, pendant que les impôts qui servaient à l'Etat pour payer la subvention scolaire étaient prélevés sans distinction sur les catholiques et les protestants.

Bien plus, non seulement les contribuables catholiques sont restés sujets à la taxe locale pour les fins scolaires, mais la recette de cette taxe ne fut plus désormais affectée au soutien des écoles catholiques. Elle servit à maintenir des écoles qu'ils regardent comme n'étant pas plus propres à l'éducation de leurs enfants catholiques, que si elles étaient franchement protestantes dans leur caractère. En face d'une pareille situation, il est impossible de dire que les droits et les privilèges de la minorité catholique romaine au sujet de l'instruction publique qui était donnée avant 1890 n'ont pas été affectés.

Pour ces raisons, Leurs Seigneuries sont d'opinion que le second sous-paragraphe de la vingt-deuxième clause de l'Acte de Manitoba est la disposition qui s'applique à la question en litige—governing enactment—, et que l'appel du gouverneur général en conseil est admissible en vertu de cette disposition, pour les motifs exprimés dans les Mémoires et Pétitions, en autant que les actes de 1890 ont affecté les droits et les privilèges de la minorité catholique romaine en matière d'instruction publique—éducation,—suivant le sens de ce sous-paragraphe.

L'autre question qui a été soumise au jugement de Leurs Seigneuries, est celle de savoir si le gouverneur général en conseil avait le pouvoir de faire les déclarations et ordres remédiateurs—declarations and remedial orders—demandés par les Mémoires et les Pétitions, ou s'il avait quelque autre juridiction sur ces matières. Leurs Seigneuries décident que le gouverneur général en conseil possède cette juridiction, et que l'appel est bien fondé. Quant au mode à suivre, c'est affaire aux autorités à qui la chose est confiée par le statut.

Il n'appartient pas à Leurs Seigneuries d'intimer les mesures précises à adopter. Le caractère général de ces mesures semble assez clairement indiqué par le troisième paragraphe de la clause vingt-deuxième de l'Acte de Manitoba. Il n'est aucunement essentiel de passer nouveau—re-enact—les statuts abrogés par la loi de 1890, non plus que de faire loi les dispositions précises de ces statuts.

Le système d'instruction publique incorporé dans les actes de 1890 a comblé les voeux et supplée aux besoins de la grande majorité des habitants de la province ; or, toute cause légitime de plainte disparaîtrait si ce système était supplémenté —supplemented — par des dispositions qui soumettraient à néant les griefs sur lesquels est basé l'appel et s'il était modifié de façon à donner effet à ces dispositions.

Leurs Seigneuries avisent humblement Sa Majesté que les questions soumises à leur jugement reçoivent les réponses indiquées par les vues qui viennent d'être exprimées.

Il n'y a pas de frais accordés à l'appelant.

W. H. Ward.

Un Cas Presque Sans Espoir.

Un Rhume Terrible. Aucun Repos ni jour ni nuit. Abandonné des Médecins.

UNE VIE SAUVÉE EN PRENANT

Le Pectoral-Cerise d'AYER

"Il y a plusieurs années, j'ai attrappé un fort rhume accompagné d'une toux terrible qui ne me donnait de repos ni jour ni nuit. Les médecins, après m'avoir soigné de leur mieux, déclarèrent mon cas sans espoir et dirent qu'ils ne pourraient plus rien faire pour moi. Un ami, ayant appris ma maladie, m'envoya une bouteille de Pectoral-Cerise d'Ayer que je me mis à prendre, et bientôt je me sentis grandement soulagé. Quand j'eus pris la bouteille entière, j'étais complètement guéri. Je n'ai jamais eu de toux bien importante depuis cette époque-là et je crois fermement que le Pectoral-Cerise d'Ayer m'a sauvé la vie."—W. H. WARD, 8 Quimby Ave., Lowell, Mass.

Le PECTORAL-CERISE d'AYER

La plus haute Récompense à l'Exposition Colombienne.

Les Pilules d'Ayer, le meilleur Purgatif de Famille.

La figure et le teint clair constituent la.... **Beauté**

LE SAVON CORAL

POUR LA PEAU

Fait disparaître les boutons de têtes noirs, protuberance, etc. L'usage continuel évitera les rides prématurées et il conservera les apparences de la **Jeunesse**

PRIX 25c PAR LA MALLE

W. E. CHESTER, 461 rue Lagauchetière
MONTREAL. (3) k

.....LA.....

COMPAGNIE DU GAZ DE MONTREAL

Payez votre gaz le ou avant le 14 courant, au bureau de la compagnie, No 11 rue St Jacques, et epargnez l'escompte (10 cents par 1000 pieds cubes). Les clients qui n'ont pas reçu leurs comptes à cause du demenagement ou autrement sont pries de s'adresser au bureau pour l'avoir, car l'on n'accordera pas l'escompte après la date ci-dessus.

83—2

Seulement que 25 cts la Bouteille

Le QUEEN'S HAIR HELPER est une préparation qui rend aux cheveux leur beauté et leur couleur primitives, arrête la chûte des cheveux, fait disparaître les pellicules farineuses et fait aussi pousser les cheveux. Ce n'est pas une teinture. Les parties claires de la chevelure deviennent reluisantes. Elle est egale à n'importe quelle autre préparation de 50c ou $1. En vente chez tous les pharmaciens.

53—jno

DEPOT GENERAL :

Pharmacie Décary, Montréal

74—M 4—jno

American Wringer Company

Meubles Tapis Effets de Ménage

—1678-1680—

RUE NOTRE-DAME

La difference est grande entre les divers meubles. La plupart des gens ne peuvent distinguer un meuble en bois dur d'un autre. Nous le pouvons, nous. Nous n'achetons par d'ameublements en merisier pour des ameublements en noyer, ni du bois mou, tacheté pour du bois dur. Nous avons pour devise de nous tenir au courant de notre commerce.

Nous tenons aussi à vous aider à vous tenir bien renseignés. Notre experience est à votre service. Vous aimez sans doute à acheter bon. Nous sommes en mesure de vous donner du bon : bien entendu, pas au prix des marchandises communes. Mais nous vous ferons le paiement facile.

Payer une partie de la marchandise comptant et en avoir la jouissance tout le temps qu'il faudra pour payer la balance. ARGENT COMPTANT ou a crédit.

Quantité, Qualité et Conditions Alléchantes, voilà tout ce qu'on trouve chez nous.

The American Wringer Co

SUCCESSEURS DE LA

Metropolitan Manufacturing Co.

1678 et 1680 rue Notre-Dame

T. A. EMMANS, gérant. 136—jne

MAISON ETABLIE EN 1850

La plus ancienne de Montréal comme Marchand-tailleur

L. O. FRANCHERE

Marchand-Tailleur

No 1644 rue Notre-Dame

Invite ses amis en général a lui faire une visite a son établissement. 77-n

N. LEVEILLE

MARCHAND-TAILLEUR

Employé pendant 18 ans à la maison L. C. DUTONSANCOUR, vient d'ouvrir un établissement au

No 138½ rue St-Laurent, Montréal

Grand assortiment de Draps, Casimirs, Tweeds de première qualité et de patrons les plus nouveaux. 92—jno

ARGENT A PRETER

Sur première hypothèque au plus bas taux d'intérêt. Aucune commission ne sera chargée en s'adressant directement a

LOUIS ALLARD,
173—jno 583 rue St Denis, Montréal.

ARGENT A PRETER

Creances achetees a 5 et 6 p.c.

L. BELANGER - - Notaire
56 RUE ST JACQUES et 116 RUE VISITATION 147-jno

ARGENT A PRETER

Sur première hypotheque a la ville et a la campagne au plus bas taux d'intérêt sans commission, en s'adressant directement a

L. A. CADIEUX,
No 26 rue St Jacques, ou au No 46 rue Albina. 119—jno

ARGENT A PRETER

A 5 et 6 pour cent. Lots à vendre à Lachine.

H. SCHETAGNE, Notaire,
5, Côte St Lambert et 1617 Notre-Dame. Résidence : Lachine. 301—jno

ARGENT A PRETER

Sur propriétés de ville et de campagne, à 5½ et 6 p. c. Ventes et achats d'immeubles.

A. DUBREUIL, Notaire,
297—jno 16, St-Jacques, Montreal.

RAOUL RINFRET

INGENIEUR CIVIL
ARPENTEUR-GEOMETRE
Edifice de la New-York Life, Montréal

AQUEDUCS, PONTS, EGOUTS, BREVETS D'INVENTION (PATENTES) ARPENTAGES. Telephone 2345. 213—jno

H. A. MILLER

Peintre de Maisons, d'Enseignes et de Rideaux. Tapissier et Decorateur.

20 cts. LA LIVRE

Le gouvernement d'Ottawa va acheter le beurre

Il l'exportera lui-même à Londres

Il faut ranimer l'exportation du beurre

Les Millions Anglais

L'honorable A. R. Angers, ministre de l'agriculture à Ottawa, était hier à Montréal et il a assisté à une assemblée importante des propriétaires de beurreries et des marchands de beurre de la région de Montréal.

L'honorable M. Beaubien, commissaire de l'agriculture, à Québec, M. B. Beauchamp, président du comité d'agriculture, à Québec, et M. Milton Macdonald, député de Bagot, étaient aussi présents. Ce dernier présidait l'assemblée.

M. J. de L. Taché a pris la parole le premier et il a exposé la nécessité de rétablir notre commerce de beurre avec l'Angleterre, qui se montait à $3,500,000 il y a 20 ans et qui n'a atteint guère l'an dernier que $500,000.

Quelle est la cause du mal ? La voici. Les marchands de beurre ne pouvant expédier le beurre l'été, parce que les bateaux ne sont pas munis de réfrigérateur,le gardent dans leurs réfrigérateurs jusqu'aux froids de l'automne et l'expédient alors tout à la fois. Mais il a perdu alors une grande partie de son arôme ; en outre, pour le conserver aussi longtemps, il a fallu le saler abondamment, ce qui lui ôte encore de la valeur, car les Anglais aiment le beurre aussi peu salé que possible. C'est ainsi que le beurre canadien a perdu sa bonne réputation à Londres.

De plus, les nombreuses beurreries qui font du beurre l'hiver au Canada ne peuvent pas le vendre à des prix raisonnables, parce que le marché est encombré de tout le beurre d'été.

Il faut donc prendre les mesures nécessaires pour que notre beurre d'été soit expédié en Angleterre frais, toutes les semaines, ou au moins tous les quinze jours. Pour cela on demande au gouvernement d'Ottawa de faire en sorte que des réfrigérateurs soient construits à Montréal et aux autres principaux points de départ, sur les convois de chemin de fer, sur les vaisseaux transatlantiques et dans les ports de débarquement en Angleterre, à Liverpool, à Bristol et à Londres, par exemple.

Au gouvernement provincial, on demande de donner une prime d'un cent par livre pour l'exportation du beurre frais.

M. W. Nivin, président de l'association du beurre et du fromage de Montréal, a pris la parole après M. Taché. Je ne sais pas, dit-il, quel serait l'effet de la prime demandée ; mais ce que je sais, c'est qu'il est absolument nécessaire de faire quelque chose pour ranimer l'exportation du beurre canadien. L'association que je représente sera heureuse de joindre ses efforts à ceux de la société d'Industrie laitière pour obtenir que le gouvernement vienne au secours de l'industrie du beurre.

M. J. A. Vaillancourt, commerçant de beurre, a succédé à M. Nirvin et il a fait observre que le Danemark et l'Australie fournissent en ce moment à l'Angleterre presque tout le beurre qu'on y consomme ; mais que ces pays sont dans des conditions meilleures que les canadiens, parce que leurs gouvernements donnent une prime aux exportateurs de beurre. Si le gouvernement ne vient pas au secours des exportateurs canadiens, l'exportation de notre beurre en Angleterre va cesser complètement.

M. Bell : — M. Nivin a parlé au nom de l'association du beurre et du fromage de Montréal. Je n'ai qu'un mot à ajouter à ce qu'il a dit : Une des causes du mal, c'est qu'on exige un prix trop élevé de notre beurre du printemps et de l'été ; qu'on le vende au prix courant et le beurre des autres mois se vendra beaucoup plus cher qu'il ne se vend aujourd'hui, parce que le marché ne sera pas encombré.

M. J. A. Marsan dit qu'il y a longtemps que les démarches qu'on fait en ce moment pour ranimer l'industrie du beurre auraient dû être commencées. On demande deux cent mille dollars pour aider à l'agriculture ; on ne devrait jamais hésiter à venir en aide à la classe agricole ; car l'argent ainsi dépensé profite à toutes les autres classes. Le commerce sait habilement soutirer cet argent des campagnes. Du reste le sol c'est la fortune nationale.

M. D. M. McPherson, député de Glengarry dans la législature d'Ontario (patron de l'industrie) a ensuite pris la parole. Il lui semble que un cent par livre de prime est une demande très modeste ; on devrait demander deux cents. Il faut vendre notre beurre au prix courant du marché, si nous voulons que ce marché devienne régulier et profitable. On peut vendre le beurre 15 cents et faire encore du bénéfice.

M. Langlais ayant exprimé la même opinion que les orateurs précédents sur la question de la prime, le président a demandé à M. B. Beauchamp, député des Deux-Montagnes, de donner son avis lui aussi.

M. Beauchamp avait été attaqué, au commencement de la séance, par M. Taché, à cause de l'opposition que lui et la majorité du comité d'agriculture, dont il est le président, ont faite à la prime lors de la dernière session de Québec.

Le député de Deux-Montagnes s'est levé et a dit qu'il aimait mieux écouter pour se former une opinion juste sur cette matière que de donner pour le moment son opinion à lui. Le comité de l'agriculture n'a pas cru que la prime demandée aurait l'effet désiré ; mais il peut s'être trompé. S'il s'est trompé il ne tardera pas sans doute à s'en apercevoir.

L'HON. M. ANGERS

C'est alors que le ministre de l'agriculture est monté à la tribune au bruit des applaudissements.

Le ministre a commencé par faire la déclaration que ce n'était pas son opinion personnelle qu'il allait donner ; mais celle du gouvernement.

Ce que le gouvernement a fait pour développer l'industrie du fromage, il est disposé à le faire pour l'industrie du beurre. Je suis autorisé par le premier ministre, a dit M. Angers, à vous annoncer que cette année le gouvernement va acheter à 20 cts tout le beurre d'hiver fait depuis le 1er janvier jusqu'au premier d'avril et va l'expédier lui-même sur le marché anglais dans les meilleures conditions possibles. Il espère créer ainsi la réputation du beurre canadien. Dans tous les cas le marché sera soulagé d'autant, ce qui ne saurait manquer d'avoir un excellent effet. Quant aux dispositions à prendre pour l'exportation du beurre d'été, cela coûtera beaucoup d'argent ; mais le gouvernement est décidé à ne pas reculer devant les sacrifices nécessaires pour développer l'exportation du beurre canadien : pour que ce beurre, comme notre fromage, devienne une grande source de richesse pour le pays. Aujourd'hui nous fournissons à l'Angleterre 60 pour cent du fromage qu'elle consomme ; nous sommes donc menacés d'un excès de production de cet article, qui en ferait tomber le prix considérablement : il faut prendre notre part de l'exportation du beurre. Cette exportation ne nuira pas à celle du fromage, au contraire elle lui aidera, elle lui sera d'un grand secours en empêchant l'excès de production et la chute des prix. L'Angleterre consomme pour 13,470,000 louis de beurre par année et le Canada ne lui fournit que 2½ pour cent de ce beurre, tandis qu'il lui fournit 60 pour cent de son fromage. Il faudrait au moins exporter en Angleterre 1-5 du beurre qu'on y consomme.

Le ministre a été vivement applaudi.

Après le discours de l'honorable M. Angers, M. Beauchamp ayant dit que les députés de Québec avaient compris que c'était au gouvernement d'Ottawa de faire les sacrifices nécessaires pour développer l'exportation du beurre canadien et ayant remercié le ministre de l'agriculture de ses excellentes paroles, son collègue, M. Milton Macdonald, président de l'assemblée, s'est levé et a dit qu'il croyait nécessaire de donner quelques explications touchant ce qui s'est passé à Québec. M. Beauchamp, dit-il, et ceux qui se sont opposés à la prime sur le beurre étaient dévoués à un autre projet, un projet ridicule, prôné par M. Bender, le projet des abattoirs, qui a échoué déjà une fois à Trois-Rivières et qu'on a voulu recommencer à Lévis ; c'est pour favoriser ce projet ridicule qu'ils se sont opposés à la prime sur le beurre.

A cette violente sortie, M. Beauchamp s'est contenté de répondre que lui et son comité avaient fait ce qu'ils croyaient devoir faire dans l'intérêt de la classe agricole ; mais qu'il ne croyait pas que c'était une circonstance favorable pour discuter ce sujet.

L'honorable Louis Beaubien est alors entré dans la salle et il a été appelé à porter la parole, ce qu'il a fait avec éloquence. Il a rappelé les progrès accomplis en agriculture depuis quelques années, l'opposition aux cercles agricoles, dont tout le monde reconnaît maintenant la grande utilité. Parlant du projet du gouvernement fédéral d'envoyer lui-même notre beurre d'hiver en Angleterre, il dit qu'il faudra avoir bien soin de n'expédier que la meilleure qualité de beurre.

On demande un cent de prime, c'est peu de chose, lorsqu'on voit que l'Australie en accorde une de 4 cents. Le commissaire de l'agriculture a déclaré qu'il ferait tous ses efforts pour faire voter cette prime et il a terminé en faisant au gouvernement d'Ottawa un appel chaleureux en faveur de l'industrie du beurre et de la classe agricole.

L'assemblée a ensuite adopté unanimement les résolutions adoptées, ces jours derniers, à Québec, et publiées dans la "Presse".

Un comité a été nommé pour continuer les instances auprès des deux gouvernements, composé de MM. Nivin, Vaillancourt, Ayer, Langlois, Pope, Camirand, McPherson, Garth, McDonald, M. P. P., et Taché.

L'assemblée venait d'être déclarée close lorsque M. Taché a pris derechef la parole et attaqué encore une fois M. Beauchamp, qui était rendu près de la porte et se disposait à sortir. Le député de Deux-Montagnes a été alors obligé de sortir de la réserve sur laquelle il s'était tenu jusque-là et il a donné à l'assemblée quelques explications.

LA TROUPE DE L'OPERA

Engagée par l'Union St-Joseph pour la célébration de sa fête

L'on donnera "Mignon" au Monument National

L'Union St-Joseph a tenu une séance importante hier soir, sous la présidence de M. Cousineau. L'assemblée était nombreuse. Après un débat animé, il a été décidé par un vote de 38 contre 8 d'engager la troupe de l'Opéra français pour une représentation de "Mignon" au Monument National. MM. Contant, Laurin et Jos. Lambert d'un côté, le président et M. Renault de l'autre, ont fait les frais de la discussion. Les premiers ont vigoureusement insisté pour retenir les services de la troupe de l'Opéra, tandis que le président et M. Renault se sont opposés à ce projet parce qu'il entraînerait des dépenses trop considérables. On compte remplir la grande salle du Monument National du fond au comble. Ce sera tout un événement. La représentation aura lieu lundi soir, le 25 mars prochain.

ELLE A PEUR DE LA MER

New-York, 13—L'arrivée de "La Gascogne" aura une conséquence assez inattendue : celle de faire entendre à New-York, "Madame Sans-Gêne" en français. Mme Réjane et la troupe du Vaudeville doivent, en effet, s'embarquer samedi prochain au Havre pour venir jouer "Madame Sans-Gêne" à l'Abbey's Theatre. Or, il paraît que Mme Réjane a une peur atroce de la mer et que le récent naufrage de "l'Elbe" a encore augmenté ses craintes. Il est fort probable que, si "La Gascogne" avait tardé davantage à donner de ses nouvelles, la célèbre actrice parisienne n'aurait pas pu se décider à franchir l'Atlantique.

50 ANS DE BAGNE

Fort Smith, Ont., 13 — Hier, Bill Cook, le notoire malfaiteur, a été trouvé coupable sur une demi-douzaine d'accusations et condamné à cinquante ans de pénitencier d'Albany, N. Y. Il partira pour Albany aujourd'hui.

Fin de saison

Fourrures de toutes sortes vendues à sacrifice. Ayant encore un immense stock en magasin, il faut le réduire à tout prix. Aux gages d'en profiter. E. A. Ste-Marie, 1490 rue Ste-Catherine. 84-6

La Société des Arts du Canada

1666 Rue Notre-Dame

Au tirage de mercredi, 6 février courant, le deuxième gros lot de $500.00 (billet de 10 cts. No 21,272) a été gagné par Madame J. B. Rivet, 369 rue Carrières, Côteau St-Louis.

Ce lot a été délivré à Madame J. B. Rivet, le 8 février, en présence de H. McMahon, avocat ; Gédéon Benoit, 180 rue St-Martin ; T. A. LaBadie, 56 rue Chaboillez ; L. Alf. LaBadie, 166 rue Richelieu, Québec. A ce même tirage le troisième gros lot de $250 (même nomenclature), billet No 39000, a été gagné par M. Joseph Laflamme de la maison Fogarty, rue St-Laurent.

N.B.—Au tirage du 30 janvier dernier, M. Pierre Rivard, No 227 rue Richelieu, Ste-Cunégonde, gagnait le gros lot de $2,000.00 dans la série de 10 cents.

La maison Chs Desjardins et Cie s'engage sur l'honneur à faire des réductions sensibles et plus qu'ordinaires à toute personne désirant acheter des fourrures, par les temps durs que nous traversons.

N.B.—Encore plus de $100,000 de magnifiques fourrures au choix du public, 1537 Ste Catherine. 74—n

BULLETIN POLITIQUE

Echos des journaux de partis

La "Gazette", de Montréal, applaudit à l'attitude de M. Joly, qui a exprimé carrément son sentiment sur la question des écoles. Elle reproche à M. Laurier de n'avoir pas le courage d'un faire autant.

Le "Herald" prétend que rien n'a contribué aussi puissamment que la Politique Nationale à développer au Canada le sentiment annexionniste.

Le "Globe", de Toronto, soutient que le jugement du Conseil Privé dans la cause de Ste-Blaise ne peut manquer de créer une vive surprise. "L'Eglise, dit-il, possède, dans la province de Québec, des privilèges spéciaux, mais ce serait montrer beaucoup de sagesse de ne pas les exercer d'une façon qui pourrait être considérée comme oppressive.

L' "Electeur" demande au clergé d'aviser aux moyens d'empêcher la corruption électorale dans les prochaines élections. De son côté, le "Mail and Empire", traitant la même question, observe qu'il n'y aura pas à appréhender cette année de corruption comme celle qui résulta naguère du scandale de la Baie des Chaleurs.

Le "Courrier du Canada" observe que les libéraux cherchent partout leurs meilleurs hommes pour les jeter dans la lutte fédérale ; c'est un aveu, dit-il, que les chefs actuels du parti libéral ne valent pas grand'chose.

AUTRE TEMPETE

Elle se développe dans le Pacifique

Washington, 13 — On a annoncé au bureau météorologique qu'une forte tempête est en train de se développer au large des côtes nord du Pacifique. Ordinairement les tempêtes qui s'élèvent dans cette section se dirigent au nord des Etats-Unis et produisent aussi leur effet dans la Nouvelle Angleterre et les Etats du milieu. On a constaté une haute pression à l'ouest du golfe du Mexique. On prédit des chutes de neige durant les prochaines 24 heures pour les Etats de la Nouvelle Angleterre et un certain nombre d'autres.

FINANCE ET COMMERCE

CHRONIQUE DE NEW-YORK

Le marché de Londres est fort ; le L. et N. et le St-Paul sont en hausse de ⅝. Les Européens ne semblent pas étonnés de la récente décision du comité des finances du sénat ; ils savent à quoi s'en tenir sur la politique américaine.

Les "bears" ont prédit un marché en baisse, ce matin, à Londres.

La commission des voies et moyens s'est accordée à faire rapport au comité dont elle dépend et à recommander un projet de loi sur les délaunores payables en or à 3 p.c. Ce comité s'assemble aujourd'hui. On enverra un rapport favorable à la Chambre, croit-on, et le vote sera probablement pris demain, vu que la chose a été pleinement discutée avant l'apparition du projet Springer. La mesure passera à la Chambre, mais on craint d'affronter le sénat.

Le marché est meilleur qu'hier aujourd'hui.

Marché Américain à Londres

Fermeture du stock américain à Londres avec l'equivalent a New-York.

	Londres Prix.	New-York equivalent
Atchison	4⅛	4
Can. Pacific	80¼	79⅞
Com. Cable	.....	.....
Erie	10½	10⅛
Kan. & Texas	11⅛	11⅛
Louisville & N	53½	52⅝
Lake Shore	140	139½
Northern Pac. Pr.	16	15⅞
Ill. Central	90	89½
Norfolk & W. Pr.	.....	.....
Ont. & Western	16½	16⅛
Reading	4⅝	5¼
St. Paul	56⅜	55½
Union Pacific	9⅛	9⅛
Wabash Pr.	13⅜	13⅛
Grand Tronc 1ers	.....	.....
Grand Tronc 2mes	.....	.....

FONDS CONSOLIDES

Londres, 13—Les fonds consolidés sont en hausse et font 105 5-16..... C'est le plus haut point atteint depuis bien longtemps. Nous croyons qu'il y a erreur, que le télégraphe a mal fonctionné ; le cours doit être 104 5-16.

MARCHE ANGLAIS

Cargaisons flottantes : blé et maïs, ignorés.

De passage et d'exportation : blé très calme ; maïs, calme.

Blé de la Plata : février et avril, 21s. Trois cargaisons de blé ont été vendues.

Blé du Manitoba, fév. et mars, 24s 1½d ; blé blanc de Kurrachee, février et mars, 21s.

Marchés de la campagne : anglais, stables ; français, calmes.

Liverpool : blé sur place et maïs sur place, stable maïs demande pauvre.

Londres : far. de blé straight de Minneapolis, 15s.

Liverpool à venir : blé, ferme ; février, 4s 6¼d ; mars, 4s 6¼d ; avril, 4s 6⅜d ; mai, 4s 7⅛d ; juin, 4s 7⅛d ; maïs ferme ; février, 4s ; mars, 4s 1¼d ; avril et mai, 4s 1½d ; juin, 4s 3½d.

Blé à Paris : février, 1895 ; mars, 1900.

Farine de blé, à Paris : février, 4325 ; mars, 4,300.

Marché de Liverpool

1895.	13 Fev. s. d.	12 Fev. s. d.	s. d.	s. d.
Fromage	47.00	49.00	47.00	49.00
Ble du printemps	5.03½	5.01	5.03½	5.01
Ble roux d'hiver	4.06	4.07½	4.05	4.07½
Blede Calif. Nol	0.00	0.00	0.00	0.00
Mais	4.00	4.0½	4.00	4.00½
Pois	4.10½	0.00	4.10½	0.00
Porc	56.03	0.00	56.03	0.00
Saindoux	34.00	0.00	34.00	0.00
Bacon	29.00	29.06	29.06	00.0
Suif	24.06	0.00	24.06	0.00

BESTIAUX A CHICAGO

United States Yards, 13—Cochons, arrivages approximatifs, 29,000 ; hier, officiel, 35,097 ; vendus, 9,305 ; non expédiés, 13,000 ; marché actif, 5 à 10c plus haut ; légers mélangés, $3.80 à $4.20 ; mélangés pour empaquetage, $3.90 à $4.30 ; lourds d'exportation, $3.90 à $4.45 ; qualités inférieures, $3.90 à $4.05.

Boeufs : arrivages, 10,500 ; commerce calme mais prix fermes.

Arrivages à Montréal

Produits.	G.T.R.	C.P.R.	Can.
Pois, minots	450	....	....
Avoine, minots	1200	....	....
Farine de ble, barils	150	....	....
Potasse, brls	1	4	....
Beurre, pots	253	247	....
Cuir, rouleaux	23	36	....
Peaux vertes	40	....	....
Whiskey, brls	52	....	....
Petrole, brls	90	....	....
Porcs abattus	12	....	....

Dans un salon :

—Alors, ton pauvre mari, tu continues à le maltraiter, à le gifler à tout propos.... Mais il finira par se fâcher.

—Que tu es naïve, ma chère ! Il ne m'en aime que davantage. Rien de tel que les soufflets pour activer le feu.

CHOSES ET AUTRES

LE CANAL DE PANAMA

On annonce que le paquebot de la Compagnie transatlantique qui vient de quitter Bordeaux à destination des Antilles et de la Colombie compte parmi ses passagers M. de la Tournerie, inspecteur général des ponts et chaussées, ancien président du conseil général des ponts et chaussées, ainsi que le directeur de la nouvelle compagnie de Panama. Ils se rendent dans l'isthme, afin d'examiner l'état des chantiers du canal et de contrôler l'exactitude des documents qui leur ont été remis.

M. de la Tournerie, qui a soixante-dix ans, ne semble nullement s'inquiéter des fatigues d'un semblable voyage.

L'EMIGRATION EN 1894

Les statistiques de l'émigration pour le port du Havre et pour l'année 1894 viennent d'être publiées. Ces statistiques accusent une sensible diminution sur l'année précédente, dans le nombre des émigrants.

Le nombre des émigrants embarqués au Havre en 1894, pour les pays d'outre-mer, a été de 13,231, et le nombre de ceux y ayant seulement fait escale est de 7,073. Ce qui fait un total de 20,304 émigrants.

L'année précédente, le nombre total des émigrants avait été de 28,618. Il y a donc une diminution de 8,314 en faveur de l'année 1894.

Voici quels sont les pays principaux où se rendent les émigrants européens: 18,870 sont allés aux Etats-Unis, 1,260 dans la Confédération argentine, 101 en Uruguay, 73 aux Antilles.

Voici maintenant quelques indications sommaires au point de vue de la nationalité : 1,613 émigrants étaient Allemands, 1,316 Italiens, 2,008 Suisses, 1,711 Français. Les Russes occupent l'un des derniers rangs au point de vue du nombre.

LA VACCINE DU CHOLERA

Dans un congrès médical qui vient de se réunir à Calcutta, M. Haffkine, ancien aide à l'Institut Pasteur, a rendu compte des travaux sur l'inoculation anticholérique qu'il a poursuivie dans l'Inde pendant les années 1893 et 1894.

Le nombre total des personnes inoculées dans l'Inde proprement dite, dans le Behar et dans l'Assam, atteint à l'heure actuelle 32,164.

A Calcutta, à Lucknow, à Cawnpore et à Gya, des épidémies sont survenues qui ont permis de se rendre compte de la protection qu'offrent ces inoculations. Les résultats ont été partout extrêmement favorables, à la seule exception de ceux constatés à Lucknow.

Cette anomalie, d'après M. Haffkine, s'explique probablement par le fait que les inoculations avaient été accomplies dans cette localité à l'aide d'un virus très faible que le savant avait apporté d'Europe, tandis que, dans les autres villes, on avait fait usage d'un virus plus fort.

La communication de M. Haffkine a été accueillie par les assistants avec les marques d'approbation les plus vives.

LA CHARTREUSE

On se rappelle qu'il y a quelques années une grande banque de Londres offrait aux Pères de la Grande-Chartreuse une somme de quatre-vingts millions de francs pour le monopole et la vente de leur célèbre liqueur. Cette proposition ne fut pas agréée.

Quatre-vingts millions ! les Chartreux auraient fait une bonne affaire, puisque la chartreuse ne leur rapporte annuellement que deux millions et demi. Sur ces bénéfices, ils ne gardent, du reste, qu'une infime partie pour eux. Tout le reste s'en va en aumônes.

Beaucoup s'imaginent à tort que la Chartreuse est connue depuis des siècles. La vérité est qu'on ne la "trouva" qu'en 1827. Cette année-là, un pharmacien ayant visité la Grande-Chartreuse, fut frappé par l'odeur particulière se dégageant des plantes jetées au rebut. A une question qu'il posait, le Père qui l'accompagnait, répondit que c'étaient là les "restes" d'où l'on avait extrait des élixirs, et qu'on ne pouvait songer à en tirer autre chose.

Notre homme ayant flairé d'un peu près ces plantes, conseilla d'étudier les moyens les plus propres à leur faire rendre plus encore. Et, en effet, on s'y appliqua si bien que... la chartreuse en sortit. Quant à l'élixir de la Chartreuse, sa réputation est très ancienne.

La fabrication qui a lieu à Fourvoirie, à l'entrée du désert de la Grande-Chartreuse, à six milles du couvent, comprend trois sortes de liqueurs : l'élixir, la chartreuse verte et la jaune.

Elle est surveillée par un Père, mais elle est faite par de simples ouvriers du pays, qui ont chacun leur spécialité et ne connaissent ni la proportion des ingrédients ni le secret de la manipulation.

Ce secret, un homme l'avait découvert. Il s'était fait recevoir Frère à la Grande-Chartreuse et attacher à la distillerie. Il parvint à connaître le secret et se sauva.

Les Chartreux ne lui firent aucun procès ; ils lui donnèrent même le droit de tirer parti de sa découverte, à condition qu'il garderait le secret pour lui.

La distillerie de la Grande-Chartreuse paie chaque année, à l'Etat, comme droits sur les eaux-de-vie, la somme d'un million environ.

PRIS POUR UN AUTRE

Les journaux anglais avertissent leurs lecteurs qui sont de haute taille, blonds, avec des yeux bleus, de ne pas aller de Londres à Paris avec des chapeaux gris et des pardessus noirs à collet de velours, par le même train que prend le duc d'Orléans pour aller à Douvres, et voici l'anecdote qu'ils racontent à ce sujet :

M. Henri Snow, directeur de la compagnie des sleeping cars, fut obligé d'aller à Paris pour des affaires ; il prit le même train que le prétendant lors de son expédition à Douvres. A Calais, M. Snow ne remarqua rien d'extraordinaire ; mais, à Amiens, vers 3 heures du matin, il fut réveillé par trois agents qui le prièrent de vouloir bien descendre et de faire connaissance avec le commissaire de police.

On lui demanda ses papiers, et, ayant justifié de son identité, on lui fit mille excuses. Il rentra dans son compartiment pendant que les agents continuaient leurs recherches dans le train. M. Snow fut, on le comprend, très intrigué et demanda au sous-chef de gare la raison de ce dérangement. Ce fonctionnaire lui dit en riant qu'on l'avait pris pour le duc d'Orléans. Le prince, en quittant Londres, ainsi que M. Snow, un chapeau gris et un long pardessus avec collet de velours, M. Snow a quelque ressemblance avec le prétendant. Ce qui avait contribué à prolonger l'erreur, c'est qu'on dit en France que le duc d'Orléans parle français avec un accent anglais.

La maison Chs Desjardins et Cie s'engage sur l'honneur à faire des réductions sensibles et plus qu'ordinaires à toute personne désirant acheter des fourrures, par les temps durs que nous traversons.

N.B.—Encore plus de $100,000 de magnifiques fourrures au choix du public. 1537 Ste Catherine. 74—n

Henry & N. E. Hamilton

Département de CHAUSSURES

VENTE SANS RESERVE

GRANDE REDUCTION !

Un Vrai Bon Marché

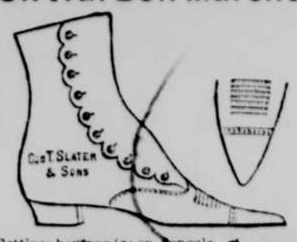

Bottines bottinnées en dongola, pour dames, valant $2.50 et $2.25 ..... $1.00

Bottines Oxford en dongola noir, en kid russe et en canevas blanc, pour dames, valant $1.50, $2.00 et $2.50 ..... $1.00

La balance de nos Chaussures, bonnes grandeurs pour hommes, 5, 5½, 9½ et 10, valant $5 et $3.50, a écouler à $2.00

40 p.c. de réduction sur les Chaussures de petits garçons, adolescents, demoiselles et enfants.

Henry & N. E. Hamilton

Rue St Jacques et Carré Victoria

86—1

Wkiskey "Islay"

De SHERRIFF

En Barils et Caisses

Ce Whiskey a maintenu sa haute reputation au Canada pendant trente-six ans.

GILLESPIES & Co, Montréal

Agents pour le Canada

234—M8—1no

Vin de Créosote de Hêtre de Campbell

MM. KENNETH CAMPBELL & CO., Pharmaciens.

Messieurs,

Je me suis servi avec un grand avantage de votre Vin de Créosote de Hêtre. Les effets de ce puissant remède dans les cas de bronchite, de rhume opiniâtre, de catarrhe etc., sont tout à fait prompts et certains : Pour ma part, je suis heureux de témoigner publiquement en faveur de cette précieuse préparation médicale qui m'a rendu des services inappréciables. Avec beaucoup de reconnaissance,

Je demeure, messieurs,

Votre serviteur tout dévoué.

FRS. PELLETIER, C.S.C.

Del'Institution des Sourds et Muets du Mile End.

M 8

OUVRIERS, JOURNALIERS, Etc

On louera des petites maisons et logements en bon ordre, à des prix très bas, à des locataires respectables.

Voir le bloc 679 à 685 rue du Grand Tronc, $4.00 par mois.

Voir le bloc 211 à 233 rue des Manufactures, $3.50 par mois et au-dela (maisons neuves en brique solide.

247 rue Centre, 118 rue Chateauguay, 634 rue Rivard, $3.50 ; No 19 rue Tupper, loyer $200 et axes, et No 522 rue Moreau, un cottage.

S'ADRESSER A LA

Montreal Loan & Mortgage Co.,

1763 Rue Notre-Dame,

80—1mv Coin de la rue St Jean

AVIS DE FAILLITE—Dans l'affaire de DESPAROIS FRERE, Valleyfield.

Les soussignés vendront à l'encan public, au No 61 rue St Jacques, Montréal, Mercredi, 20 Février, à 11 hrs a.m., l'actif de la succession, comme suit :

Assortiment de chaussures	$1323.76	
Fixtures	34.00	$1357.76
Creances		292.00

Conditions de vente, argent comptant et dépot de 10% à l'adjudication. On peut voir le stock et l'inventaire en s'adressant au curateur, à son bureau. Le magasin sera ouvert le 19 courant.

A. F. D. T. HOLLAND, curateur,

Temple Bldg., 185 St Jacques, Montréal.

MARCOTTE FRERES, encanteurs, 13,16,18

AVIS DE FAILLITE

DANS L'AFFAIRE DE

O. DAUPHINAIS & CIE,

No 2254 rue Notre-Dame, Montréal.

Les soussignés vendront par encan, au No 69 rue St Jacques, Montréal,

Jeudi, le 14 Février,

A ONZE HEURES,

L'actif de la faillite comme suit :

Fonds de commerce de marchandises seches assortis	$6,219 50
Mobilier du magasin	463—45
	$6,682 75

KENT et TURCOTTE,

97 rue St Jacques, Montréal.

MARCOTTE FRERES, Encanteurs. 86—1

8414

PAR MARCOTTE FRERES

GRANDE VENTE

POUR LE COMMERCE

Nous avons reçu instructions du Dominion Adjustment Bureau, representant les Compagnies d'Assurances, de vendre a nos salles,

No 69 RUE SAINT JACQUES

Par Encan Public

MERCREDI ET JEUDI

13 et 14 courant

à 10 heures chaque jour, sans réserve et en lots pour le commerce, toutes les marchandises endommagées par le feu et l'eau, dans les grands magasins de MM. Robert Darling & Cie, Toronto.

Ce stock, un des plus beaux qui aient jamais été offerts aux acheteurs, est évalué à $12,000 et comprend :

75 caisses de Tweeds.
25 caisses de Serge.
12 caisses d'Etoffes à pantalons.
6 caisses de Satin à doublures.
6 caisses de Batiste.
3 caisses de Doublures de manches.
100 grosses de Boucles.
800 grosses de Boutons.
Canevas, Draps Melton, Beaver, Nap, Coton jaune, et un assortiment considérable de Fournitures pour Tailleurs.

MARCOTTE FRERES.

81—6 Encanteurs.

GRANDE VENTE par encan de magnifiques meubles de menage, pianos cottage, miroirs, cadres, gravures, tapis, prelarts, sideboards, sets de salon, sets de salle à diner, etc., etc., etc.

Nous avons reçu instruction des parties intéressées de vendre sans réserve la plus belle collection de meubles, comprenant : 2 magnifiques pianos cottage, beaux grands miroirs, cadres et gravures, sets de salon en turkish rug, 23 autres sets en broncatelle de soie, peluche de soie et en crin, fauteuils en broche, chaises de fantaisie, porte-chapeaux, tables de centre, magnifiques bibliothèques et bureau en chêne et noyer, noir, garde-robes, commodes, sets de chambre en cuir pour salle, 18 magnifiques sideboards en chêne, noyer noir et merisier, 13 belles tables à extension, canapés en crin, rideaux en dentelle, 25 rouleaux de tapis et prelarts, 20 sets de chambre noyer noir, chêne et merisier, matelas en crin et en laine, sommiers en broche, couvrendits, oreillers en plume, un beau lot d'argenterie.

Aussi le même jour, l'ameublement de 9 appartements, tous forts au magasin pour faciliter la vente, comprenant : Set de salon, set de chambre, sideboard, table, chaises, springs, matelas, poêle de cuisine, fournaise tapis, prelarts, vaisselle, verrerie, lampes, ustensiles de cuisine, moulin à coudre, canapé, etc. Le tout pour être vendu au magasin.

Nos 1693 et 1695 Rue Notre-Dame

VENDREDI APRES-MIDI, 15 FEVRIER

Vente à 2 heures

Meubles emmagasinés sans charge jusqu'au 1er mai, si on le désire.

MARCOTTE & FRERES,

86—2 Encanteurs.

Avis de Faillite

Dans l'affaire de

H. PELLETIER & CIE,

No 1068 rue Ontario, Montréal.

Les soussignés vendront par encan, au No 69 rue St Jacques, Montreal,

Jeudi, 14 Février, 1895, à 11 hrs

L'actif de la faillite comme suit :

Fonds de commerce de nouveautés assorties	$5297.15
Mobilier du magasin	61.85
	$3302.50
Dettes de livres d'après liste	398.87

Le magasin sera ouvert le 13 courant.

KENT & TURCOTTE,

97 rue St Jacques,

Montreal.

MARCOTTE FRERES,

Encanteurs. 82—5

PAR RAE & DONNELLY

THE PEOPLE'S AUCTIONEERS

Avis de Faillite

Vente à l'Encan Public

IN RE

FRANÇOIS PORCHERON,

ST-HENRI, QUE.

Les soussignés ont reçu instructions de vendre à l'encan public, en lots pour convenir aux acheteurs, l'actif de la succession ci-dessus, en faillite, comprenant :

Marchandises Sèches, Mercerie, Corsets, Tweeds, Bonneterie, Chaussures, Tapisserie, etc, etc.

La vente aura lieu aux salles d'encan de Rae & Donnelly, Nos 211 et 213 rue Saint-Jacques, Montréal,

Jeudi, le 14 Février 1895

A 2 p. m. et 7 hrs p. m.

Conditions de la vente, comptant.

W. ALEXR CALDWELL,

Curateur.

RAE & DONNELLY,

Encanteurs.

Bureau de Caldwell, Tait & Wilks,

1709 rue Notre Dame,

Montréal, 7 Février 1895. 7, 9, 11, 13

THE PEOPLE'S AUCTIONEERS

VENTE DES PLUS IMPORTANTE DE LA SAISON,

—DE—

Meubles neufs, Articles de ménage, Piano droit, Tapis de Bruxelles et Tapestry, Carpettes, Prélarts, Portières, Rideaux, etc.

Les soussignés vendront à leurs salles, Nos 211 et 213 rue St Jacques,

Vendredi après-midi, le 15 Février

Les marchandises ci-dessus

Comprenant ameublements de salon en broncatelle de soie et Wilton rug, ameublements de chambre à coucher en chêne et noyer, armoires, tables et chaises de salle à manger, casiers, cabinets, pupitres, patères, tables de centre, fauteuils, sofas de bois en fil de fer, berceuses en peluche, couchettes en fer, petits lits, matelas en crin et en laine, services de chambre, porcelaine et verrerie, articles en plaque, coutellerie, articles de ménage, etc. Aussi une grande variété de poêles de passage et de cuisine à vendre sans réserve. Aussi—Plusieurs voitures de bébes.

Vente à DEUX heures.

RAE & DONNELLY,

86—2 Encanteurs.

THE PEOPLE'S AUCTIONEERS

AVIS DE FAILLITE

IN RE

Francis Porcheron, St Henri, Que.

N'oubliez pas d'assister à cette vente

Demain, Jeudi après-midi et soir, à nos salles, 211 et 213 rue St Jacques

Comprenant une grande variété de tweeds écossais et anglais, et marchandises à habits, chaussures pour dames, messieurs et enfants, soies, etoffes à robes indiennes, cotons à drap et à oreillers rideaux en chenille et en dentelle, bonneterie, gants, casques, bretelles, fil, cotons blancs et jaune, toile à essuie-mains, flanelles, toile et coton à chemises, couvertes en laine et confortables, naples, etc. Aussi corsets, etc., etc. Vente positivement sans reserve en lots pour convenir.

Vente à 2 et 7 heures p.m.

86—1 RAE & DONNELLY, Encanteurs.

AMUSEMENTS

OPERA FRANCAIS

EDMOND HARDY, directeur-gérant

Semaine du 11 Février.

Mercredi soir — Pas de représentation.

Jeudi (soirée de gala) — **Sergent d'Amour**, opéra-comique en 3 actes d'Edmond Audran. Mme Rioult et M. Villaron.

Vendredi — **Higdon**, opéra en 3 actes. Deux premières chanteuses.

Samedi en matinée — **La Fille du Regiment**, opéra comique en 2 actes de Donizetti, et un lever de rideau.

Samedi soir — **Rip-Rip**, opérettes en 3 actes de Flan-pette. Mlle Ingerson.

Prix des places : Soirées ordinaires, 25c, 40c, 50c, 60c et 75c ; soir

EMPLOI DEMANDE

ON TROUVERA une garde-malade au No 133 rue Amherst. 85—5

UNE JEUNE FILLE connaissant parfaitement la stenographie et la dactylographie dans les deux langues, désire une position dans un bureau. Adresse: 247 St Denis. 86—3

UN JEUNE HOMME désire se placer comme waiter ou pour faire l'ouvrage général de cour. S'adresser 249 rue Montcalm. 85—2

UN FROMAGIER ayant 12 années d'expérience demande place. S'adresser Eusèbe Martel, St Thomas Pierreville. 81-5

LE BUREAU DU TRAVAIL de LA PRESSE est ouvert de neuf heures du matin à une heure de l'après-midi, inclusivement.

LES PATRONS désirant des employés peuvent s'adresser au Bureau du Travail de LA PRESSE, No 71A rue St Jacques. Ils y trouveront:

Apprentis: plombiers, 2; pâtissier, 2.
1 apprenti bijoutier.
1 apprenti couturier.
1 apprenti électricien.
1 apprenti ferblantier.
3 apprentis peintres-décorateur.
4 apprentis typographes.
2 apprenti tailleurs de pelleterie.
3 apprentis menuisiers.
4 apprentis barbier.
7 apprentis tailleurs de cuir.
1 apprenti boulanger.
1 apprenti doreur.
3 apprentis sculpteurs.
2 apprentis relieur.
1 apprenti presser.
5 apprentis-machinistes.
1 apprenti bourreur.
3 apprentis peintre.
1 apprenti ingénieur mécanicien.
1 apprenti fourreur.
1 apprenti meublier.
1 apprenti confiseur.
1 apprenti poisseur (métal).
1 apprenti dessinateur (en mécanique).
21 assistants-teneurs de livres.
1 aide-architecte.
10 agents
5 aide-cuisiniers
1 aide-forgeron.
1 arpenteur.
6 barbiers.
2 boulangers.
3 bourreurs de meubles.
3 blanchisseuses.
1 briquetier.
1 bourreur de voitures.
1 cardeur ou fileur.
1 chimiste (travail et leçons).
24 cocners
1 commis thé et café.
7 clavigraphistes (femmes et hommes).
7 charpentiers-menuisiers.
5 charretiers.
11 chauffeurs.
15 colleteurs.
6 conducteurs d'ascenseur.
9 copistes.
5 cuisiniers.
5 couturiers dans les hardes de pratique.
3 caissières.
1 cimentier (pour caves, etc).
Commis: épicerie 49; hôtel, 16; bureau 27; nouveauté, 11; quincaillerie, 3; expéditeurs, 4; chaussures, 2; hardes, faites, 3; cuir, 1; voyageurs, 6; boucherie, 7; magasins de fruits, 2; Fourrures, 1; charbon et bois 1; tapis et prélarts, 1; bois de construction, 1; provisions, 1; chapellerie, 1; mercerie, 2; moulée, 1.
3 comptables.
3 coromniers.
4 couturières dans les hardes d'homme.
3 concierges.
2 correcteurs d'épreuves.
1 couvreur
5 couples sans enfants pour service général à la ville ou à la campagne.
8 chauffeurs de fournaises.
2 cuisinière.
2 corroyeurs.
1 debiteur (portes, chassis, etc)
Divers: divers, 48; épicerie, 15; bière, 4; boucherie, 9; de pain, 6; biscuits, 3; liqueurs gazeuses, 2.
1 dessinateur.
1 embouteilleur.
5 femmes pour faire les bureaux.
2 forgeron-ferreur.
3 filles comme
4 filles comme commis de bureaux.
4 filles de chambre.
5 femmes de journée.
2 forgeron.
3 forgeron-voiturier.
2 filles de salle.
1 fileur (pour corderie)
1 garde-malade.
1 garçons de restaurants.
40 gardes-magasins (storemen).
29 gardiens.
26 garçons pour emploi quelconque.
17 garçons de bureau.
2 couverniers.
1 graveur sur métaux et dessinateurs.
10 hommes de cour.
14 hommes d'écurie.
25 hommes pour emploi quelconque.
4 hommes de ferme.
1 horloger.
1 hydrauliques.
5 ingénieurs-mécaniciens (sur terre et sur mer).
1 institutrice pour familles privées.
9 jardiniers.
14 journaliers
1 limeur.
1 mesureur.
2 ménagère pour presbytère
1 mécanicien.
13 messagers.
1 millwright.
2 modistes.
10 menuisiers
1 moulleur (fonte et cuivre).
1 ouvrier (machines à moulures)
3 pâtissiers.
5 pointeurs (time keepers).
2 polisseurs de cuivre, fer et fonte.
2 peintres-polisseurs.
10 peintres.
1 peintre de voitures.
1 photographe.
6 pressiers.
3 pacoteuses de chaussures.
3 poseurs d'appareils de chauffage.
5 peintres décorateurs.
4 plombiers.
8 servantes de table.
6 sténographiche, (deux sexes).
2 steam-fitter.
2 servante générale.
1 tailleur de pierre.
1 tailleur de hardes
1 tailleur de pelleteries.
2 tanneurs.
3 teneurs de livres.
2 traducteurs.
4 typographes.
1 télégraphiste.
1 voiturier.

SITUATIONS VACANTES

ON DEMANDE des hommes sérieux et travailleurs pour introduire notre nouvelle police d'assurance sur la vie, qui garantit le capital et l'intérêt aux taux ordinaires. S'adresser à Edgar Barthe, gérant du département français de la Travelers Insurance Co., Temple Building, Montréal. 85—3

ON DEMANDE immédiatement une cuisinière de première classe pour un restaurant privé. S'adresser aux salles du lunch de la Compagnie du C. T. R. 393 rue Wellington. 85—3

SITUATIONS VACANTES

ON DEMANDE une bonne servante au No 114 rue Visitation. 85—2

ON DEMANDE un bon barbier, parlant bon anglais, au No 2851 Ste Catherine. 80—2

ON DEMANDE une cuisinière, avec bonnes références, au No 24 rue St Denis. 85—3

ON DEMANDE une servante au No 28 carré St Louis, petite famille, pas de lavage. 86—4

ON DEMANDE une servante, pas de lavage, au No 2384 St Laurent. 86—1

ON DEMANDE une cuisinière, s'adresser 933 rue St Denis. 66—1

ON DEMANDE une servante générale pour une famille de deux, 135 avenue Abbott, Côte St Antoine. 85—3

ON DEMANDE immédiatement une bonne servante, au No 676 rue Berri. 85—2

ON DEMANDE une personne expérimentée pour faire des habits, pour travailler en dedans. S'adresser l'après-midi à F. Cohen, 2181 rue Notre-Dame. 85—3

ON DEMANDE immédiatement une fille générale au No 25 rue Ste Elizabeth. 84-3

ON DEMANDE des jeunes filles intelligentes, habiles, pour la vente et la confection des chapeaux pour dames. Elles devront parler les deux langues et connaître parfaitement leur besogne. Inutile de se présenter sans cela. Bon salaire payé aux personnes compétentes. S'adresser à Dame La, A. Houde, jr., modiste, No 1583 rue Ste Catherine. 84—3

ON DEMANDE un commis-voyageur dans le commerce des fainences, commandant une excellente clientèle. Ecrire présentement à l'adresse suivante: B. P. No 1377. 71—Ms—n

AGENTS d'assurance demandés, s'adresser à A. T. Chalifoux, surintendant du Sun Life, 1765 rue Notre-Dame, heures de bureau, de 10 a.m. à 12.30 p.m. 238—jno

MAISONS A LOUER

A LOUER—Un magasin situé au No 635 rue Ontario. 85—3

A LOUER—2 magasins, ainsi que logements, situés au coin des rues Notre-Dame et St Felix. S'adresser M. E. Marvil, 14 rue St Felix. 84—6

A LOUER—Un magasin avec fixtures, ainsi que logement pouvant être utilisé pour une épicerie située coin des rues Richelieu et Dorion. S'adresser 1, Ethier, 176 rue Vinet, Ste Cunégonde. 85—3

A LOUER — Logement, 6 appartements, avec boutique, 10 x 42, et une bonne écurie. S'adresser A. Brault, 377 rue Berri. 84-6

A LOUER—Plusieurs logements, au centre, de 3 à 8 appartements, bain, w.c., très confortables. S'adresser 179 St Dominique. 81—6

A LOUER, lot vacant rue St Christophe, près de la rue Ontario. E. R. Gareau, 1569 rue Notre-Dame, vis-à-vis le Palais de Justice. 78—n

A LOUER—Maison nouvellement et magnifiquement meublée, possédant toutes les améliorations modernes, dans une des meilleures localités de la rue Sherbrooke. Possession au 1er mars ou 1er mai prochain. S'adresser par lettre D. bureau de poste, No 488. 81—6

A LOUER—Maison 73½ rue Ste Famille, 10 chambres, bain et w.c., chauffée par une fournaise "Daisy." Loyer $27.50 par mois avec taxes. Se présenter au No 624 rue Sherbrooke. 78—n

A LOUER, au No 651 rue St Paul (entre Inspecteur et Dupré), haut de maison de six appartements, w.c. Loyer $13. E. R. Gareau, 1569 rue Notre-Dame. 78—n

A LOUER, au No 653 rue St Paul (entre Inspecteur et Dupré), joli petit magasin avec plate glass), deux chambres en arrière, bonne cave et cour. Loyer, $200 par année. E. R. Gareau, 1569 rue Notre-Dame. 78—n

A LOUER, aux Nos 476 et 478 rue St André, près de la rue Ontario, haut et bas de 7 appartements chacun, b.w.c. Loyer $13. E. R. Gareau, 1569 rue Notre-Dame. 78—n

A LOUER, rue Hypolite, entre les rues Marie-Anne et Mont-Royal, plusieurs logements de 4 et 5 appartements chacun, avec w.c., portant les Nos 229, 231, 233 et 235, loyer $6. E. R. Gareau, 1569 rue Notre-Dame, vis-à-vis le Palais de Justice. 78—n

A LOUER, rue Hypolite, au No 237 haut de maison de 5 appartements et w. c., $5.00. No 253 de la même rue, haut de 6 appartements et w. c., $8.00. Bas de maison au No 539 $6.50. E. R. Gareau, 1569 rue Notre-Dame, vis-à-vis le Palais de Justice. 78—n

A LOUER, au No 1135 Mignonne, coin St-Christophe, cottage contenant 9 appartements chauffé à eau chaude. E. R. Gareau, 1569 rue Notre-Dame, vis-à-vis le Palais de Justice. 78—n

A LOUER—Hôtel Rasco, vis-à-vis le marché Bonsecours. Placed affaires. Magnifique et spacieuse double entrée pour dames. Nos 179, 181, 183 rue St Paul, Montréal. S'adresser à M. Alp. de Martigny, avocat, No 82 rue St François-Xavier. 77—26

A LOUER, rue Ontario, entre Delorimier et Shaw, lot vacant de 70 x 80 avec ruelle. E. R. Gareau 1569 rue Notre-Dame, vis-à-vis le Palais de Justice. 78—n

A LOUER—Logements—Rue St André, No 442, 1 haut; 462, 1 haut. Rue St Christophe, 1971, 2 hauts; 1759, 2 hauts; 1761, 1 bas; 1211, 1 bas; 130, 1 haut. Rue Amherst, 42, 2 hauts; 43, 1 bas; 45, 1 bas; 47, 1 haut. S'adresser à A. Renaud, 48 St Jacques ou 181 St Christophe. 83—n

MAGASIN A LOUER—Grand magasin à cinq étages, avec soubassement et caves, portant les Nos 265 rue St Paul et 114 rue des Commissaires. Conditions exceptionnelles la première année. S'adresser à Arthur Prevost, 180 rue St Jacques, ou à Guimond et Brosseau, 1582 rue Notre-Dame. 71—Ms—n

MAISON A LOUER—Sur la rue St-Antoine, No 281, en parfait ordre, cour et écuries. Excellent poste pour un médecin. S'adresser à Arthur Prevost, 180 rue St-Jacques, ou à Guimond et Brosseau, 1582 rue Notre-Dame. 71—Ms—n

CHAMBRES A LOUER

A LOUER—Chambre très bien meublée, nouvellement tout neuf, dans une famille strictement privée sans enfants. S'adresser 49 rue St Louis. 81—5

A LOUER—Chambres très bien meublées, gaz, chauffées à l'eau chaude, à l'étage du bain, localité centrale. 634a rue Sherbrooke. 86—jno

A VENDRE

A VENDRE—Pour cause de santé, épicerie, coin de rue, bonne clientèle. S'adresser par lettre à C. P., LA PRESSE. 84—5

A VENDRE

A VENDRE—Pour cause de maladie, un joli magasin de fer faisant de très bonnes affaires, situé au centre d'un bon quartier. Pour informations s'adresser 565 rue St Paul. 85—5

A VENDRE — Epicerie licencier, stock frais, vendra prix du gros. On demande immédiatement associé avec $200, commerce payant 250 pour 100. Gilbert Martin, 25 rue St Jacques. 85—2

A VENDRE—1 shop de barbier très bien meublée avec un joli magasin de tabac sur la rue Notre-Dame. Sur la rue Cadieux, 1 jolie maison en brique, $3,000. Plusieurs propriétés dans les différentes parties de la ville. S'adresser à Ouv. Chaput & Cie, 10 rue St Jacques, chambres 15 et 17. 136—n

A VENDRE — Un coin de commerce qui promet beaucoup pour l'avenir, étant le coin de l'avenue Atwater et rue Dobson, comprenant épicerie bien montée et pleinement fait, ainsi que shop de barbier et pleinement sur l'avenue Atwater qui est une des plus belles et la plus large de la ville et qui augmente rapidement en valeur. Loyer $308. Prix $1,350. S'adresser à Brown, agent d'immeuble, 17 Côte de la Place d'Armes. 86-4

A VENDRE à bon marché, vingt-cinq colonnes en fonte, convenables pour devanture de magasin. S'adresser au No 2715 rue Notre-Dame. 86—1

A VENDRE—Stock de ferronnerie, vitres, peintures, huiles, etc. Aussi, à louer, le magasin, établi depuis vingt ans. S'adresser au No 2715 rue Notre-Dame. 86—4

A VENDRE—Une chance pour une personne désirant acheter un commerce de mercerie établi depuis 20 ans, magasin à louer et fixtures à vendre. S'adresser au No 1569 rue Ste Catherine. On se retire d'affaires. 85—2

A VENDRE—Venez voir les coffres forts à combinaison et à l'épreuve du feu à $14 et plus, écrivez pour catalogues illustrés, chez E. D. Colleret 522 rue Craig. 85—6

A VENDRE, par millions, rognures de bois secheres au four pour allumer le poêle, $2 le chalo couvert pour catalogues illustrés, chez E. D. Colleret 522 rue Craig. 85—6

A VENDRE, par millions, rognures de bois secheres au four pour allumer le poêle, $2 le chalo couvert pour catalogues illustrés, chez E. D. Colleret 522 rue Craig. 85—6

A VENDRE—Bois sec à allumer, $1.75; épinette sciée et fendue, $1.75; bois franc mêlé, $2.00; érable sciée, $2.25; blocs, $1.50 le voyage, livré, J. Wilson, 1st rue William, Telephone 1927. 67—26

A VENDRE OU A LOUER—Une briqueterie, située à St Jovite. S'adresser à François Léonard, St Jovite. 78—12

A VENDRE—Une belle propriété en pierre de taille, 3 logements, au centre de la ville, tout près d'une église catholique. Prix $8,500. S'adresser 107 Ste Rose. 84—6

MAGASIN à vendre ou à louer, à Vaudreuil Station, village Dorion, avec logement privé attenant à la propriété, possession immédiate. S'adresser à J. U. Masse, horloger, Vaudreuil. 81—6

BOIS SEC A ALLUMER
Extra Gros Voyage, $2.00
Prompte livraison.
HENDERSON FRERES, 344 Williams. Tel. 8211
11—jno

PERDU

PERDU—Dans la nuit de lundi, entre Longueuil et St Hubert, un casque en mouton de Perse. Prière de le rapporter au bureau de LA PRESSE. 85—3

PERDU—Lundi, sur la rue Craig, une montre en or pour dames. Récompense en retour à la station de police No 2 ou 175A rue Beaudry. 85—3

TROUVE

TROUVE—Lundi, rue Notre-Dame, un portemonnaie contenant une somme d'argent. Le propriétaire pourra le reclamer au No 341 rue Delisle. Damien Terriau. 85—2

DIVERS

FIRE BOUCHON DE GREELEY—Extraction des bouchons facile; prix, 25 et 30 cts chacun. Moulins à café et cafetières françaises, etc, chez L. J. A. Surveyer, 6 rue St Laurent. 80—Ms—jno

ANGLAIS—Par une anglaise qui parle les deux langues, 3 leçons par semaine, $2 par mois. S'adresser par lettre à A. G., LA PRESSE. 85—2

AVIS—Toute personne étant endettée ou ayant des reclamations envers la succession H. A. Miller, peintre, No 1906 Ste Catherine, sont priés de venir régler avec le soussigné sous quinze jours du présent avis. V. Pause, 45 Côte St Lambert. 85—3

ON DEMANDE à acheter une chèvre ou un bouc. S'adresser 237 des Allemands. 85—2

PENSION—Madame A. Lefrançois, garde-malade pour dames. Pension confortable et les soins des meilleurs médecins; strictement privée. Conditions faciles. No 78 rue St Dominique. 71—15

HOTEL A LOUER
A TERREBONNE

La belle batisse connue sous le nom de Hôtel du Boulevard, recemment améliorée. S'adresser à la Succession Masson, 13 rue St Jacques. 55—jno

HOTEL A LOUER
121 Rue Vitré

Cette belle propriété ci-devant connue sous le nom de l'Occidental et occupée par la Cie d'Hotel Beau. S'adresser à Eusèbe Laliberté, N.P., gérant de la succes. F. X. Beaudry. 80-5

EN VOYAGE ne risquez pas de perdre votre argent. Quand vous voyagez dans n'importe quelle direction, emportez des Chèques de Voyageurs de l'American Express Company. Echangés partout sans besoin d'identification. La valeur en est remboursée quand on les perd. 153—M s—(1)

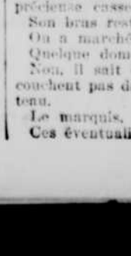

TELEPHONE 6037
E. L. ETHIER & CO
Importateurs et Manufacturiers de
Billards et Accessoires
Nous faisons toutes reparations.
Tables d'occasion, de $100 à $200 chacune
88 RUE ST-DENIS, Montréal
282—1mv

LES BOUCHERS

Leur fête annuelle

Grande parade dans les rues

Banquet et bal au Balmoral

L'association des bouchers a célébré sa fête annuelle hier. La température était rien moins que délicieuse et se prêtait admirablement à une démonstration du genre de celle dont nous avons été témoin hier.

La parade s'est commencé par une grande parade dans les rues de la ville. Le départ s'est effectué de l'avenue Papineau vers 2 hrs 30 et on a défilé par les rues Craig, Côte St-Lambert, Notre-Dame, Place Jacques-cartier, Marché Bonsecours, rue Bonsecours, Notre-Dame, Rue Desery, Marché d'Hochelaga, rue Ste-Catherine, Maisonneuve, Ontario, marché St-Jacques, rue St-Denis, Mont-Royal, rue St-Laurent, Marché St-Jean-Baptiste, rue St-Laurent, Marché St-Laurent, rue Dorchester, Université, Ste-Catherine, rue de la Montagne, Marché St-Antoine, rue St-Jacques, des Seigneurs, Notre-Dame, carré Chaboillez.

La parade s'est terminée au Balmoral vers 5 heures 30.

M. William Nuckle, marchait en tête du cortège, sur son superbe cheval trotteur.

MM. Charles Charbonneau, Auguste Bousquet et Frs. Corbeil ont agi comme commissaires-ordonnateurs.

MM. Joseph Denis, président de l'association, G. Courville, vice-président, J. B. Gignère et Arthur Paré étaient dans la voiture d'honneur qui fermait le cortège et qui portait aussi le drapeau de l'association des bouchers.

Dans la voiture précédant immédiatement celle-ci, il y avait MM. Bayard et J. B. Bourassa, tous deux anciens président de l'association, et les journalistes.

Les débitants de liqueurs étaient représentés dans le cortège par MM. Nap. Richard, Henri Dubois, Alph Labelle, Emery Cadieux, Wilfrid Cadieux et Elz. Baron qui occupaient une grande voiture magnifiquement décorée. MM. Geo. C. Norland, Jean Lamoureux, Elz. Lamoureux et Alf Dansereau avaient aussi un sleigh très bien décoré.

Parmi les autres personnes dans le cortège, on remarquait MM. I. Daoust, Jas. Denis, jr., W. Selby, Z. Delorme, Alf. Pharand, H. Gignère, O. Champagne, W. St-Germain, Jos. Rochon, John Rochon, Frs. Bigras, Pierre Bédard, Maurice Daoust, Maxime Bruell, A. Lareau, Prosper Monette, J. B. Gironard, Oct. Hogue, Nap. Forest, Albert Brunet, Eug. Durocher, Jas. Langedoc, Arthur Corriveau, Jos Leclerc et Fred Deschamps.

L'association des bouchers a fait la visite de tous les marchés, ce qui a nécessité une promenade à travers la plupart des rues de la ville. Rien, du reste, de plus agréable qu'une promenade en voiture par une température comme celle d'hier. La procession terminée, on a pris un verre de vin au Balmoral. Puis, on est allé accompagner le président, M. Denis, à sa résidence. On en fit autant pour MM. J. Gignère, vice-président, et MM. Bayard et Bourassa, anciens présidents.

Le soir à 8 heures, il y a eu dans la grande salle du Balmoral, un banquet: c'était le huitième dîner annuel de l'association des bouchers.

M. Denis occupait le fauteuil présidentiel ayant à sa droite le maire Villeneuve, M. Arthur Paré, M. J. B. Gignère et autres. A la gauche du président, il y avait l'échevin Beausoleil, M.P., MM. J. B. Bourassa, F. Bayard et O. Boudreau. Parmi les autres convives, on remarquait les échevins Nolan, Hurtubise, Grothé, (Dupré, Leclerc, MM. Lucien Forget, greffier de la cour du recorder, Emile Galibert, ancien vice-consul de France, Jos. Riendeau, J. O. Pelland et autres.

La plupart des convives étaient accompagnés de leurs épouses ou de leurs jeunes filles, ce qui donnait un attrait de plus à la fête.

Les toasts furent portés: "A la Reine," "au conseil municipal," "au parlement fédéral," "aux anciens présidents de l'association," "aux invités," "à la presse" et "aux dames."

Des discours éloquents furent prononcés par le maire Villeneuve, les échevins Beausoleil, Nolan, Dupré, MM. J. B. Gignère, F. Bayard, T. St-Pierre et autres.

Après le dîner il y a eu bal. Un orchestre a fait entendre durant tout le banquet de la musique rien moins qu'enlevante. On a surtout applaudi les extraits des "Cloches de Corneville" que l'on nous a joués avec une rare perfection.

En résumé, la fête des bouchers a été célébrée avec grand éclat et grand succès. L'association a raison d'être fière de sa journée d'hier et nous l'en félicitons cordialement.

Capsules Weber

Ces capsules tuent "infailliblement" le ver solitaire. Prix, $1.50. 84-3

Banquet

Confrères et amis de l'Ordre Indépendant des Forestiers, ne manquez pas d'assister au premier banquet annuel de la cour Jeanne d'Arc, No 1650 I. O. F., qui sera donné jeudi soir, à 8 heures, le 14 courant, à l'hôtel Richelieu. 85—2

LE BAL

Le personnel des comités d'organisation

Voici le personnel des comités nommés pour aider au comité exécutif qui s'occupe de l'organisation du bal au gouverneur général, le 20 courant, au Windsor:

Sous comité de réception — Président, Son Honneur le maire Villeneuve; Allan H. Montague, Angus R. B., Archambault honorable H., Béique F. L., Benoit F. A., Boyer honorable Arthur, Cantlie James A. Clouston E. S., Crawford John, Davil L. O., Davidson C. P., De Bellefeuille E. Lef., de Sèves comte, Desjardins honorable Alph., Doherty honorable juge C. J., Droiet G. A., Farrell Wm, Forget L. J., Fréchette Louis, Geoffrion C. A., Hannaford E. P., Hartt Frank L., Hébert C. P., Hickson sir Joseph, Hingston Dr, Houghton lieutenant-colonel, Jetté honorable juge, Joseph J. H., Lacoste sir Alex., Leblanc honorable P. E., Mackay Robert, McShane honorable James, Monk F. D., Murph honorable sénateury Ogilvie W. W., Préfontaine R., Rainville H. B., Ramsay W. M., Robidoux honorable J. E., Roy Rouer, Shaughnessy T. G., Seargeant L. J. Stevenson lieutenant colonel, Thibaudeau Alf. A., Thomas Wolferstan, Van Horne sir Wm K. C. M. G.

Sous-comité de danse — Président: H. Vincent Meredith; Abbott H. O. C., Amos Ed., Archer Chs., Archer Robt, Atwater A. W., Baby Jos., Beaubien Chs, Benoit Dr E. P., Bergeron honorable J. G., Bond lieutenant colonel, Bousquet J. S., Brown B. Hal., Burland Beutenant colonel, Cantlie Geo., Chevalier M., Costigan R., Cross Selkirk, Dandurand R., Davidson Randall, Davis M., de Beaujeu M., de Salaberry C., Desbarats W., Desnoyers capitaine, Drummond H. R., Esdaile R. M., Gaudet Chas., Gault Leslie, Gordon J. A., Graham Hugh, Green F. Hilton, Guérin Dr, Harwood Dr de Lotbinière, Hughes lieutenant colonel, Ibbotson E. B., Labelle major, Lemieux R., Leprohon C., Loranger Ls, MacMaster Donald, Massey, lieutenant colonel, McDougall Edgar, McEachran Chs., Monk ChsD., Morris A. W., Patterson R. MacD., Penny E. G., Provost Arthur, Quinn M. J. F., Roy major, Stephens G. W. jr., Starke lieutenant colonel, Terroux Arthur, Villeneuve Dr G., White W. J.

Sous comité du souper — Campbell Colin, Casgrain J. P. B., Davies J. Try, Galarneau Léopold, Laframboise Ed., Wanklyn F. L.

Sous-comité de la musique et du programme — Cassils Charles, Globensky Léon, Mackenzie Hector, Prévost Roméo.

Sous-comité des décorations — Bagg Stanley, Beaudry J. A. U., Brymner W., de Boucherville Jos., Hope W.

Pour toute information s'adresser à M. D. F. Forbes ou au Dr E. Pelletier, les secrétaires du bal, No 76 rue St Gabriel.

FAUX MONNAYEURS

Ils sont arrêtés sur le fait

Ingersol, Ont., 13—Deux individus, J. Palmer et A. Ross, tous deux de cette ville, ont été arrêtés, hier, sous l'accusation d'avoir fabriqué de la fausse monnaie. Ces faux-monnayeurs se livraient à leur petite industrie clandestine et ils avaient réussi à mettre en circulation plusieurs de leurs pièces de monnaie. Traduits devant le magistrat de police aujourd'hui, tous deux se sont dits innocents, bien que la police ait saisi dans leur propre demeure des moules et divers instruments servant à cette fabrication. Le procès de ces deux individus est fixé à vendredi.

SOMMAIRE DU "MONDE ILLUSTRE" DE CETTE SEMAINE

Texte—Causerie: Les salons, par Catherine Parr.—L'esprit du siècle, par l'abbé Garnier. — Cerné, enfin! par P. Colonnier. — Impressions d'Amérique, par J. G. — Question historique, par Anonyme. — Poésie: Les deux grillons, par Rosier. — Exilé par lettre de cachet, par Régis Roy. — Poésie: L'adolescent blasé, par Albert Ferland. —Le nouveau président. —Expérience scientifique (avec gravure), par Colibri. — Carnet du "Monde Illustré". — Grand'mère (avec gravures), par Henriette Rézançon. — Pour les dames: Les toilettes de visite. — Curiosités scientifiques, par Henri de Parville. — Un conseil par semaine. — —Notes et faits. — Faits scientifiques. — Gravure-devinette. — Choses et autres. — Jeux et récréations. — Les jeux d'échecs et de dames. — Feuilletons: Le secret d'une tombe, par Emile Richebourg: La mendiante de St-Sulpice, par Xavier de Montépin.

Gravures. — Portrait de M. Félix Faure, le nouveau président de la République française. — Cerné, enfin! (double page).

Ne manquez pas de lire, cette semaine, le commencement du nouveau feuilleton du "Monde Illustré".

Abonnements:
1 an.....$3.00
Six mois..... 1.50
Quatre mois..... 1.00
BERTHIAUME & SABOURIN, Propriétaires,
40 Place Jacques-Cartier.

UN GROS HERITAGE

Cette fois les intéressés ne sont pas des Lapointe mais des Beauchamp

Nous avons annoncé hier le départ de M. N. A. Belcourt, avocat d'Ottawa, pour Eureka, une petite ville de trois mille âmes dans le Kansas, où il va recueillir, pour la famille Beauchamp, un héritage considérable.

Le "Temps" rappelle à ce propos, que le testateur, M. Olivier Beauchamp, était fils de M. Pascal Beauchamp, de Ste-Monique. Il est parti de sa paroisse à l'âge de seize ans, en l'année 1851, pour aller à la recherche de l'or en Californie.

M. Beauchamp a passé environ dix-huit ans en Californie, où il a fait un peu d'argent. Lorsque l'exploitation des mines eut cessé de payer, M. Beauchamp est venu se fixer au Kansas, en compagnie d'un nommé Fales, un compagnon de mine à la Californie, et tous deux ont acheté, de société, un ranche de quelques centaines d'arpents situé à trois milles d'Eureka, pour y faire l'élevage des animaux.

Ce commerce a très bien prospéré, et en septembre 1894, M. Beauchamp mourut célibataire, à l'âge de 59 ans, laissant par testament sa part dans la société Fales et Beauchamp, à ses neuf frères et sœurs, qui résident à Ottawa et à Ste-Scholastique.

Pendant cette longue absence du pays, M. Beauchamp a toujours écrit à ses frères et sœurs, et est venu les visiter il y a deux ans. L'automne dernier, M. Fales, l'associé de M. Beauchamp, a été nommé exécuteur testamentaire. Il est venu à Ottawa, à la même époque, et a offert de payer $15,000 comptant aux héritiers qui ont refusé, et mis l'affaire entre les mains de M. Belcourt. M. Belcourt a en sa possession des copies certifiées du testament et des titres des propriétés de M. Beauchamp et a reçu pleins pouvoirs de la famille Beauchamp de régler la succession. Il jugera par lui-même de la valeur des biens.

Les héritiers à Ottawa sont:—Madame Carrière, mariée à M. Antime Carrière, forgeron, rue Maple; MM. Amable Beauchamp et Honoré Beauchamp, forgerons, 61 rue Lloyd; madame veuve Fauteux, madame Simon, Mues Pagé et Israël Danis, dont les maris sont ouvriers.

Les héritiers à Ste-Scholastique sont Madame Moïse Beauchamp, dont le mari est cultivateur, madame Joseph Cyr et madame Joseph Dufresne, dont les maris sont rentiers.

M. Belcourt est parti en compagnie de M. Honoré Beauchamp et de son frère M. E. E. Belcourt, caissier de la Shedden Company, Montréal.

M. Belcourt se propose de voyager à petites journées afin de ne pas se fatiguer. Il arrêtera à Chicago et autres centres importants des Etats-Unis. Il sera absent quinze jours ou trois semaines.

NOYE DANS UNE CUVE

Prescott, Ont., 13—Un accident fatal est arrivé ici hier, à la distillerie de MM. J. P. Wiser et Fils. Francis Pigeon, l'un des plus vieux employés de l'établissement est tombé accidentellement dans une grande cuve pleine d'eau et s'est noyé. Le coroner du district a ouvert une enquête et a rendu un verdict conforme aux circonstances.

Un marchand bien connu de St-Cuthbert écrit ce qui suit:

St Cuthbert, 15 janvier 1895.

Messieurs,

J'ai éprouvé un tel soulagement et un mieux si instantané et surprenant par l'usage de votre "Anchor Weakness Cure," que je crois de mon devoir de vous rendre ce témoignage par écrit.

Depuis plusieurs années, je souffrais d'une maladie de foie que mon docteur traitait sans amélioration sensible; j'en étais réduit à un état vraiment pitoyable; je sentais comme une boule dans le creux de l'estomac; je ne digérais rien et j'étais dans des inquiétudes continuelles, lorsqu'on me conseilla votre "Anchor Weakness Cure."

J'en pris à peine une bouteille que j'en ressentis un mieux instantané, et tous les tristes symptômes de ma longue maladie disparaissaient comme par enchantement. Inutile de vous dire que j'en continuai le traitement jusqu'au bout, et je suis tellement bien maintenant que je suis devenu un admirateur enthousiaste de votre précieuse préparation, et que je la recommande à mes amis et connaissances dans toutes les occasions qui se présentent. Je vous permets de publier cette lettre si vous le jugez à propos.

JOHN ST-GERMAIN,
Marchand,
St-Cuthbert, P. Q.

On peut se procurer gratis un échantillon de ce fameux remède au No 1626 rue Notre-Dame. 13, 16

La maison Chs Desjardins et Cie s'engage sur l'honneur à faire des réductions sensibles et plus qu'ordinaires à toute personne désirant acheter des fourrures, par les temps durs que nous traversons.

N.B.—Encore plus de $100,000 de magnifiques fourrures au choix du public, 1537 Ste Catherine. 74—n

Une Nouvelle Graisse de Cuisine

Si vous avez une machine à coudre une tordeuse, ou une brosse mécanique (qui sont de nouvelles inventions des temps modernes) c'est une preuve que vous pouvez reconnaître l'utilité d'un produit nouveau. La

Cottolene

est une nouvelle graisse de cuisine, et toute ménagère qui s'interesse a la santé et au bien-être de sa famille devrait en faire l'essai. C'est un produit végétal bien supérieur à toute matière pour toutes sortes de fritures Les médecins et les experts en cuisine disent qu'elle est destinée à être adoptée dans toutes les cuisines du pays. Ceci doit vous suggérer de l'introduire dès maintenant dans la vôtre. Elle est à la fois nouvelle et bonne. En vente, chez tous les épiciers, en seaux de 3 et 5 livres.

Fabriquée seulement par
The N. K. Fairbank Company,
Rues Wellington et Anne, Montreal.

PENDULES !

Nouveautés en fait de
Pendules en Porcelaine
Pendules en Marbre
Pendules Louis XV
Pendules pour Coupés

Henry Birks & Sons
Carré Philippe
(3)

Produits des RR. PP. Trappistes
D'OKA
Vins de Messe
Fromage de la Trappe d'Oka
Ce fromage, fabriqué par un Frère Trappiste venu du
PORT DU SALUT
France, a les mêmes qualités que le fameux fromage du Port du Salut, qui a obtenu les grandes médailles de Londres et de Paris.
En dépôt chez tous les épiciers et chez
And. Brisset & Fils, Importateurs
21, 23 et 25 rue Gosford et rue du Champ de Mars
(M)

NOUVEAU ET GRAND
.....BREUVAGE.....
Saveur délicieuse, salutaire et renforcissant pour tout le monde.
Le Thé de Bœuf à l'Eau de St Léon
MARQUE C. B. T.
Essayez-le, 5 et 10c le verre. 51 Place Victoria
Magasin ouvert le dimanche. 9.11.13

ACADEMIE DE COUPE de Mad me A. Charest, pour costumes de dames et d'enfants. Ce système simple et sûr est l'ajustement. En deux heures de leçon toute dame peut apprendre à tailler à perfection ses robes et manteaux. Nous avons aussi un système pour les jupes qui nous permet de tailler une robe princesse ou un manteau long en aussi peu de temps qu'un corsage uni. Nous enseignons aussi à tailler le corsage de robe sans couture, et toutes les sortes de collets. Nous invitons très respectueusement les dames et demoiselles à venir visiter ce nouveau système que nous garantissons sous tout rapport et qui est le moins dispendieux qui soit encore connu.
27-jno MME A. CHAREST, 79 St Denis.

OPTICIEN DE PARIS (20 ans d'expérience)
J. PETIT & CIE.
Ai-je toujours dit la vérité? Je m'en rapporte aux 50,000 clients qui m'honorent de leur confiance depuis 8 ans. J'ai un nouveau procédé de fabrication, à la main, de verres polis à la Phylopulpe, pour les yeux faibles et délicats. J'essaie les vues les plus difficiles par la méthode subjective avec application électrique. Toutes mes lunettes et pince-nez sont ajustés par l'automatique de Paris. Demandez JULES PETIT, 35½ Côte St Lambert, Coin Fortification, porte à côté Lavallée, Marchand de musique.
55—jno

ARTHUR GAREAU
CHIRURGIEN-DENTISTE
117 rue St Denis, coin Dorchester
Extraction de dents sans douleur au moyen du chloroforme, de l'éther, du gaz végétal, de l'électricité ou d'anesthésie locale. Dentiers en or, en aluminium et en caoutchouc.
Bell Téléphone, 6319. Bureau du soir, 7 à 8 heures a. m. 56—1mxjv—n—D

FEUILLETON DE "LA PRESSE"

LE FUSILLÉ

(3)

PREMIÈRE PARTIE

UNE NUIT TRAGIQUE

(Suite)

Elle est percée de deux monumentales fenêtres, garnies de verrières de vieux style florentin, où s'enchâssent, dans le tohu-bohu d'une scène militaire de l'ancien temps, une foule de hallebardiers à la mine truculente, de pages gracieux qui portent le poing sur la hanche, de fiers seigneurs au casque empanaché.

La lune, à cet instant de la nuit, très haut sur l'horizon, frappe en plein ce vitrage, et ses rayons, doucement tamisés par le rideau multicolore, répandent sur les objets qui meublent la pièce des lueurs teintées adorablement.

Sur les deux faces principales, d'épais rayons de chêne, surchargés de livres, de publications, de volume précieux, se superposent, depuis le parquet jusqu'au plafond.

Le panneau opposé aux fenêtres est hérissé de panoplies où s'enchevêtrent, dans la pénombre, des lames d'une longueur démesurée, des coquilles fourbies avec soin, des dagues superbement damasquinées.

Il apparaît, dès le premier coup d'œil que le maître de céans est non seulement grand amateur de livres, mais collectionneur émérite de ces belles armes blanches dont les armu

COMMISSION DU HAVRE

On blame l'emploi de l'épinette

Pour la construction des quais

L'assemblée annuelle de la commission du havre du mois de février a eu lieu hier. M. Henry Bulmer était au fauteuil et étaient, entre autres, présents : MM. Andrew Allan, Richard White,, le sénateur Murphy, le maire Villeneuve, W. W. Ogilvie, Victor Hudon, L. E. Morin, John Torrance et l'échevin Hurteau.

Le secrétaire donne lecture du rapport de M. John Kennedy.

Durant le mois de janvier, on s'est occupé de réparer les machines des cure-mole et des vaisseaux et on s'est procuré la pierre nécessaire à macadamiser les quais.

En venue ensuite la question de la qualité des bois à employer dans les travaux du havre.

On s'est plaint précédemment que des bois de mauvaise qualité avaient été employés et on a demandé à l'ingénieur en chef de prendre là-dessus des renseignements.

Une lettre de l'ingénieur est alors lue, à ce propos ; il est demandé qui s'est plaint, qui a porté une accusation aussi grave. Le contrat passé avec les fournisseurs de bois est en termes bien lucides, et il a été stipulé qu'on ne se servirait que de bois de bonne qualité. On ajoute que le bois a été minutieusement examiné et il a été jugé de qualité excellente et " moi-même, dit l'ingénieur dans sa lettre, j'en ai vu assez pour y ajouter mon endossement. "

" On me demande encore mon opinion sur l'emploi de l'épinette dans les constructions, destinées à demeurer sous l'eau. Je puis dire, d'après mon expérience personnelle, que l'emploi de l'épinette est ce qu'il y a de mieux. Quant aux constructions destinées à endurer l'air, le soleil en été et le froid en hiver, l'emploi de l'épinette ne vaut rien et nous ne nous en servons jamais. "

M. Victor Hudon a ajouté à ces paroles que lui-même il avait de l'expérience en cette matière et qu'il avait vu du mauvais bois à Maisonneuve, pour la construction des quais.

M. L. E. Morin croit que ce n'est pas le temps de porter des accusations, vu que la chose est arrivée non durant la dernière saison, mais l'année précédente.

Quant à M. Hurteau, voici ce qu'il en a dit :

" Malgré l'opinion de l'ingénieur en chef, l'épinette ne vaut rien pour la construction des quais ; je demande à ce qu'on enregistre ma protestation contre l'emploi de ce bois dans les constructions des quais du havre. "

Il n'y aura pas d'examen de pilotes, cette année.

A L'OPERA FRANÇAIS

Mme Bouit est l'objet d'une sympathique manifestation

Le théâtre de l'Opéra Français n'a jamais contenu une foule plus nombreuse et plus enthousiaste. La manifestation de chaleureuse sympathie dont Mme Bouit a été l'objet rappelle les ovations faites à Mme Sarah Bernhardt à chacun de ses courts séjours au milieu de nous. Les fleurs et les cadeaux pleuvaient, et chaque apparition de la vaillante artiste était saluée par des bravos frénétiques.

Mme Bouit a raison d'être heureuse de ces témoignages irrésistibles de sympathie et d'admiration.

Il n'y a que les vrais artistes qui prennent une place aussi large dans le coeur des habitués !

La représentation a été superbe, supérieure même à la première de "La Traviata." Mme Bouit a chanté avec plus de chaleur et de brio. M. Vissières et M. Bouit ont été aussi fort applaudis. Tous les principaux morceaux ont été bissés.

Pendant les entr'actes, le choeur indépendant a donné plusieurs sélections musicales.

On nous promet une autre représentation de premier choix pour jeudi soir. On donnera " Serment d'Amour ", opéra comique d'Audran, en trois actes. Tout fait prévoir une vraie soirée de gala.

Mme Bouit et M. Vissières tiendront les premiers rôles dans "Serment d'Amour."

Cet opéra sera répété mardi prochain au bénéfice de Mlle Miller.

"Carmen" est sur la planche pour jeudi de la semaine prochaine.

L'EX-DETECTIVE FLYNN

L'ex-détective Flynn est encore au lit souffrant des suites d'une attaque sérieuse de pneumonie, mais n'est plus sous la surveillance de la police. Son avocat, M. Weir, a réussi à obtenir le cautionnement nécessaire pour que son client soit remis en liberté. Le docteur Moison qui soigne le malade, a déclaré que tout danger était passé et que ce n'était que la faiblesse qui empêchait son patient de se lever.

LA PROTECTION DES FEMMES ET DES ENFANTS

Les directeurs de la Société pour la Protection des Femmes et des Enfants se sont réunis hier à la maison de refuge de la rue Dorchester. Le comité de législation a reçu instruction de se rendre à Québec pour obtenir du gouvernement la nomination d'un surintendant provincial. Une requête à ce sujet est à se couvrir de signatures. Cette requête demande aussi la nomination d'une femme comme inspecteur des manufactures.

La question de secours à être portés aux femmes et aux enfants dont les maris et les pères sont au pénitencier ou dans les prisons est renvoyée à un comité spécial.

Le secrétaire Marshall a présenté son rapport. Durant les deux derniers mois, 61 causes, entre autres celle du détective Flynn, ont été mises à jour par la société.

Fin de saison

Fourrures de toutes sortes vendues à sacrifice. Ayant encore un immense stock en magasin, il faut le réduire à tout prix. Aux sages d'en profiter. E. A. Ste-Marie, 1499 rue Ste-Catherine.
84-6

Faites prendre à vos enfants le Sirop Calmant du Dr F. J. Demers qui est d'un effet extraordinaire pour rendre le sommeil calme, naturel et faciliter la dentition. Dépôt, 1157 rue St Laurent.
282—jno

Supérieur à tous

Recommandé par tous les médecins comme supérieur à tous les remèdes existant pour la guérison du rhume, de la toux, de la grippe ou de la bronchite : Le *Baume Rhomal*, le célèbre spécifique français. En vente partout, seulement 25c la Bouteille. 86—2

LE TOUR DU MONDE

Un Autrichien de cette ville le fera à pied

Son voyage durera sept ans

Les lecteurs de "La Presse" se rappellent peut-être ce pèlerinage entrepris au printemps dernier : un Autrichien, de Montréal, monsieur Guillaume Jean Thaler a fait à pieds le voyage de Montréal à Ste Anne de Beaupré. Comme preuve il s'était fait donner la signature du curé de chacune des paroisses où il a passé.

M. J. G. Thaler est un grand marcheur : sa taille seule et sa force herculéenne le prouvent. Or, le printemps prochain, voulant peut-être conquérir le titre de roi des marcheurs, M. Thaler partira de Montréal — à pieds, toujours — pour un voyage autour du monde, en se dirigeant vers l'Ouest. Il traversera l'Amérique jusqu'à San Francisco, passera au Japon — par paquebot, bien entendu — gagnera du Japon en Chine, puis visitera les Indes ; poursuivant toujours vers l'Ouest il s'arrêtera quelques semaines à Jérusalem et reprendra sa course infatigable. Il piquera alors vers l'Autriche, sa patrie, et y séjournera juste le temps de dire un bonjour à tous ses parents. Ensuite il visitera l'Italie, la Suisse, la France, la Belgique et passera en Angleterre d'où il s'embarquera pour le Canada. Ce tour du monde ne lui prendra pas moins de sept ans.

M. Thaler a fixé son départ de Montréal au lundi de Pâques prochain.

M. HÉNAULT, réélu pour la septième fois maire de Ste-Cunégonde.

LES "BOODLERS" DE TORONTO

Un ex-échevin fera des révélations si on le protège

Toronto, 13 — On dit qu'un ex-échevin compromis est sur le point de faire des déclarations importantes et de donner un état détaillé de certaines transactions. Il exige comme prix de ces révélations que toute poursuite contre lui soit abandonnée, ce à quoi les autorités n'ont pas voulu s'engager encore.

On dit aussi que H. A. Everett se plaint de ce qu'on fait peser sur lui tout le poids des accusations. Il est bien décidé à faire lui aussi des révélations.

INTERESSANT POUR LES VOYAGEURS

Mesdames Gilbert Mireault et J. Lefebvre réclament chacune $150 de la compagnie du Grand Tronc. Elles avaient acheté de l'agent de la compagnie, à Montréal, des billets, bons pendant neuf mois, pour un voyage circulaire dans le cours duquel il devait leur être permis d'arrêter à San Francisco, Victoria, Vancouver et autres endroits. Mais les compagnies de steamers ou de chemins de fer qui avaient fait des arrangements à cet effet avec le Grand Tronc leur permirent bien de parcourir le circuit en question, mais sans les laisser séjourner, tel que convenu, aux différents endroits.

ECOULEMENT DES EAUX

La poursuite prise par Gratton et al contre Guy et al., difficultés entre propriétaires voisins au sujet de l'écoulement des eaux de leurs propriétés, a été renvoyée avec dépens par le juge Pagnuelo.

L'AGITATION AU BRESIL

Rio-de-Janeiro, 13—Le mécontentement qui couvait depuis quelques semaines contre le nouveau gouvernement du Brésil, en raison de ses mesures tendant à la suppression de dépenses inutiles et de sinécures onéreuses au trésor, afin de rétablir l'équilibre financier si compromis par la dernière révolution, commence à provoquer de bruyantes manifestations et de graves désordres à Rio-de-Janeiro.

NOTES COMMERCIALES

Dame Evelina Vogt, épouse séparée de biens de John W. McKeen, épicière — J. W. McKeen — a fait cession à la demande de Beamont Shepherd. Passif, $800.

Champagne et compagnie — Pierre Champagne et Napoléon Piché, plombiers et ferblantiers.

Joseph Provost et Cie — Michel Provost, boucher, dissolution.

M. Joseph Lebrun qui a fait faillite, la semaine dernière, n'est pas M. J. M. Lebrun, marchand de chaussures de la rue Notre-Dame.

ier Prix à Chicago

Les sardines de "l'Union Sardinière " ont obtenu le premier prix à l'exposition de Chicago. Demandez-les à votre épicier. 84-3

Comment guérir les cors et les verrues

Y a-t-il rien de plus souffrant et de plus ennuyant qu'un cor, rien de plus laid qu'une verrue ? Le riche comme le pauvre, nul n'en est exempt. Une seule bouteille du célèbre et infaillible Wights Corn and Wart Cure vous débarrassera de ces cors et de ces verrues. Essayez-le. 25 cts la boîte, chez tous les pharmaciens. 63—jno

P. S. Brosseau L. D. S.

Chirurgien-dentiste, 7 rue Saint-Laurent. Extraction des dents sansdouleur. Dents posées sans palais. Dentiers faits d'après les procédés les plus nouveaux.
131—jno

Chacun fait usage de la GOMME de GIBBONS pour le mal de dents, quand il en souffre. Prix, 15c.

La maison Chs Desjardins et Cie s'engage sur l'honneur à faire des réductions sensibles et plus qu'ordinaires à toute personne désirant acheter des fourrures, par les temps durs que nous traversons.

N.B.—Encore plus de $100,000 de magnifiques fourrures au choix du public. 1537 Ste Catherine. 74—n

Pour CADEAUX DE NOEL
Et du JOUR DE L'AN
Chez HEARN & HARRISON
1640 et 1642 Notre-Dame

GEO. W. REED
783 et 785 RUE CRAIG
COUVREUR
— en tous genres, tel que: cuivre, tôle galvanisée, tôle noire peinturée, ardoise, papier feutre goudronné, ciment arcanson, gravier, asphalte plastic.
Enlèvement des neiges des couvertures durant la saison d'hiver à prix modéré.
UNE VISITE EST SOLLICITEE.
60—lmmjv—jno

SIROP - QUIETAL

Le SIROP QUIETAL est le calmant le plus avantageux possible pour les familles, non-seulement par sa valeur propre, mais aussi par les renseignements additionnels qu'il donne. Le but principal du Quietal est de calmer les douleurs DES PETITS ENFANTS CRUELS, et de les faire reposer ; mais il est employé aussi avec les mêmes avantages chez toute personne qui souffre ou qui manque de sommeil. Prix ordinaire.

ROB-BONUM

Le Sirop ROB-BONUM s'emploie depuis 10 ans avec les meilleurs résultats pour
RHUMES, TOUX, BRONCHITE, Etc.
et autres affections des voies respiratoires. Il est composé de Créosote de Hêtre, Ipecac, Tartre emétique, Scille et Paregorique, incorpore dans un sirop de Baume des Jardins et de sucre brûlé. Prix 25c.

EMULSION C. BEAUPRE

Huile de foie de morue de Norvège, Mousse d'Irlande et Hypophosphites de Chaux et de Soude. AGREABLE A PRENDRE ET FACILE A DIGERER. Mais il faut voir à ce qu'elle soit FRAICHE. Sur demande, par carte-postale, je la fais sur commande et l'envoie à domicile. Prix 50c.

C. BEAUPRE, pharmacien, 291 Notre-Dame, Montréal.
73—5 q h

De Partout Arrivent les Meilleures Nouvelles

LES GUERISONS SE MULTIPLIENT

Plus de Maladies Pulmonaires avec

LE VIN A LA CREOSOTE DE HETRE DU DR. ED. MORIN

M. Germain Germain, marchand à St Tite, comté de Champlain, était atteint depuis longtemps d'une bronchite très grave, et malgré tous les remèdes qu'il avait employés et tous les bons soins dont on l'entourait, sa maladie devenait de plus en plus dangereuse. Il était évident que sa guérison ne s'obtiendrait que difficilement et pour plusieurs elle était impossible. Cependant quelqu'un conseilla le VIN A LA CREOSOTE DE HETRE du Dr Ed. Morin comme dernier essai ; on s'en procura de suite, et ce remède fut employé suivant la direction. Après deux ou trois jours de ce traitement quelle ne fut pas la surprise générale quand on s'aperçut d'un changement considérable dans l'état de M. Germain, un soulagement inespéré se produisait dans tout son être, la toux diminua de violence, l'expectoration se fit abondante, les points cessèrent de le faire souffrir, l'appétit revint meilleur qu'avant la maladie, ses forces augmentèrent, et un bien-être général se faisait sentir. L'usage de ce remède fut continué pendant trois semaines pour obtenir une guérison radicale. Aujourd'hui, M. Germain est parfaitement bien et il reconnait devoir sa guérison au VIN A LA CREOSOTE DE HETRE du Dr Ed Morin.

M. J. E. Douville, marchand à St Casimir, comté de Portneuf, dit avoir été guéri d'une mauvaise toux par l'usage du VIN A LA CREOSOTE DE HETRE du Dr Ed. Morin.

D'une constitution très faible, si M. Douville ne se fut soigné à temps, il est bien certain qu'il n'aurait pas résisté à la violence d'une bronchite aiguë, mais grâce à la valeur thérapeutique du VIN A LA CREOSOTE DE HETRE Du Dr Ed. Morin, il s'est épargné une grave maladie.

M. Douville rapporte que tous ses clients qui ont employé ce remède en ont obtenu les meilleurs résultats dans les maladies de la gorge et des poumons.

Le Vin à la Créosote de Hêtre
Du Dr ED. MORIN

EST VENDU PARTOUT. SE DEFIER DES CONTREFAÇONS
85—2

PEPTO-KOLA ROBIN

Ancien interne et Chef de Laboratoire des Hôpitaux de Paris.

ÉLIXIR ANTINEURASTHÉNIQUE à base de PEPTONE, GLYCÉRO-PHOSPHATE de CHAUX et NOIX de KOLA.

LIQUEUR EXQUISE DIGESTIVE, RECONSTITUANTE INCOMPARABLE

Contre ANÉMIE, MALADIES NERVEUSES, SURMENAGE INTELLECTUEL
Cachexie, Albuminurie, Constipation, Convalescences, etc.

VENTE EN GROS : 13, Rue de Poissy, PARIS
DÉPOT à Montréal, Pharmacie DÉCARY, ET TOUTES PRINCIPALES PHARMACIES.

LA COQUELUCHE et le CROUP guéris comme par enchantement avec le
SIROP BOTANIQUE des MONTAGNES VERTES de TUCKER

Le seul remède qui soulage la Consomption. Guérit les Toux et les Rhumes, la Coquelache, le Croup et toutes les maladies des Bronches.

La Consomption des Poumons ne peut jamais être guerie, mais elle peut être soulagee, et le **Sirop Botanique de Tucker** le fera. Neuf cas sur dix de soi-disant Consomption n'est pas la Consomption des Poumons, mais un gros rhume attache aux Poumons, que les médecins et leurs amis appellent Consomption ; et ils sont condamnés à mourir par leurs amis, quand, par un usage temporaire du **Sirop de Tucker**, ils peuvent obtenir leur guerison, comme peuvent le temoigner des milliers de personnes, qui sont gueries tous les jours.

Toutes les personnes qui chantent en font usage. L'enrouement disparait en quelques minutes. Il soulage l'asthme, et n'a pas les effets desagreables de la plupart des remèdes contre la toux.

Des milliers de personnes souffrantes ont immédiatement recours aux remedes indiens des Montagnes Vertes de George Tucker.

Vendu par tous les Pharmaciens et Epiciers.
PRIX - 25 Cents.

AGENTS : LYMAN FILS & CIE, Pharmaciens en Gros. Fondée en 1800. Montréal.
67—My—h

CAPSULES COGNET

A L'EUCALYPTOL ABSOLU IODOFORMO-CRÉOSOTÉ
MÉDICAMENT SANS RIVAL POUR LA GUERISON DES
TOUX OPINIATRES * BRONCHITES * CATARRHES
LARYNGITES * MALADIES DE POITRINE
Exiger les véritables CAPSULES COGNET portant sur l'étiquette la signature de l'inventeur
PARIS, 43, Rue de Saintonge. — MONTREAL, Pharmacie DÉCARY.
74—My—n

ANNONCE IMPORTANTE
DE
John Murphy & Cie

Notre Grande Vente

Continue à être Un Grand Succès

Voici quelques nouvelles Réductions que nous venons de faire pour quelques jours seulement

RIDEAUX ! RIDEAUX !
A 20 POUR CENT

PORTIERES ! PORTIERES !
A 20 POUR CENT

RIDEAUX EN MADRAS !
A MOITIE PRIX

PORTIERES EN MADRAS !
A MOITIE PRIX

Nouveaux Tapis de Table en Chenille, en Soie, Soie et Laine, brodés, etc., à 10 p.c. d'escompte.

2000 verges de Toiles Blanches, unies, dans toutes les largeurs, réduites à moitié prix.

100 doz. d'Essuiemains en Toile, réduits à moitié prix.

250 coupons de Toile à Nappe, Blanchie et Damassée, réduit à 33⅓ pour cent.

JOHN MURPHY & CIE

2343 Rue Ste-Catherine
Coin de la rue Metcalfe.

PRIX : $1 et $1.25
115—4

Rappelez-vous toujours que l'indigestion ne peut continuer quand on emploie la Tutti Frutti d'Adams.
Refusez les Imitations
(1)

Sirop de Térébenthine Dr Laviolette

Le Plus agréable, le plus sûr, le plus efficace des remèdes pour les **Rhumes, les Refroidissements, les Bronchites, la Perte de la Voix, le Croup, la Coqueluche, le Catarrhe,** et toutes les affections de la Gorge et des Poumons.

Baume Anti-Catarrhal Dr Laviolette

Le remède le moins cher et le meilleur pour le Catarrhe, Rhume de cerveau, etc. (25 cents le tube).

Liqueur de Goudron de Norvège Dr Laviolette

Le grand purificateur du sang, seulement 25 cents la grande bouteille. Elle guérit les maladies de la peau et des membranes muqueuses.

DEMANDEZ-LES à votre pharmacien ou à votre épicier, qui peuvent se les procurer de n'importe quelle maison de gros ou directement du propriétaire.

J. GUSTAVE LAVIOLETTE, M. D.,
232 254 Rue St Paul, Montréal (7)

BOISSEAU FRERES

Une Longue Liste de Bas Prix

Grande Vente de Broderies en Coupons. Au-dessus de 10,000 morceaux, tous d'une longueur, de 4½ verges, grand choix comme qualité et comme largeur, à être vendus à moins que la moitié du prix.

REMARQUEZ LES PRIX

LAWN VICTORIA	42 pouces	à	8c	Ailleurs 12½c
LAWN VICTORIA	42 pouces	à	10c	Ailleurs 15c
LAWN VICTORIA	45 pouces	à	12½c	Ailleurs 20c
LAWN VICTORIA	45 pouces	à	15c	Ailleurs 25c

Achetez vos Cotons Maintenant

COTON JAUNE	32 pouces largeur	à	3½c	
COTON JAUNE	34 pouces largeur	à	4c	
COTON JAUNE	36 pouces largeur	à	4½c	
COTON JAUNE	36 pouces	à	5c	Ailleurs 7c
COTON JAUNE	36 pouces	à	6c	Ailleurs 8c
COTON JAUNE	36 pouces	à	7c	Ailleurs 10c
COTON JAUNE	40 pouces	à	8c	Ailleurs 11c
COTON BLANC	32 pouces	à	4½c	Ailleurs 6c
COTON BLANC	36 pouces	à	5½c	Ailleurs 8c
COTON FLANC	36 pouces	à	8c	Ailleurs 10c

COTON A OREILLER

42 pouces, 14½c ..... 44 pouces, 15½c ..... 46 pouces, 17

COTON A DRAP BLANC, 8-4	à	18c	Ailleurs 25c
COTON A DRAP BLANC, 10-4	à	25c	Ailleurs 37c
COTON A DRAP BLANC CROISÉ, 10-4	à	27c	Ailleurs 40c

Suivons la Liste des Prix

TOILE A NAPPE DAMASSEE, écrue	17c	....	Ailleurs 28c
TOILE A NAPPE DAMASSEE, écrue	25c	....	Ailleurs 35c
TOILE A NAPPE DAMASSEE, écrue	30c	....	Ailleurs 45c
TOILE A NAPPE DAMASSEE, écrue	45c	....	Ailleurs 65c
TOILE A NAPPE BLANCHE	50c	....	Ailleurs 75c
TOILE A NAPPE BLANCHE	65c	....	Ailleurs $1.
TOILE A SERVIETTE PUR FIL	5c	....	Ailleurs 8c
TOILE A SERVIETTE PUR FIL	7c	....	Ailleurs 10c
TOILE A SERVIETTE PUR FIL, 24 pouces	8c	....	Ailleurs 17c
25 doz. GRANDES SERVIETTES	8c	....	Ailleurs 12½c
SERVIETTES EN FIL, lourdes	12½c	....	Ailleurs 20c

RIDEAUX EN DENTELLE

RIDEAUX EN DENTELLE, 5 verges	25c la paire	....	Ailleurs 50c
RIDEAUX EN DENTELLE, 5½ verges	40c la paire	....	Ailleurs 75c
RIDEAUX EN DENTELLE, 6 verges	65c la paire	....	Ailleurs $1.00
RIDEAUX EN DENTELLE, 7 verges	$1.00 la paire	....	Ailleurs $1.50
MOUSSELINE mouchetée, blanche et crème.	7c	....	Ailleurs 25c

OCCASION—1 lot vestes en laine à côtes pour dames et enfants seulement *18c*, ailleurs 35c.

- LE BAZAR -
BOISSEAU - FRERES

Coin des rues St-Laurent, Ste-Catherine et St-Charles-Borromée

PEINTURE A PLANCHER

SECHE EN SIX HEURES
PEINTURE MELANGEE PRETE ISLAND CITY
En 12 nuances pour travail du dedans et du dehors. La plus pure fabrique. KALSOMINE—pour murs et plafonds—12 TEINTES
Sèche aussi dur que la peinture à l'huile.
P. D. DODS & CIE, Propriétaires.
Ateliers de Peintures et Vernis Island City
285—jno 188 ET 190 RUE McGILL

VIN de VIAL

TONIQUE ANALEPTIQUE RECONSTITUANT

Le TONIQUE le plus énergique pour Convalescents, Vieillards, Femmes, Enfants débiles et toutes personnes délicates.

Au QUINA SUC DE VIANDE PHOSPHATE de CHAUX

Composé des substances indispensables à la formation de la chair musculaires et des systèmes nerveux et osseux.

Le VIN DE VIAL est l'association des médicaments les plus actifs pour combattre **Anémie, Chlorose, Phtisie, Dyspepsie, Gastrites, Age critique, Epuisement nerveux, Débilité** résultant de la vieillesse, longues convalescences et tout état de langueur et d'amaigrissement caractérisé par la perte de l'appétit et des forces.

Pharmacie J. VIAL, rue de Bourbon, 14, LYON. - Toutes Pharmacies.

Vin St-Michel

TONIQUE
STIMULANT
GUERIT :
FAIBLESSE
ANEMIE
DYSPEPSIE
DEBILITE

TEMPERATURE

(PROBABILITÉS POUR LES PROCHAINES 24 HEURES)

Toronto, 13 — Peu de changement dans la température. Neige légère dans quelques endroits.

MONTREAL, 13 Février 1895.

Bulletin d'après le thermometre de Hearn & Harrison, 1640 et 1642 rue Notre-Dame.

Aujourd'hui maximum	31
Même date l'an dernier	7
Aujourd'hui minimum	15
Même date l'an dernier	—3

D'après le barometre aujourd'hui 8 hrs a.m., 29.63. 12 hrs a.m., 29.60 ; 2 hrs p.m., 29.58.

—Signifie au-dessous de zero.

AVIS AUX ANNONCEURS

Les annonces pour le numéro du samedi seront reçues jusqu'à 6 heures p.m., Vendredi.

Nous ne pouvons garantir l'insertion, dans ce numéro, des annonces qui seront apportées le samedi matin.

LA QUESTION DES ECOLES

Les parieurs s'en donnent à coeur-joie depuis qu'on a annoncé que M. Laurier allait être prié de signer la requête des évêques au gouverneur-général, au sujet des écoles du Manitoba.

Signera ! Signera pas !

Voici qui va peut-être mettre fin aux paris en plaçant la question sur un terrain plus élevé. Un libéral éminent disait, hier, sur la rue, que M. Laurier ne signera pas la pétition des évêques.. à moins, ajoutait-il, que les évêques eux-mêmes ne lui en fassent la demande.

Et dans ce cas ? demanda le reporter.

Oh ! dans ce cas, répondit le libéral, la question des écoles serait vite réglée.

LA RESISTANCE

L'hon. M. F. Gilman refuse de se soumettre aux exactions de la compagnie du gaz et entend ne payer que les prix du contrat Coates.

Il a raison et on ne saurait trop engager les consommateurs de gaz à résister au "combine" cynique qui a fait baisser et monter le prix du gaz de 50 p. c. en six mois.

La justice et la loi sont en faveur des citoyens ; qu'ils offrent à la compagnie de payer le gaz qu'ils ont consommé au prix de $1 le mille pieds, moins 5 p. c. pour prompt paiement, et qu'ils attendent d'être poursuivis par la vieille compagnie si cette dernière exige le paiement des comptes qu'elle a envoyés à $1.40 le mille pieds.

Si les citoyens sont sincères dans leurs récriminations contre les tripotages civiques, ils résisteront ; s'ils paient, s'ils plient l'échine devant la compagnie du gaz, il sera plus digne, pour eux, à l'avenir, de se laisser exploiter en silence.

Ce n'est pas en criant, mais en agissant qu'on se fait respecter et qu'on fait respecter ses intérêts.

LA DECISION

Tous les ministres ont été mandés à Ottawa pour la fin de cette semaine par sir Mackenzie Bowell. Ce matin, un homme politique des mieux renseignés, a déclaré à un des rédacteurs de la "Presse" que la question des élections ou d'une session sera tranchée dès leur arrivée, à la première assemblée plénière du conseil des ministres.

CETTE INAUGURATION

L'inauguration du chemin de fer des Comtés-Unis, qui devait avoir lieu samedi dernier, mais qui a été remise à cause de la tempête, est fixée à samedi prochain.

POUR AVOIR DONNE UN VERRE DE WHISKEY

M. Wm. Dépatie, hôtelier, No 1979 rue St-Jacques, a été condamné ce matin à une amende de $75 et les frais, pour contravention à la loi des licences.

SOUS DE FAUX PRETEXTES

On procède cet après-midi à l'enquête dans le cas d'un jeune homme du nom de Louis L. Hétu, demeurant au No 110 rue Mignonne. Le prisonnier est accusé d'avoir obtenu, sous de faux prétextes, deux tinettes de beurre de M. J. I. Lavigne, épicier, coin des rues Ste-Catherine et St-Denis, au nom de la maison Bell Simpson et Cie.

FRAPPEE PAR SON FILS

Un nommé Matthew O'Leary, âgé de 22 ans, demeurant rue Ottawa, a été arrêté hier par le constable McKeown, sous l'accusation de voies de fait sur sa mère. O'Leary s'était, de plus, infligé une blessure à la main en brisant une vitre. Ce matin, l'accusé qui ne paraît pas jouir de la plénitude de ses facultés mentales, a été envoyé en prison pour 1 mois par le recorder.

VOLEURS DE NUIT

Des voleurs ont pénétré pendant la nuit dans une remise appartenant à M. Amédée Lafond, demeurant au No 1127 rue St Denis. Les visiteurs nocturnes y ont enlevé le contenu de plusieurs malles contenant du linge de maison, évalué à environ $50.

LAMARCHE-BRUCHESI

L'enquête dans cette cause se terminera probablement demain avant-midi par l'interrogatoire de M. Nazaire Bourgouin. On s'attend généralement à des débats assez animé. Les avocats commenceront ensuite leurs plaidoiries et dame rumeur veut qu'elles seront très soignées.

PERSONNEL

Sont au Riendeau— P. O. Dastous, Ste-Anne ; J. J. Stanton, Marlborough ; H. Cavour, St-Léon ; J. A. Paquin, St-Eustache ; Jos. Fyfe, St-Constant ; F. E. Arnold, N. P., St-Constant ; G. Lauzon, St-Eustache ; J. O. Provost, Sorel ; L. H. Comeau, Sorel ; L. G. Joly, St-Guillaume ; J. A. Lévesque, Mattawa ; H. Poirier, Roxton Falls ; M. E. Landry, Bécancour ; C. Dion, A. Panneton, N. Marchand, S. Bureau, Trois-Rivières ; B. Beauchamp, St-Hermas.

MORT MYSTERIEUSE

Une femme trouvée sans vie dans une maison de la rue St Antoine

La boisson l'a tuée

Ce matin, le personnel du poste de police No 6, carré Chaboillez, a appris qu'une femme du nom de Sarah Mooney, "alias" Dineen, âgée de 42 ans, avait été trouvée morte dans le logement d'un nommé Boisvert, au No 110 rue St-Antoine. Les constables Huot et Boulard se sont rendus chez Boisvert qui habite une vieille masure appartenant aux Soeurs Grises, et celui-ci leur a annoncé que, hier soir, la défunte était arrivée ivre chez lui, s'était couchée, et que, ce matin, il avait constaté qu'elle ne donnait plus signe de vie.

On a constaté que le poêle, dans le logement, était renversé, Sarah Mooney avait le côté droit de la figure bleui. C'était une vagabonde bien connue de la police.

Les employés de M. Peiffer, de la raison sociale Dumaine et Cie, ont transporté le cadavre à la Morgue, où le coroner tiendra une enquête.

MORT SUBITE

Une femme tombe inanimée dans la rue

Vers huit heures et demie, hier soir, Mme veuve Jules Landry traversait la voie ferrée au coin des rues McGill et Notre-Dame, lorsque, subitement, elle chancela et s'affaissa. A ce moment un tramway s'avançait, mais le garde-moteur réussit à arrêter le véhicule à 5 pieds d'elle. Mme Landry fut transportée à la pharmacie McCormack et les ambulanciers de l'hôpital Notre-Dame furent appelés. A leur arrivée ils constatèrent qu'elle était morte.

Le cadavre a été transporté à la morgue où, cette après-midi, aura lieu une enquête du coroner.

La défunte demeurait au No 308 rue St Urbain et était âgée d'une cinquantaine d'années. Elle laisse six enfants.

MAUVAIS GIBIER

Il retournera au pénitencier, où il a déjà passé deux ans

L'épicerie de M. C. E. E. Authier, coin des rues Ste-Catherine et St-Philippe, a été enfoncée la nuit dernière, et plusieurs bouteilles de brandy y ont été enlevées. Le constable Root, de l'agence Grose, a arrêté, dans les environs, un nommé James Gilligan soupçonné d'être le voleur. Plus tard, une femme du nom de Lizzie O'Connor, âgée de 50 ans, demeurant rue Devienne, a été trouvée ivre dans une ruelle située près de là. Elle venait de vider une bouteille qui a été reconnue par le plaignant. Son explication allant à dire qu'elle l'avait trouvée dans un banc de neige, a été acceptée par le tribunal, et la femme O'Connor a été libérée. Quant à Gilligan, il devra subir son procès demain. On a trouvé en sa possession une quantité d'autres marchandises consistant en couteaux de poche, ciseaux, bijoux, etc. Tout porte à croire que ces effets sont le produit d'un autre vol. Il était de plus le possesseur de quatre billets de monts de piété.

Le prisonnier est bien connu de la police, ayant déjà été arrêté par le détective Robinson pour vol avec effraction. A cette occasion, Gilligan avait été condamné à deux années de pénitencier.

LA TRAVERSE

Le comité favoriserait le nouveau syndicat

Le comité des parcs et traverses se réunit cet après-midi pour recevoir le rapport du sous-comité chargé de s'aboucher avec la compagnie Richelieu au sujet de la réclamation de M. Arcade Dépatie. Comme on le sait, la compagnie a refusé d'en venir à une entente. Le comité trouvera sans doute qu'il est maintenant de son devoir de faire des offres à M. Dépatie.

La majorité du comité est prête, dit-on, à accorder le contrat de la traverse au syndicat dont M. Taschereau-Beaudoin est le représentant.

COMITE DE SECOURS

Ce que l'on fait à Ottawa

Les temps sont aussi durs à Ottawa qu'à Montréal, mais dans la capitale, on semble avoir plus de sens pratique qu'ici. Au lieu de se contenter de belles paroles ou même de quelques secours temporaires, les citoyens à l'aise ont formé une association pour procurer de l'ouvrage permanent à tous les pauvres l'hiver.

Voici les noms invités à former le comité : M. le grand-vicaire Routhier, Rév. M. Whelan, Rév. Dr Moore, Rév. Manly Benson, Rév. H. Pollard, Rév. J. F. Gorman, Rév. Walter Witten, M. le juge Burbidge et M. H. B. Small.

SERIEUSEMENT PUNIS

Francis Tierney de la rue Colborne, fait partie d'une bande de voyous qui stationnent ordinairement, le soir, sur le trottoir de la rue Anne, gênent la circulation et insultent les passants. Hier soir il a été arrêté par le constable Despault, et, ce matin, le recorder l'a condamné à $10 d'amende ou 3 mois de prison.

—Pat. Brennan et Mich. McGarrity, arrêtés pour ivresse, devront payer $5 ou passer 1 mois en prison. Tous deux sont des récidivistes et demeurent rue Colborne.

—James Hyland, un ivrogne avéré, arrêté au moment où il zigzaguait dans la ruelle Busby, par le constable Vézina, a été mis en demeure de débourser $5 ou de faire 2 mois de prison.

—James Mulcahy est un vagabond notoire. C'est pourquoi, ce matin, il a été condamné à un mois de prison, plus $5 d'amende ou 1 autre mois pour avoir flâné dans la rue Richardson.

COMITES CIVIQUES

Le comité des chemins de fer se réunira demain matin, à 10 heures 2½ pour discuter l'opinion de l'avocat de la cité au sujet du chemin de ceinture.

Le comité de police siégera à deux heures et demie et celui de l'aqueduc à 4 heures.

Le comité de l'enquête Davis-Laforest a commencé, cette après-midi, à étudier la preuve faite en vue de la rédaction du rapport qui devra être présenté prochainement au conseil. M. Davis et M. Laforest seront avertis de faire leurs plaidoyers respectifs sous le plus court délai.

CANDIDATURES

Ce que l'on dit sur la rue

On ne parle que de candidatures sur la rue par le temps qui court. Il est décidé que l'échevin Préfontaine se présentera dans la nouvelle division de Maisonneuve. Son adversaire sera, dit-on, M. Hubert Desjardins, maire de la ville de Maisonneuve ou M. Fred E. Villeneuve, avocat.

Dans la division St-Jacques, les libéraux font signer des requêtes priant l'échevin Brunet de se porter candidat. Le candidat conservateur sera probablement l'échevin Hurtubise. Dans la division Ste-Marie, représentée actuellement par M. A. T. Lépine, celui-ci sera de nouveau candidat. Les libéraux parlent de mettre en nomination contre lui l'échevin Robert ou l'échevin Hercule Dupré. La santé chancelante de M. Robert sera probablement un obstacle à sa candidature, et le porte-drapeau libéral sera M. l'échevin Dupré.

M. Calixte Lebeuf a, dit-on l'intention de se présenter contre M. Bergeron dans Beauharnois. On mentionne aussi pour cette division le nom de M. Rodolphe Lemieux, avocat. Il est cependant probable que ce monsieur sera candidat dans St-Jacques si l'échevin Brunet refusait de se présenter.

Le choix du candidat libéral dans Soulanges sera fait samedi prochain, le 16, dans une grande assemblée convoquée par M. G. A. Bourbonnais, le député local du comté. Plusieurs orateurs adresseront la parole. Peut-être l'hon. M. Laurier sera-t-il lui-même présent. On dit dans certains cercles que M. Bain a l'intention de sortir de la politique. Dans ce cas, le candidat conservateur serait, dit-on, M. Grange, commerçant du Coteau Landing.

On prête aussi à M. Bernier, le député actuel de St-Hyacinthe, l'intention de ne plus se présenter. Si cela était, M. O. Desmarais serait prié d'être le candidat libéral.

Les libéraux de Laval font des instances auprès de M. Tarte, pour l'engager à se présenter contre l'hon. M. Ouimet. Il est probable cependant que le lieutenant du chef de l'opposition ira de nouveau briguer les suffrages des électeurs de L'Islet. Dans ce cas, on parle de M. Chs. Champagne, ancien député d'Hochelaga, comme candidat libéral à Laval.

On dit que M. C. N. Armstrong, le gérant du chemin de fer de la Baie des Chaleurs, a déclaré avant son départ pour l'Angleterre, en janvier dernier, qu'il se présenterait contre M. Fauvel à Bonaventure.

L'adversaire de M. Chs Devlin, dans le comté d'Ottawa, sera, dit-on, M. MacDougall, avocat de Hull, s'il n'est pas nommé trésorier provincial. M. C. Beausoleil aura peut-être comme adversaire dans Berthier, M. Jos. Robillard, l'ancien député. On mentionne aussi le nom de l'échevin Théodule Lefebvre, le gérant de la manufacture de sucre de betterave à Berthier.

M. J. U. Emard a été prié d'être le candidat conservateur contre M. Bruneau dans le comté de Richelieu.

L'hon. James McShane a déclaré qu'il se présenterait dans Montréal Centre.

Les libéraux des comtés unis de Chambly-Verchères se réuniront en convention mardi prochain, le 19 à 2 heures p.m., à l'hôtel de ville de Longueuil pour faire le choix d'un candidat. L'hon. Wilfrid Laurier et plusieurs autres orateurs adresseront la parole. Il est entendu que M. C. A. Geoffrion C.R., aura l'offre de la candidature. Si M. Geoffrion refusait, M. F. X. Choquette, C.R., l'associé de l'échevin Beausoleil, serait prié de se présenter. Les libéraux de Laval se réuniront le 16 courant, samedi, pour faire le choix d'un candidat. La réunion aura lieu au Sault au Récollet à 2 heures.

Les libéraux du comté d'Hochelaga se sont réunis hier soir à l'hôtel de ville de Ste-Cunégonde pour faire le choix d'un candidat. L'assistance était très nombreuse. L'hon. J. K. Ward, conseiller législatif, a présidé.

Des discours ont été prononcés par le recorder Dupuis, par MM. Wilfrid Mercier, président du Club National, J. P. B. Casgrain, Hutchison, maire de la Côte St-Antoine et plusieurs autres.

M. J. A. C. Madore, avocat, a été proposé comme candidat et choisi à l'unanimité. Averti par le téléphone, M. Madore s'est rendu à l'assemblée et a accepté la candidature contre le Dr Sévérin Lachapelle.

Les libéraux du comté de Champlain parlent d'offrir la candidature au Dr J. M. Beausoleil régistraire du collège des médecins et chirurgiens de la province. Si celui-ci accepte, sir Hector Langevin sera le candidat conservateur.

Une dépêche de Norwich, Ont., annonce que les libéraux de Oxford Sud ont choisi sir Richard Cartwright comme leur candidat.

M. S. H. James avait aussi à la convention un certain nombre d'amis. Le vote a été pris entre les partisans d'echaque candidat, sir Richard l'a emporté par un vote de 117 contre 83, mais pas sans qu'il y eût beaucoup d'excitation et même de désordre.

A la fin le choix de sir Richard a été déclaré unanime.

—M. Geo. E. Casey, le député actuel de Elgin Ouest, a été de nouveau choisi comme candidat par la convention libérale du comté.

—M. James Cummings, de Lynn, a été choisi comme candidat libéral dans le comté de Leeds.

—Les conservateurs du comté de York, Nouveau Brunswick, ont décidé de demander à l'hon. M. Foster d'être leur candidat à la prochaine élection.

—M. Evanturel, député de Prescott à la législature d'Ontario, assistera à la convention libérale du comté de Soulanges, samedi à Coteau Landing.

—M. Louis Lacouture, député du comté de Richelieu, à Québec, devait, dit-on, donner sa démission pour faire la lutte à M. Bruneau. M. Lacouture a renoncé à ce projet et a résolu de garder son mandat à Québec.

—Les libéraux se proposent de faire des instances auprès du Dr E. P. Lachapelle, président du bureau provincial d'hygiène, pour l'engager à se porter candidat dans la division St Laurent. Ils disent qu'avec un candidat canadien-français bien connu comme le Dr E. P. Lachapelle, ils battront les conservateurs. On parle aussi de l'échevin Rainville.

M. G. N. Greenshields, C. R., sera probablement le candidat libéral contre M. Charland, le député actuel dans Richmond et Wolfe.

—Samedi, le 23 courant, aura lieu la convention libérale du comté des Deux-Montagnes pour choisir un candidat en opposition à M. le notaire Girouard, le député actuel. On parle beaucoup de M. Paquin, marchand de St Eustache, comme porte étendard de M. Laurier dans ce comté. La convention se tiendra à Ste Scholastique.

Sir Adolphe Caron dit qu'on lui a offert la candidature dans trois comtés, Rimouski, Lévis et Bonaventure, mais il n'a pas encore décidé dans quel comté il se présentera.

—L'honorable M. Foster est parti pour le Nouveau Brunswick, où il va assister à une convention de conservateurs du comté de King, où il doit se présenter.

LES JOURNAUX

Une question intéressante soumise aux tribunaux

Le 16 novembre dernier, la "Presse" annonçait que Michael James McGrail réclamait $167.95 de M. Edouard Hormisdas Hébert, de Valleyfield. Dans sa déclaration le demandeur alléguait qu'il y avait eu entente entre l'un de ses commis et le défendeur pour frauder le demandeur sur le prix de marchandises vendues par ce commis au défendeur. Nous ajoutions que ce dernier niait ces accusations. Quelques semaines plus tard, M. Hébert poursuivait M. M. J. McGrail au montant de de $10,000, dommages que lui auraient causés et la déclaration du demandeur McGrail et la publication de cette déclaration résumée.

M. McGrail répond aujourd'hui en disant qu'il n'a causé aucun dommage au demandeur ; que les faits dont ce dernier se plaint sont vrais en substance et que son action est bien fondée aussi en loi. Quant à la publication de sa déclaration, il allègue qu'il n'en peut être tenu responsable. Il réaffirme du reste tout ce que contenait cette déclaration.

Ce procès qui intéresse les journalistes se plaidera bientôt.

ST-LOUIS DU MILE-END

$8,000 en fumée — Pas de boites d'alarmes

Un incendie s'est déclaré à 2.15 hrs ce matin, sur l'avenue Mont-Royal, dans un magasin de marchandises sèches tenu par M. Lanoix.

La brigade du feu du Mile-End n'a pu être avertie à temps, la municipalité n'ayant pas encore de boîtes d'alarmes. Quand les pompiers sont arrivés sur le théâtre du sinistre le feu avait pris des proportions énormes et l'on avait dû téléphoner au chef Benoit pour avoir du secours. Les pompiers de Montréal sont arrivés les premiers et se sont mis bravement à l'oeuvre. Le chef Desmarais, du Mile-End, désire les remercier pour le coup de main qu'ils lui ont donné. La bâtisse a été presqu'entièrement détruite ainsi que les marchandises. Il a fallu deux heures d'un rude travail pour mettre les flammes sous contrôle.

Les dommages sont évalués à $8,000 et M. Lanoix n'était assuré que pour une somme de $3,000.

LE FONDS DE SECOURS

Le maire Villeneuve n'a plus un sou à distribuer

Le fonds de secours est absolument épuisé ; les derniers sous ont été distribués ce matin.

Le maire Villeneuve a reçu, ce matin, une très aimable lettre de remerciement de la part de M. R. Bellemare, président général de la St-Vincent de Paul. M. Bellemare assure au premier magistrat de Montréal et à Leurs Excellences lord et lady Aberdeen la reconnaissance éternelle des centaines de pauvres qui ont été secourus.

DELAISSEE !

Une conspiration ourdie par les parents de son mari

Le 10 janvier 1892, Mina Freedman épousait Max Baehman. Mari et femme s'aimaient on ne peut plus, quand la discorde, la hideuse discorde, vint interrompre cette lune de miel qui semblait devoir durer toujours. La bru ne plaisait pas à son beau-père Nathan et, comme belle-soeur, elle ne paraît pas avoir possédé l'affection et l'estime de Samuel et de Lewis Bachman. Toujours est-il qu'à force de persécution, de racontars de toutes sortes et de fausses représentations, Max abandonnait sa femme et la laissait dans la misère. C'est du moins ce que prétend la délaissée dans la requête qu'elle a présentée en cour pour procéder "in formâ pauperis" contre son beau-père et ses beaux-frères. Le montant réclamé est de $3,000.

LE MAIRE MECONTENT

Il condamne les dépenses encourues par la délégation civique à Québec

Bon nombre de gens ont déjà demandé au maire Villeneuve de livrer à la publicité le chiffre des dépenses de la délégation civique à Québec pendant la session. Le maire a pris, à ce sujet des informations qui ont été communiquées à la presse.

L'échevin Hurteau, président de la commission des finances, a présenté un compte de $800, l'échevin Préfontaine $500, l'échevin Leclerc, $225, l'échevin Marsolais $175, etc. Le chiffre des dépenses des autres membres de la délégation n'est pas encore connu.

Les représentants de Montréal déclarent qu'ils ont dû faire honneur à leur position, donner des dîners, etc.

Le maire Villeneuve trouve excessif le montant des dépenses des échevins à Québec et il ne se gêne pas de le dire à qui veut le savoir.

LE CHATEAU RAMEZAY

Le gouvernement local prendrait une saisie contre la ville

Le maire Villeneuve a reçu, ce matin, à l'hôtel de ville la visite de M. le notaire Dumouchel, qui a été chargé par le gouvernement local de préparer les pièces relatives à la vente du Château Ramezay. M. Dumouchel s'est déclaré prêt à présenter le projet de contrat au maire pour le signer. Le maire dit qu'à la suite du jugement rendu contre la ville en cette affaire, il signera le contrat de vente dès que l'avocat de la cité lui aura déclaré que cela peut se faire.

Il est bruit que si la ville ne s'empresse pas d'obéir au jugement prononcé contre elle, le gouvernement local prendra une saisie contre les autorités municipales !

LA VILLE POURSUIVIE

Madame E. O'Neil, veuve de J. Boyd, réclame $5,000 de dommages contre la ville. Le 5 janvier dernier, alors qu'elle passait sous l'un des auvents du marché St-Jean-Baptiste, elle a été assez sérieusement blessée par l'effondrement de la couverture.

LE DUEL CANROBERT-HUBBARD

Paris, 13—M. Marcel Canrobert, fils du défunt maréchal de ce nom, et M. Hubbard, député, se sont battus en duel à l'épée, aujourd'hui. M. Hubbard a reçu une profonde blessure dans la poitrine. La rencontre a été décidée à la suite de la critique acerbe du maréchal Canrobert par M. Hubbard à la chambre des députés.

LES ETUDIANTS

Se réuniront demain au Monument National

Les étudiants libéraux de l'Université Laval se réuniront demain soir à 8 heures, dans les salles du club National, au Monument National. Tous sont spécialement invités à y assister. On s'organisera d'abord pour l'assemblée du 18, et en outre deux conférences pratiques seront données à la jeunesse étudiante sur les différentes questions politiques du jour.

M. Wilfrid Mercier, président du club National présidera l'assemblée.

DEUX SUICIDES

Un défalcataire se flambe la cervelle

Mort de faim

Une vive sensation a été causée à Fayetteville, Arkansas, par le suicide dramatique d'un jeune homme, du nom de J. L. Dickson, qui avait été très populaire dans la localité pendant un certain temps. Jusqu'au 1er janvier, Dickson était caissier de la MacIlroy Banking Co. Depuis lors, on a procédé à la vérification de ses livres, et l'on a découvert avec stupéfaction un déficit de $21,000. Les capitalistes qui lui avaient servi de caution, ayant été prévenus, se sont rendus chez lui pour lui demander des explications. Or, pendant qu'ils causaient avec lui, Dickson s'est excusé pour quelques instants, et, passant dans une pièce voisine, il a avalé une certaine quantité de strychnine. Au bout de quinze minutes il était mort.

D'autre part, un véritable suicide par la faim a eu lieu dans la prison du comté de Calhoun, à Jacksonville, Alabama. Un nommé Young Stovall était détenu sous l'accusation d'avoir assassiné, il y a treize mois, son beau-frère, Walter Jordan. Stovall a fait des aveux, il y a une dizaine de jours, et depuis lors il n'a pas été possible de lui faire prendre la moindre nourriture, et ses gardiens l'on surpris à plusieurs reprises avalant de la chaux que l'on jetait dans sa cellule comme désinfectant. Bref Stovall s'est laissé mourir littéralement de faim.

LES CANADIENS DES ETATS-UNIS

La succession de M. l'abbé Casgrain

Mort d'une religieuse

On nous informe que le Rév. M. Joseph G. Lavallée, vicaire de la paroisse du Précieux Sang, de Woonsocket, R.I., a été nommé curé de l'église St-Mathieu, de Bowenville, à la place du Rév. M. Louis A. Casgrain.

Il y a quelques jours, la coeur St-François de Salle, fondatrice du couvent St-Joseph, de Haverhill, Mass., arrivait en cette ville chez les soeurs du couvent St-Joseph, de la rue Moody. Elle était très malade et fut obligée de subir une opération. Elle se mit sous les soins des principaux médecins qui firent l'opération, mais elle était trop faible et mourut à 1 heure ce matin.

Son nom de famille était Marie Louise Têtu, fille de feu François Têtu, arpenteur de St-Thomas de Montmagny, P.Q., et elle était âgée de 48 ans. Elle habitait Haverhill depuis huit ans et était une amie intime de la soeur supérieure du couvent. C'est pourquoi elle était venue ici.

Elle était renommée pour sa piété, sa douceur de caractère et autres grandes qualités.

Les restes mortels sont partis ce soir pour Ottawa, où se trouve la maison-mère de cette communauté. C'est là qu'aura lieu l'inhumation.

EXPLOITATION FORESTIERE

Une vente de $100,000

M. J. K. Ward, riche propriétaire de Montréal, vient de vendre à M. Swan, industriel américain, les limites qu'il possédait sur la rivière Rouge, et bas de la rivière Nation. La rivière Rouge court, dans sa course, de la rivière Ottawa, parallèle à la Gatineau, la Lièvre, la Blanche et la Nation vers le nord. Les limites vendues sont traversées sur un parcours de 68 milles par la Rouge et couvrent une superficie de 550 milles carrés. Les premiers milles sont un peu déboisés, mais la forêt vierge existe dans les régions supérieures.

M. Swan fait partie d'un puissant syndicat américain qui va construire à Calumet, dès le printemps, d'immenses usines pour la fabrication d'épingles à linge, cure-dens, pulpe, meubles de ménage et pour le sciage du bois de dimension et autre. Ces usines emploieraient un nombre considérable de mains. M. Borthwick, maire d'Ottawa, avait des intérêts dans cette vente qui a rapporté $100,000.

LES CHEMINS A BARRIERES

La commission des chemins à barrières n'a plus d'existence. Les nouveaux commissaires seront nommés mardi, le 19 courant. Il est fortement question de l'ex-échevin Lamarche.

LE BAL DU GOUVERNEUR

Les personnes qui désirent s'assurer des billets pour le bal du gouverneur général peuvent le faire en inscrivant leurs noms sur les listes déposées par le comité aux endroits suivants :

Hôtel Windsor, club St-James, club Canadien, City Club, Metropolitan Club, Board of Trade, Chambre de Commerce, Corn Exchange, magasin de musique de M. Sheppard et au bureau des secrétaires du bal, No 76 rue St-Gabriel.

COMMISSION DES INCENDIES

Les commissaires des incendies ont tenu des enquêtes ce matin dans les cas des feux qui ont eu lieu chez M. Ernest Archambault, marchand de fer, No 667 rue Notre-Dame ; Alphonse M. Gagné, tailleur, No 265 de la même rue, et Alexander Forman, 37 rue Craig.

M. Archambault était assuré au montant de $1,000. Le feu semble avoir été mis par une allumette qu'on aurait laissé tomber sur le tapis. Les dommages s'élèvent à environ $95. Le feu chez M. Gagné est aussi dû à la negligence d'un fumeur. Les dommages sont insignifiants. Quant au commencement d'incendie qui a eu lieu chez M. Forman, la cause en est inconnue. Les pertes sont d'environ $275. Le propriétaire était assuré pour $1,300.

Avides de bruit jusqu'au scandale, certains hommes brûlent ce qu'ils ont adoré, pour s'entourer de fumée, à défaut d'encens.

MORT SUBITEMENT

En faisant le chemin de la croix

Dimanche après-midi, à Central Falls, R. I., M. J. B. Garant laissait sa demeure pour se rendre à l'église. Il paraissait bien portant. Il se mit à faire le chemin de la croix. A la IIe station, il tomba lourdement sur le parquet, foudroyé par la mort. M. Garant avait perdu son épouse il y a quelques mois et cette perte l'avait très affecté. Il était âgé de 64 ans, était né à St-Rémi, comté de Napierville et était le frère de M. Godefroi Garant, de St-Henri, et l'oncle de l'honorable juge Dubuque, de Manitoba.

A l'Opéra

La soirée de gala qui a eu lieu hier soir au bénéfice de madame Bouit, première chanteuse à l'Opéra, a été un brillant succès. L'assemblée était immense, les toilettes fraîches et jolies, l'enthousiasme délirant, les cadeaux riches et nombreux, les fleurs à profusion. Son apparition fut saluée d'une salve d'applaudissements frénétiques et prolongés.

Une splendide étoile en fleurs naturelles — hommage d'admiration et de sympathie de la part de madame L. A. Houde, jr — accompagnée d'une "lyre" lui fut alors présenté, reconnaissant notre première chanteuse l'Etoile lyrique.

Les toilettes de Mme Bouit sont superbes d'élégance de richesse et lui vont à merveille.

Mme Bouit patronise le fashionable établissement de modes de Mme L. A. Houde, jr., 1588 rue Ste Catherine.

BOURSE DE MONTREAL

MM. Meredith & O'Brien, rue St Sacrement nous fournissent le rapport suivant, à 3 hrs.

STOCK.	Vend.	Ach.	STOCK.	Vend	Ach.
Can. Pac	49	48¾	Jac-Cartier.	117	....
D.S.A	3½	3	Nationalexd	....	....
D.S.A. Pr	7½	7	Union	....	....
Toronto St	72¾	71½	Dominion	....	....
C. Cable	175¾	174¾	Com.cf Man.	....	....
M. Tel.Co.	159	157	Int. Coal	....	....
R. & O. N. xd	95½	94	N. Land	....	....
M.St.Ry	184	182½	B.N.America	....	....
M.Gas Co xd	194	192½	Wabash	....	....
Bell Tel Co	155	155	Wabash, Pr.	....	....
R.E.Light	146	145½	G.T. 1er prf.	....	....
M.Cott.Co.	127½	121	N.Cord.Co	....	....
D. Cott. Co.	97½	95	Merch.Mfg	....	....
C.C. Mill Co	35	43	M.L.& Mort.	....	....
New Bell Tel.	....	....	G.Coof N.A.	....	....
St. Ry new.	184½	181	D.4 p.c. stck.	....	....
Hochelaga	....	....	M.4 p.c. stck.	....	....
Ville-Marie.	100	70	Int. Coal	....	....
Montreal	220	219	C.P.L.grt 5s.	....	....
Ontario	100	....	Can. C. 6s.	....	....
Du Peuple	120	118	C. & St L. 6s.	....	....
Moison	175	170	M. Cott. 6s.	....	....
Toronto	....	239½	D. Cott. 6s.	....	....
Marchands.	167	164	Havre	....	....
Commerce	138	135	C. Cbl. New.	....	....

VENTES DE L'AVANT-MIDI

Can Pac—125 à 48¾, 25 à 48¾, 25 à 48¼.
Tel Montreal—35 à 157½.
D.S.A.—75 à 3½.
Gaz—25 à 193½, 125 à 193.
Rich & Ont—25 à 95.
Toronto St Ry—25 à 74, 25 à 73½, 50 à 73, 25 à 73½, 25 à 72, 150 à 71.
St Ry—200 à 181, 5 à 182, 25 à 182½, 75 à 182½.
St Ry New—100 à 181, 25 à 181½, 25 à 181, 50 à 180½.

VENTES DE L'APRES-MIDI

Can. Pac.—25 à 48¾.
Com. Cable—75 à 175.
Toronto St Ry—25 à 71½, 175 à 71½
New St. Ry.—50 à 181.
B. du Peuple—25 à 120.
R. E. L.—25 à 146.

BOURSE DE NEW-YORK

Reçus par cable privé pour LA PRESSE par M. Charles D. Monk, agent de change, 16 rue St Sacrement.

OUVERTURE ET FERMETURE

Ster'g dem'd.	....	....	U.S. Cordage	3¾	3½
A.T.C.	41	39	M.O.Pac.	....	....
C.B. &Q.	70¾	70¾	Nor. Pac.	....	....
Can. Pac.	49	48	Nor Pac.pfd.	....	....
N.Y.C.	100	100	Or West.	92¾	92
C.C.C.	35½	35½	Wabash pfd.	....	13
Can.South.	....	....	Oma. Com.	....	....
Del. Had.	....	....	N.Y.	....	....
D.L.&west.	....	....	Pacific Mail.	....	21½
Erie	....	....	Reading	....	....
C. Gas	74½	73½	St Paul	55¾	55½
N.Y.&N. Eng	30	30	Tex. Pac.	....	8½
N.J. Cen.	87½	87	Union Pac.	....	....
Lead	....	29	W.U Tel.	87½	87½
Louis&Nasn.	52½	52½	Wab Com.	....	....
L. Shore.	....	....	R.T	....	....
M.C.	....	....	R.I	62	61½
D.C.F.	....	8½	Sucre	90½	90½
Distil. Cat F.	....	....			

MARCHE DE CHICAGO

Cours reçus aujourd'hui, par cable privé, par M. Charles D. Monk, 16 rue St Sacrement, Montreal.

	Ouverture.	Plus haut.	Plus bas.	Fermeture
BLE—				
Sept.	....	....	....	....
Fev.	....	....	....	59¾
Mai	53½	53¾	53½	53¾
Juillet	54¾	54¾	54½	54½
BLE D'INDE				
Dec.	....	....	....	....
Mai	44¾	45¼	44¾	45
Juillet	44½	44¾	44¾	44¾
Sept.	44¾	44¾	44¾	44¾
AVOINES—				
Fev.	....	....	....	....
Mai	28¾	29½	28¾	29¼
Juin	28¾	28¾	28¾	28¾
Juillet	27¾	27¾	27¾	27¾
PORC—				
Dec.	....	....	....	....
Oct.	....	....	....	....
Fev.	....	....	....	10 00
Mai	10 27	10 32	10 25	10 25
SAINDOUX				
Juillet	....	....	....	....
Oct.	....	....	....	....
Janv	....	....	....	....
Fev.	....	....	....	6 50
Mai	6 67	6 67	6 65	6 65
COTES—				
Oct.	....	....	....	....
Fev.	....	....	....	5 12
Mai	5 35	5 35	5 30	5 32

Garand, Terroux & Cie, banquiers et courtiers, 3 Place d'Armes, téléphone 2460, nous fournissent le rapport suivant du marché local :

	Entre banques		Au comptoir	
Fonds de N.-York.	1-16	@ pair	1-16	@ pair
Sterling à 60 jours.	9 7-16	@ 9-16	9¼	@ ⅜
Sterl. à demande.	9¼	@ ⅜	10	@ ½
Sterl. par cable	10		10¼	
Cheques sur Paris, long terme	.....		5.15¼	
Cheques sur Paris,